

# agenda

21



commune de bernex

**Document d'étape**

**– Phase I –**

# Les propositions des habitants de Bernex

**Documents produits par le  
Comité de pilotage et les Ateliers du futur :**

- AFBE01 « Mobilité »
- AFBE02 « Petite enfance et jeunesse »
- AFBE03 « Nature, paysage, agriculture »
- AFBE04 « Activités économiques »
- AFBE05 « Sécurité et ordre public »



**- Avril 2006 -**



# agenda

21



commune de bernex

## Document d'étape – Phase I –

### SOMMAIRE

#### Introduction

La « Phase I » de l'Agenda 21 de la commune de Bernex .....	5
Le Comité de pilotage et les domaines d'actions prioritaires .....	6
Les 5 premiers Ateliers du futur de Bernex .....	8
Titre des 25 propositions soumises aux autorités communales .....	12

#### Documents produits par les Ateliers du futur

AFBE01 « Mobilité » .....	17
AFBE02 « Petite enfance et jeunesse » .....	47
AFBE03 « Nature, paysage, agriculture » .....	75
AFBE04 « Activités économiques » .....	93
AFBE05 « Sécurité et ordre public » .....	107

<b>Annexe - Principaux aspects transversaux .....</b>	<b>141</b>
---	------------



# Introduction

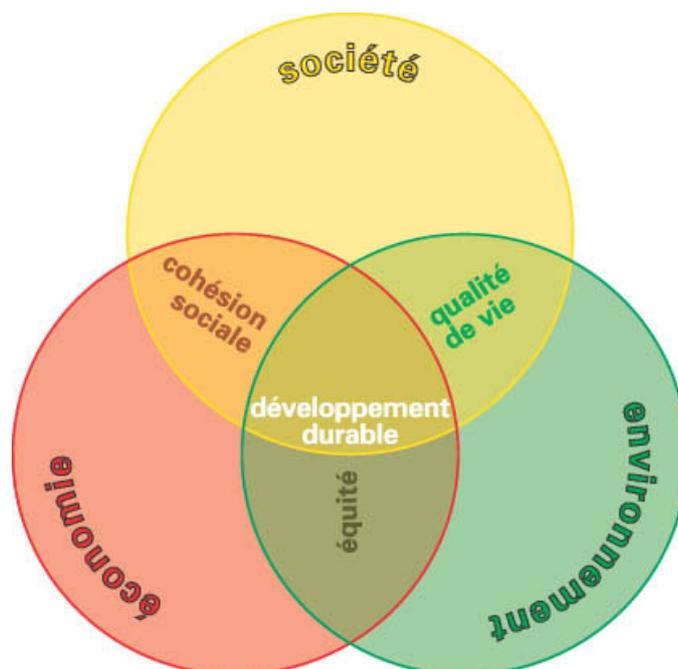
*Ce document illustre une étape importante franchie par l'Agenda 21 de la commune de Bernex. Après avoir établi les bilans environnemental et socio-économique, identifié et hiérarchisé les problématiques spécifiques à Bernex et déterminé 11 domaines d'actions principaux, l'Agenda 21 de la commune de Bernex est en effet entré dans une phase au cours de laquelle la participation citoyenne se situe au cœur de la démarche.*

## **La « Phase I » de l'Agenda 21 de la commune de Bernex**

A l'issue du Forum public I d'octobre 2004, 88 habitants de la commune se sont inscrits dans les premiers « Ateliers du futur » (groupes de travail) afin de proposer des améliorations dans cinq domaines d'actions jugés prioritaires : « Mobilité », « Petite enfance et jeunesse », « Nature, paysage et agriculture », « Activités économiques », « Sécurité et ordre public ».

Après plus d'une année de réflexions et d'échanges dans les groupes, ce document marque l'achèvement des travaux de la première série des Ateliers du futur (« Phase I »). Il présente les fiches problématiques et 25 propositions d'actions concrètes (fiches-actions), fruits des travaux effectués au sein des différents groupes.

Cette période se clôt également par l'organisation d'un Forum public II organisé le 11 mai 2006 à la salle communale de Luchepelet. Cet événement sera l'occasion de rendre publics ces documents actuellement soumis aux autorités communales.



*Les trois cercles emblématiques du développement durable*

# **Le comité de pilotage et les domaines d'actions prioritaires**

## **Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Bernex**

Sous la présidence de M. Serge Dal Busco, Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 communal, le Comité de pilotage (qui dorénavant inclut les membres de la Commission municipale du développement durable) comprend 25 membres (représentants de la société civile, élus, secrétaire général et experts).

Le Comité de pilotage a sélectionné trente-sept problématiques prioritaires sur la base des résultats des bilans environnemental, social et économique. Les problématiques ont ensuite été regroupées en 11 domaines d'actions (voir page suivante) afin d'optimiser le nombre de groupes de travail (Ateliers du futur). Les domaines d'actions ont été validés par la Commission du développement durable et par le Conseil municipal en février 2004.

Au cours de la « Phase I » de l'Agenda 21 de Bernex, les réunions du Comité de pilotage ont permis de rendre compte et de débattre de l'avancement des travaux engagés dans les Ateliers du futur. Les fiches problématiques et les premières propositions d'actions ont été soumises par les Ateliers du futur au Comité de pilotage en juin 2005. Les rendez-vous fixés durant le second semestre 2005 et au cours des premiers mois de 2006 ont été essentiellement consacrés à l'évaluation et à l'amélioration des fiches-actions proposées par les Ateliers du futur.



*11 des 25 membres du Comité de pilotage réunit à l'occasion de la préparation du Forum II*

Le processus de validation des propositions issues des Ateliers du futur passe par une acceptation du Comité de pilotage. Pratiquement toutes les propositions issues des Ateliers du futur ont été acceptées par celui-ci. C'est ainsi que 25 fiches-actions ont été soumises par le Comité de pilotage au Conseil municipal, via la Commission du développement durable.

### **Les membres du Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Bernex**

Marcela Salivarova-Bideau, Eliane Schneider, Andrée Voelin, Edda Vos.  
Gabriel Blondin, Beat Burgenmeier, Olivier Catry, Serge Dal Busco, Philippe Doerks, Alain Dubois, Hubert Favre, Luc Gioria, Marc Graf, Jean-Luc Honegger, Raymond Maréchal, Penel, Olivier Perroux, Michel Puchat, François Tripet, Jean Widmer, Martin Zingg.  
Consultants ECO21 : Raphaëlle Juge, Jean-Bernard Lachavanne, Rémi Merle, Andràs November, Mathieu Petite.

## **Les 11 domaines d'actions prioritaires**

### **« Energie »**

- lutte contre le gaspillage (isolation des bâtiments)
- choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- promotion d'énergies renouvelables

### **« Gestion des eaux »**

- pollution des cours d'eau et des plans d'eau (étangs, bassins)
- crues-inondations, étiage
- assainissement des eaux usées
- revitalisation de l'Aire et de ses nants
- soutien d'étiage

### **« Sécurité »**

- écoles
- équipements (personnes âgées, handicapées)

### **« Agriculture »**

- promotion des produits du terroir
- conservation de l'intégrité du sol (fertilité, imperméabilisation)
- marché de fruits et légumes
- prestations écologiques requises

### **« Ordre public »**

- violence : agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- prévention contre la délinquance
- vandalisme, vol

### **« Déchets »**

- sites contaminés
- tri
- recyclage et valorisation
- nuisances de la décharge de Châtillon

### **« Aide sociale »**

- personnes âgées
- crèches
- handicapés

### **« Transports »**

- trafic routier
- transports privés-publics
- gaz à effet de serre
- trafic routier et poids lourds

### **« Activités économiques »**

- promotion et soutien des petits commerces de proximité
- soutien de l'artisanat et des PME

### **« Nature et paysage »**

- surfaces de compensation écologique
- propreté
- conservation de la biodiversité indigène
- réseau agro-environnemental

### **« Intégration des étrangers »**

- tolérance et respect

## Les 5 premiers Ateliers du futur

Après l'identification des onze domaines d'actions prioritaires par le Comité de pilotage, il a été décidé, dans un premier temps, d'inviter les habitants de Bernex à participer à cinq domaines d'actions. Pour rendre possible la constitution des premiers Ateliers du futur (groupes de travail), le Forum public I a été organisé le 21 octobre 2004. Il a réuni une assistance d'environ 220 personnes. Les personnes les plus intéressées (88 précisément) se sont ensuite revues le 20 janvier 2005 pour le démarrage effectif des Ateliers du futur. C'est ainsi que les cinq premiers groupes, encadrés par un « coordinateur » membre du Comité de pilotage de l'Agenda 21 et par un consultant du bureau ECO21, ont pu développer leurs travaux tout au long de l'année 2005, jusqu'au début de l'année 2006. La mission des Ateliers du futur était d'analyser les problèmes ou projets jugés prioritaires dans leur domaine d'action respectif et de proposer des actions concrètes à inscrire dans l'Agenda 21 communal.

Deux types de documents devaient être produits au sein des Ateliers du futur :

- Une « fiche problématique » permettant de décrire les principaux enjeux, ce qui a déjà été fait dans la commune, en exprimant la vision et les objectifs du groupe.
- Des « fiches-actions » permettant de mettre en forme de manière concise des propositions d'actions concrètes et argumentées.

### L'Atelier du futur « Mobilité » (AFBE01)

**Problématiques prioritaires « Transports » :**

- trafic routier
- transports privés-publics
- gaz à effet de serre
- trafic routier et poids lourds



*9 des 14 membres de l'AFBE01 réunis à l'occasion de la préparation du Forum II*

#### **Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité »**

Marcela Salivarova Bideau (coordinatrice).  
Béatrice Beuchat, Pierrette Chatelanat-Wahl, Bernard Colombara, Gérard Cuttat, Joëlle Fleury Zandone, Françoise Joliat, Paul Marbach, Dominique Navarro, Evelyne Nörenberg, Dominique Pittet, Alain Rouiller, Elisabeth Zumstein Kennedy.  
Consultant ECO21 : Rémi Merle.

## **L'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse » (AFBE02)**

### **Problématiques « Petite enfance et jeunesse » :**

- garderies
- soutien aux jeunes en difficulté scolaire
- jeunes (loisirs)
- cuisine scolaire
- écoles (primaire, cycle d'orientation, collège)
- parlement des jeunes



*10 des 28 membres de l'AFBE02 réunis à l'occasion de la préparation du Forum II*

### **Les membres de l'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse »**

Edda Vos (coordinatrice).

Nathalie Aliti, Nathalie Casari, Raymonde Couturier, Nathalie Dal Busco, Liliane de Gaspari, Maria Dewin, Anne-Marie Frey, Monique Genier, Gaëlle Gioria, Christine Grangier, Christiane Gurtler, Daniel Gurtler, Yann Malet, Han Marquis, Piedade Medeiros, Patrick Pellet, Giorgio Pinizzotto, Nadine Piotton, Sonia Pittet, Bernard Riedweg, Julie Schneider, Marie-Claude Simona, Carol Staehelin, Danya Stasius, Josefa Wasem-Schiffer, Sandrine Wittwer-Voeffray.

Consultante ECO21 : Raphaëlle Juge.

## **L'Atelier du futur « Nature, paysage, agriculture » (AFBE03)**

### **Problématiques « Nature et paysage » :**

- surfaces de compensation écologique
- propreté
- conservation de la biodiversité indigène
- réseau agro-environnemental

### **Problématiques « Agriculture » :**

- promotion des produits du terroir
- conservation de l'intégrité du sol (fertilité, imperméabilisation)
- marché de fruits et légumes
- prestations écologiques requises



*12 des 30 membres de l'AFBE03 réunis à l'occasion de la préparation du Forum II*

### **Les membres de l'Atelier du futur « Nature, paysage, agriculture »**

Olivier Perroux (coordinateur).

Carole Bigler, Walter Bisol, Martine Degoumois, Elisabeth Ducrest, Christiane Dutheil, Annick Fornerod, Gaëlle Gioria, Christina Giesch Shakya, Marc Graf, Henri Gross, Geneviève Gülaçar, Brigitte Hayoz, Jean-Marc Hayoz, Marc Hottinger, Madeleine Maire, Ernest Muller, Céline Perroux, René Schimpf, Carol Staehelin, Lisette Thévenaz-Richardet.  
Consultant ECO21 : Mathieu Petite.

### **L'Atelier du futur « Activités économiques » (AFBE04)**

#### **Problématiques « Activités économiques » :**

- promotion et soutien des petits commerces de proximité
- soutien de l'artisanat et des PME
- promotion des produits du terroir



*3 des 13 membres de l'AFBE03 réunis à l'occasion de la préparation du Forum II*

### **Les membres de l'Atelier du futur « Activités économiques »**

Michel Puchat (coordinateur)

Mme Rose-Marie Riedo, MM. André Chuard, Victor Ferreira, Jacques Maire, François Mohr, Samuel Oudot, Yves Pillet, Denis Rosset, Pierre Spitzli, André Wagner, Jean-Marc Zermatten.  
Consultant ECO21 : Andràs November.

### **L'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » (AFBE05)**

#### **Problématiques « Sécurité »**

- écoles
- équipements (personnes âgées, handicapées)

#### **Problématiques « Ordre public »**

- violence : agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- prévention contre la délinquance
- vandalisme, vol



*4 des 14 membres de l'AFBE03 réunis à l'occasion de la préparation du Forum II*

### **Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public »**

Philippe Doerks (coordinateur).

Kasim Aliti, Janine Burdet, Georges Chassot, Gabrielle Chaussevent, Jean-Pierre Chilier, Dominique D'Ippolito, Christiane Dutheil, Michel Graf, Patricia Krier, Anne Pastore-Yersin, Giorgio Pinizzoto, Claude-Alain Piotton, Maurice Riedo, François Tripet.  
Consultant ECO21 : Jean-Bernard Lachavanne.

# **Titres des 25 fiches-actions soumises aux autorités communales**

## **AFBE01 « Mobilité »**

Fiche-action n°M1 :

« **Réaliser une étude multicritères à propos des principales options de tracé du tram depuis l'entrée de la commune de Bernex** »

Fiche-action n°M2 :

« **Réaliser un plan directeur des chemins pour piétons, conformément à la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre** »

Fiche-action n°M3 :

« **Augmenter le nombre de « cartes journalières commune » des CFF mises à disposition des habitants par le secrétariat de la mairie** »

Fiche-action n°M4 :

« **Mettre en place un « plan de mobilité » au sein de l'administration communale** »

Fiche-action n°M5 :

« **Améliorer la desserte de la commune par le réseau des transports publics nocturnes « Noctambus »** »

Fiche-action n°M6 :

« **Organiser la mise à disposition d'un second véhicule « Mobility » à Bernex, et effectuer, auprès des habitants, une promotion régulière et concrète de la formule d'autopartage en coordination avec la commune de Confignon** »

Fiche-action n°M7 :

« **Favoriser la mobilité douce par le biais d'un réaménagement concerté des villages et hameaux de la commune. Impliquer les habitants dans la réflexion et la mise en place des mesures de modération de trafic** »

Fiche-action n°M8 :

« **Informer les habitants de la commune de Bernex sur les différents moyens de déplacement à disposition qui constituent une alternative à l'usage de leur véhicule privé individuel** »

## **AFBE02 « Petite enfance et jeunesse »**

Fiche-action n°J1 :

« **Création d'une plateforme de coordination et d'aiguillage visant à développer les liaisons inter- et intra- générationnelle, informer sur les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes (offres culturelles et sportives), et faciliter l'orientation des personnes et familles en direction des services communaux ou cantonaux compétents (problématiques familiales et emploi)** »

Fiche-action n°J2 :

« Favoriser l'utilisation d'infrastructures existantes dans les principaux villages de la commune pour organiser, avec un encadrement souple, des espaces de rencontre, d'animations et d'appui scolaire destinés aux enfants de 5 à 12 ans »

Fiche-action n°J3 :

« Créer un Parlement de jeunes dans la commune de Bernex »

### **AFBE03 « Nature paysage, agriculture »**

Fiche-action n°N1 :

« Réhabilitation du sentier didactique du Signal de Bernex »

Fiche-action n°N2 :

« Installer des bancs publics dans les secteurs qui en sont dépourvus »

### **AFBE04 « Activités économiques »**

Fiche-action n°AE1 :

« Renforcer les liens des entreprises avec les autorités politiques et la population de Bernex »

Fiche-action n°AE2 :

« Créer des possibilités d'accueil pour les entreprises dans la commune (écosite) »

Fiche-action n°AE3 :

« Encourager les entreprises à former les jeunes (apprentissage) et à offrir des places de travail aux chômeurs »

Fiche-action n°AE4 :

« Former les personnes les moins favorisées à l'utilisation des nouvelles technologies informatiques et de communication »

### **AFBE05 « Sécurité et ordre public »**

Fiche-action n S1:

« Renforcer l'information relative à la dangerosité de certains tronçons routiers de la commune. Développer des mesures de sécurisation sur ces tronçons de la voie publique dans l'attente des futurs aménagements du chantier tram »

Fiche-action n S2:

« Améliorer la sécurité des usagers vulnérables de la voie publique sur les tronçons routiers qui présentent des sources de dangerosité difficile à supprimer »

Fiche-action n S3:

« Inventorier et cartographier les aménagements d'accessibilité aux bâtiments et aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées »

Fiche-action n S4:

« Renforcer la coordination des professionnels de l'action sociale de la commune face aux problématiques familiales et publier une brochure pour améliorer l'orientation des familles vers les nombreux lieux d'accompagnement qui ont été créés dans le canton »

Fiche-action n S5:

« **Élaborer un dépliant sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle existantes pour encourager les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi ou en rupture de formation à renouer contact avec un conseiller d'orientation afin de réduire les risques de " désœuvrement, incivilité, délinquance et drogue »**

Fiche-action n S6:

« **Établir un contact direct et instaurer une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables de la Commune de Bernex pour permettre leur accès aux milieux associatifs (loisirs, sports et culture) »**

Fiche-action n S7:

« **Développer des mesures visant à sécuriser le site du Signal de Bernex »**

Fiche-action n S8:

« **Développer des mesures préventives anti-graffitis et d'aide financière ou de compensation pour les dépenses de nettoyage des façades des biens immobiliers privés »**

## Situation des fiches-actions et Forum II

**forum public II**  
**jeudi 11 mai 2006**  
**20h00, salle communale de Luchepelet**

**POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE A BERNE...  
LES PROPOSITIONS DES HABITANTS!**

**agenda**  
**21**

**commune de bernex**

MOBILITE  
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE  
NATURE, PAYSAGE, AGRICULTURE  
ACTIVITES ECONOMIQUES  
SECURITE ET ORDRE PUBLIC

Commune de Bernex  
103 BERNE - La station renseignements: [www.bernex.ch](http://www.bernex.ch)

A l'heure où paraît ce document d'étape (avril 2006), les Commissions municipales étudient les propositions transmises par le Comité de pilotage. Cette tâche les occupera durant plusieurs mois encore. Il est prévu que l'information relative à leur acceptation (ou à leur refus) se fera en particulier par le biais du journal communal et du site internet de la commune ([www.bernex.ch](http://www.bernex.ch), rubrique « Agenda 21 »).

*Reproduction de l'affiche créée pour le Forum II*

# agenda

21



commune de bernex

## Documents produits par les Ateliers du futur

### **AFBE01 « Mobilité »**

Fiche problématique .....	17
Fiches-actions M1 à M8 .....	25

### **AFBE02 « Petite enfance et jeunesse »**

Fiches problématiques (Centre de liaison et Parlement de jeunes) .....	47
Fiches-actions J1 à J3 .....	58

### **AFBE03 « Nature, paysage, agriculture »**

Fiche problématique .....	75
Fiches-actions N1 à N2 .....	85

### **AFBE04 « Activités économiques »**

Fiche problématique .....	93
Fiches-actions AE1 à AE4 .....	103

### **AFBE05 « Sécurité et ordre public »**

Fiche problématique .....	107
Fiches-actions S1 à S8 .....	115

### **Annexe :**

<b>Principaux aspects transversaux .....</b>	<b>141</b>
--	------------



## FICHE PROBLEMATIQUE DE L'ATELIER DU FUTUR "MOBILITE" – AFBE01

### Amélioration de la mobilité dans la commune de Bernex



Un tram à Bernex ! Ici le 21 août 1948 (photo aimablement communiquée par Gérard Cuttat)

## 1 - Introduction

Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » se sont réunis à cinq reprises au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005. Il s'agit d'un groupe solidaire, dynamique, composé de participants qui connaissent très bien leur commune.

Suite aux travaux du comité de pilotage de l'Agenda 21 de Bernex, la « mobilité » est un « domaine d'action prioritaire » qui comprend les problématiques suivantes :

- transports privés-publics ;
- gaz à effet de serre CO<sub>2</sub> ;
- trafic routier et poids lourds.

Les membres de l'Atelier du futur se rejoignent sur la plupart des craintes et préoccupations concernant la mobilité dans la commune de Bernex. Le sujet principal de ces échanges et réflexions au cours des premières séances a été la problématique de l'arrivée du tram à Bernex. Sur ce thème important pour l'avenir de la commune ainsi que sur d'autres sujets, la position de l'Atelier est exprimée dans ces pages.

D'autres problématiques seront ultérieurement approfondies lors des prochaines séances de l'Atelier. En conséquence, ce document fera l'objet d'une seconde version à la fin du second semestre 2005.

## **2 - Le problème de la mobilité en général**

La mobilité constitue l'un des grands thèmes du développement durable. Elle représente, pour notre civilisation, à la fois un des plus grands acquis et une des plus grandes sources de nuisances et de gaspillage d'énergies fossiles. La mobilité occasionne également des accidents de la circulation (avec des blessés, des morts) et des coûts sociaux supportés par la collectivité. Aujourd'hui, les automobiles, les camions, et maintenant les avions, sont devenus les premiers pollueurs de l'air, devant les industries. Les conséquences de cette situation, en particulier sur la santé des personnes et sur l'effet de serre, ne sont plus à démontrer. Depuis 1990, il est admis que le réchauffement du climat est dû à des émissions gazeuses, en particulier celle du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>).

En 1997, les pays signataires du protocole de Kyoto se sont engagés à réduire, d'ici à 2010, leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport à 1990.

Deux ans plus tard, en 1999, la Suisse a adopté une loi sur les émissions de CO<sub>2</sub> en promettant une réduction non pas de 5% mais de 10%. Malheureusement, l'objectif n'est pas en train d'être atteint car les émissions de gaz carbonique ont augmenté de 0,2% depuis ces dernières années en Suisse, ce en raison d'une hausse de la consommation de carburants.

## **3 - Son actualité dans la région genevoise**

Dans une interview parue le 15 février 2005 dans la Tribune de Genève, le Conseiller d'Etat Rober Cramer déclarait: « Nous devons consentir des efforts considérables pour que, dans vingt ans, la situation ne soit pas pire qu'aujourd'hui.(...) Les déplacements vont augmenter de plus de 40% d'ici à 2020. (...). Genève, c'est à court terme une agglomération de 900 000 habitants qui ne connaissent plus de frontières. ».

En matière de mobilité, parmi les grands sujets cantonaux en cours ces dernières années, relevons en premier lieu l'accroissement programmé du réseau de tramway. Cet effort vise à ce que l'agglomération genevoise rattrape son retard par rapport aux autres pôles urbains du pays ; la ligne Onex-Bernex se verra très vraisemblablement attribuer une aide de 90 millions venant de la Confédération

La liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (projet CEVA), qui cherche à désengorger le trafic urbain, semble aussi en bonne voie grâce au soutien financier (450 millions) annoncé de la Confédération.

Par ailleurs, une récente hiérarchisation du réseau routier genevois va dans le sens de la mise en application d'un projet de Robert Cramer exprimé dans la Tribune de Genève (15.02.2005) : « Il faut dissuader les pendulaires de pénétrer dans le centre-ville, ce qui favorisera la mobilité des habitants du centre et le trafic de destination. En même temps, il faut favoriser les transports publics en assurant la sécurité des piétons et des cyclistes. ».

Sur la cible particulière des entreprises, l'Etat de Vaud et l'Etat de Genève se sont associés pour co-éditer et largement diffuser un guide pratique de la gestion de la mobilité (« Plan de mobilité

d'entreprise », juin 2004) ; l'objectif est d'inviter les entreprises de la région à mettre en place des « plans de mobilité » adaptés aux besoins des employés, tout en favorisant la mobilité douce.

## **4 - La situation actuelle à Bernex**

### **Une circulation automobile dense**

La commune de Bernex est traversée par l'une des principales routes du canton de Genève, la route de Chancy, qui comptabilise en moyenne 24'000 véhicules par jour (Source : <http://www.geneve.ch/police/statistiques.html>, année 2004). Cet axe se situe au 5<sup>e</sup> rang des routes principales, après la route du Pont Butin (62'000 véh./j.), la route de Thonon (29'000), la route de Malagnou (28'500) et la rue de Lausanne (26'000).

De nombreux Bernésiens empruntent fréquemment une partie de la route de Chancy, en automobile, en transports en commun ou à deux roues. Cette route est, à l'échelle du canton, l'axe qui comptabilise le plus d'accidents de la circulation : 107 accidents en 2004 (dont 16 au niveau de la commune de Bernex), 103 en 2003. Pour information, le second axe le plus dangereux est la route de Meyrin avec « seulement » 71 accidents en 2004.

Les habitants de Bernex sont tous très sensibilisés par le trafic automobile, d'autant plus qu'une partie du trafic de transit se reporte à l'intérieur des villages, en particulier dans le village de Bernex. Cette situation provoque une baisse de la qualité de vie en raison de nuisances importantes dans le centre des villages : nuisances sonores évidemment (qui sont d'ailleurs précisées dans le plan directeur avec un dépassement des normes et un objectif d'assainissement semble-t-il gelé), mais le sentiment le plus fort qui transparaît est celui de l'insécurité : des véhicules roulent à une vitesse excessive et le danger d'une collision est présent, d'autant que la protection des piétons n'est pas optimale : les trottoirs sont partiellement inexistantes ou impraticables dans certains secteurs du centre de du village de Bernex.

Une liste détaillée des accidents de la circulation à Bernex a été obtenu par ECO21 auprès de la Gendarmerie genevoise : 74 accidents (dont 2 mortels) sont référencés sur le territoire communal en 2004. Les lieux où plus de deux accidents se sont produits en 2004 dans la commune de Bernex sont, par ordre décroissant :

- l'autoroute de contournement (21 accidents)
- la route de Chancy (16 accidents)
- rue de Bernex (12 accidents)
- route du Pré-Lauret (4 accidents)
- route Pré-Marais (3 accidents)

Un problème (que nous espérons en voie de résolution) nous a été décrit par Monsieur Raymond Maréchal: la douane de Bardonnex est surchargée de véhicules aux heures de pointe avec seulement (ou le plus souvent) un passage de véhicules de disponible. Cette situation crée un report du trafic sur d'autres douanes (Perly, Soral, ..) avec des conséquences pour Bernex qui subit de ce fait un trafic pendulaire accru dans ses villages.

Un groupe de travail s'est constitué depuis une année environ avec des représentants de communes telles que St-Julien et Perly en vue d'améliorer cette situation (Monsieur Michel Honegger, Conseiller administratif, participe à ce groupe).

### **Places de stationnement limitées**

L'actuel « Parc et Relais » de l'entrée de Bernex n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des actuels besoins en parking dans ce secteur, en raison de sa petitesse (80 places). Des automobilistes venus de la Champagne ou de France voisine, qui utilisent les transports publics depuis Bernex pour se diriger vers la ville, ont ainsi tendance à laisser leur véhicule dans le village de Bernex ou à ses abords, pas forcément sur des places de stationnement prévues à cet effet ou simplement autorisées.

Par ailleurs, le manque de places de stationnement est aussi fortement ressenti dans la partie commerçante du village de Bernex. Cela nuit fréquemment à la fluidité des transports publics, des véhicules se garent sur des trottoirs, ce qui accentue le sentiment d'insécurité, notamment de la part des piétons.

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté par la commune de Bernex pour faire le point sur les actuelles possibilités de stationnement, évaluer ce qui pourrait être réalisé, identifier des possibilités de zones bleues. Le travail devrait être remis en septembre 2005 (M. Honegger, comm. pers.).

Pour l'Atelier du futur « Mobilité », il est clair que ce sujet devra être (re-)considéré avec une grande attention en fonction du tracé du tram (voir plus loin).

### **Accès aux lieux publics et commerces par les personnes ayant une mobilité réduite**

Au cours de ces dernières années, plusieurs places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite ont été aménagées par la commune (Mairie, salles publiques et surfaces commerciales), sous l'impulsion de M. Serge Dal Busco.

Un inventaire de l'accessibilité des principales infrastructures par les personnes à mobilité réduite n'a toutefois pas, à ce jour, été dressé par la commune. L'Atelier du futur « mobilité » a été mis au courant que Monsieur Michel Honegger (Conseiller administratif) se montrerait favorable pour la réalisation d'un tel inventaire. L'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » envisage de réaliser une fiche-action à ce propos (*projet référencé n°4 dans leur fiche problématique*).

### **Modération de la circulation dans les villages**

Une zone « 30 » traverse le cœur du village de Sézenove. La zone piétonne du Vieux-Lully semble appréciée. Dans le Plan directeur, il est préconisé la mise en place de ralentissements aux entrées du village (p. 61).

Les membres de l'Atelier souhaitent vivement une forte limitation du trafic et de la vitesse des véhicules dans le centre des villages de la commune. Il conviendrait donc d'aller beaucoup plus loin qu'aujourd'hui dans la manière de chercher à modérer le trafic.

Pour décourager le trafic de transit, les solutions potentielles qui ont été évoquées passent par l'utilisation de zones « 30 », de zones de rencontres « 20 » et la mise en place de « sens uniques » qui ne permettraient plus de traverser les village en ligne droite, comme c'est le cas aujourd'hui.

Toutefois, en ce qui concerne le village de Bernex, il semble évident que rien d'important ne peut être engagé avant de connaître quel sera le tracé exact du tram.

### **Chemins pour piétons et application de la loi cantonale**

Le Plan directeur communal de Bernex, dans sa dernière édition (2001) comporte une carte (réf. N°13) de « circulation et liaisons piétonnes » qui référence les liaisons piétons fonctionnelles (trottoirs ou sites propres, chemins cantonaux de randonnée et les liaisons en projet).

Il paraît important d'aller plus loin dans cette démarche. La promotion de la marche est en tant que tel une excellente chose (ne serait-ce que pour conserver une bonne santé) et des aménagements adéquats favorisent une bonne qualité de vie. Au sein de l'Atelier du futur, la raison prioritaire est toutefois la recherche d'une meilleure sécurité des déplacements dans le centre des villages et le souci d'accéder aux écoles et autres principaux lieux publics en toute sécurité. Il a aussi été relevé que les risques de collision entre cyclistes et piétons existent, en particulier aux abords des établissements scolaires ; cette question mériterait une attention particulière pour tenter de résoudre ce problème.

L'Atelier « Mobilité » souhaite apporter des suggestions concrètes de liaisons piétonnes qui seront apposées sur un plan de la commune. Sachant que le sujet des parcours piétonniers intéresse les Ateliers du futur « Sécurité et ordre public » et « Nature, paysage et agriculture », ce travail sera soumis aux membres de ces autres Ateliers de manière à recueillir leurs remarques et suggestions. Il constituera ensuite l'annexe d'une fiche-action demandant aux autorités municipales de la commune de Bernex de mettre en oeuvre un « plan piétons », au sens où l'exige la « Loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre » votée en décembre 1998 par le Grand Conseil genevois. Grâce à cette loi, les chemins qui figurent dans un tel plan localisé de chemins pédestres sont déclarés d'utilité publique et leur établissement, maintien et remplacement peuvent être assurés par voie d'expropriation.

En mars 2005, alors que Vernier venait de déposer un dossier, seule la commune de Genève était véritablement en règle avec les exigences cantonales. Par souci d'efficience, selon une

recommandation orale d'un représentant du DAEL, les communes de Bernex et de Confignon pourraient mandater un même bureau spécialisé pour réaliser leur « plans piétons ».

### **Pédibus**

Des lignes Pédibus sont en fonction pour desservir régulièrement deux des trois écoles de la commune:

- Ecole de Luchepelet : 2 lignes y accèdent, depuis la rue de Bernex et depuis Saint-Mathieu.
- Ecole de Lully : 2 lignes y accèdent, depuis Sezenove et depuis la promenade de l'Aire.

Ce service est géré respectivement par l'APELS (Association des parents d'élèves de Lully-Sézenove) et par l'APEB (Association des parents d'élèves de Bernex).

Madame Lalli, présidente de l'APEB, regrette qu'une autre ligne ne puisse pas s'ouvrir en direction de l'école de Luchepelet en passant par la rue de Bernex : elle ne trouve pas de conductrices pour cette ligne, l'argument des refus étant systématiquement la dangerosité de la rue de Bernex (trafic automobile important avec des trottoirs inadaptés pour garantir la sécurité).

L'école de Vailly n'est quant à elle pas desservie par un Pédibus, sauf très ponctuellement à l'occasion de la journée internationale « en ville sans ma voiture ».

### **L'actuelle desserte de Bernex par les Transports Publics Genevois (TPG)**

D'une manière générale, la desserte de la commune de Bernex (ou tout du moins du village de Bernex) par les TPG est considérée comme très bonne- voire excellente - en regard du service qui existe dans les autres communes du canton.

Les autorités communales ont contribué à améliorer la situation au fil des années. C'est ainsi que les communiers ont actuellement à disposition huit lignes TPG : 2-19-L-K-S-47-42-43.

Parmi les récentes évolutions du services TPG :

- Création de la ligne 19 (Bernex-Saule – Vernier-village).
- Ligne 42 (Stade de Genève – Lully) : à nouveau jusqu'à Lully alors qu'elle n'allait auparavant que jusqu'à Perly.
- Ligne 47 : navette entre Lully et Cressy
- Ligne L (Bel-Air – Avusy-village) : a été prolongée des Esserts jusqu'à Bel-Air

Ce constat positif étant acquis, la question qui domine aujourd'hui pour l'AFBE01 est que l'arrivée du tram remettra en question l'ensemble (ou presque) de cette desserte. Et le risque d'une péjoration de la qualité du service est vivement ressentie par les membres de l'Atelier du futur mobilité (voir annexe de la fiche-action n°M1).

### **Le service Noctambus**

Deux lignes desservent partiellement la commune de Bernex au cours des nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche :

- Ligne n°20, avec un arrêt à Cressy puis à Bernex-Saule.
- Ligne n°13, avec un arrêt à Lully puis à Sezenove.

En ce qui concerne la ligne n°20, alors qu'Onex est desservi 7 fois par nuit (de 0.22 à 4 :11), seuls 2 Noctambus arrivent jusqu'à Bernex.

Avec la ligne n°13, Lully et Sézenove ne sont desservis qu'une fois par nuit.

### **Promotion de l'écomobilité à Bernex**

Les principales informations qui suivent nous ont été fournies lors d'un entretien avec Monsieur Raymond Maréchal, Secrétaire général.

- La mairie diffuse quotidiennement trois forfaits CFF d'une valeur de Fr. 35.-
- La commune participe au financement de Noctambus ainsi que de la ligne TPG n°42 (Lully – Stade de Genève)
- L'administration n'a pas connaissance de l'application de plans de mobilité dans des entreprises installées sur la commune et n'a pas non plus développé d'actions incitatives au sein de l'administration communale.

L'AFBE01 n'a pas encore débattu de ces questions.

### **Autres thèmes au sujet desquels l'AFBE01 s'exprimera**

Il est prévu que plusieurs suggestions de thèmes favorisant la mobilité douce soient prochainement débattus au sein de l'AFBE01. Les résultats de ces réflexions, de même que



l'analyse plus approfondie de certains points présentés ici, figureront dans la seconde version de ce document (fiche problématique). Surtout, ils donneront certainement lieu à plusieurs propositions d'actions au cours de second semestre 2005.

## **5 – L'arrivée du tram à Bernex**

Cette question a occupé la plus grande part des séances organisées jusqu'alors par l'Atelier du futur « Mobilité ». Il s'agit d'un sujet majeur pour les raisons suivantes:

- la question de son tracé et en particulier l'emplacement de son terminus dans la commune est un sujet d'actualité en cette année 2005 ;
- sa venue est l'occasion de prévoir une série de mesures d'accompagnement en matière de mobilité ;
- l'arrivée du tram fait naître des interrogations quant aux alternatives de développement global de la commune de Bernex à moyen et long terme.

### **Etat du projet et groupe de travail**

La venue d'un tram jusqu'à Bernex fait l'objet d'une loi cantonale votée par le Grand Conseil. Un groupe de travail réunit les communes impliquées par le projet. La commune de Bernex est représentée par M. Michel Honegger (Conseiller administratif). Au terme de cette année 2005, les principales études liées au tracé seront achevées et un tracé sera retenu pour produire une demande de concession. A l'origine, le projet indique un terminus à hauteur de l'actuel Parc et Relais (P+R). Toutefois, à la demande des autorités politiques communales, des possibilités de prolongation des voies de tram au-delà du P+R sont actuellement à l'étude.

L'ensemble du processus de réalisation laisse à penser que la construction de la ligne pourrait débuter en 2010 avec une mise en service dans les années 2011-2012.

### **Les informations du Plan directeur**

Le Plan directeur de Bernex (éd. 2001) évoque aussi la venue du tram jusqu'à l'actuel Parc (P+R) en la justifiant en particulier par le développement d'un pôle d'activité à la sortie de l'autoroute. Il est souligné (p. 46) que la desserte de la commune par les transports publics sera à repenser entièrement. Une carte visualise à ce propos (p.78) une nouvelle possibilité de desserte.

### **Séance spéciale tram le 4 mai 2005**

L'Atelier du futur « Mobilité » a eu l'opportunité de recevoir dans une de ses séances une délégation de représentants du projet, en l'occurrence : MM. Roland Tettamanti (DAEL), Bernard Zurbrugg (TPG) et Correnti (Représentant du groupement des mandataires, ZS Ingénieurs). Cette séance s'est déroulée en présence de Monsieur Serge Dal Busco (Conseiller administratif) et de Madame Eliane Schneider (Commission Sécurité et transports). Les membres de l'Atelier ont ainsi eu l'occasion d'exprimer plusieurs de leurs préoccupations et de mieux comprendre la manière dont le projet est conduit.

Concernant l'éventuelle prolongation du tram au-delà de l'actuel P+R, M. Tettamanti a toutefois souligné qu'il n'était pas sûr qu'une solution soit trouvée.

## **6. Objectifs visés par l'Atelier**

### Principe général

La mobilité doit être compatible avec les principes du développement durable et être orientée vers les modes de déplacement les moins polluants possibles. Le centre des villages doit être réaménagé de manière à accroître la sécurité des piétons en réduisant le trafic automobile.

### Objectifs

Il s'agit ci-après d'objectifs généraux, sachant que la plupart seront repris et précisés dans le cadre des fiches-actions.

- Maintien d'une desserte de transports publics de qualité après l'arrivée du tram



- Augmentation de la proportion d'utilisateurs de transports publics par rapport aux moyens de transports individuels motorisés.
- Réduction du trafic automobile (dont suppression du trafic de transit) dans les villages
- Réduction des nuisances sonores dues au trafic
- Réduction du nombre des accidents de la circulation dans la commune
- Aménagements de nouvelles zones de rencontres « 20 » et « 30 » dans les villages
- Aménagements de parcours piétons sécurisés
- Extension du réseau de pistes cyclables
- Promotion de l'écomobilité auprès de l'administration communale
- Promotion de l'écomobilité auprès des entreprises installées sur la commune
- Promotion de l'écomobilité auprès des habitants.

## 7. Indicateurs de développement durable

### L'Office fédéral de la statistique (OFSTAT)

L'OFSTAT présente des indicateurs du développement durable dans différents domaines comme la mobilité. Ceux-ci sont consultables dans leur site internet à l'adresse suivante :

[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes\\_d\\_indicateurs/indicateur\\_de\\_developpement/thematich\\_approach.701.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateur_de_developpement/thematich_approach.701.html)

La plupart d'entre eux sont plus adaptés à l'échelle du pays ou d'un canton qu'à l'échelle d'une commune telle que Bernex.

L'OFSTAT présente toutefois un certain nombre d'informations sur les communes. C'est ainsi qu'en matière de mobilité, deux types de relevés sont actifs. Leur programme permet de comparer une commune à une autre commune, à un canton ou au pays. Les relevés ci-dessous concernent l'année 2000 (l'annonce d'une périodicité n'est pas visible) et comparent la commune de Bernex au canton de Genève.

	<u>Année</u>	<u>Bernex</u>	<u>Canton GE</u>
<b>1 - Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail, en % des résidents actifs occupés</b>	2000		
- Transports publics		18,0%	24,9%
- Voiture privée		57,2%	36%
<b>2 - Navetteurs sortants de leur commune, en % des résidents actifs occupés</b>	2000	78,2%	49,4%

(Source : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/regionalportraits/gemeindesuche.html>)

### L'Office des transports et de la circulation (OTC)

Cet office cantonal présente annuellement un tableau récapitulatif des comptages de véhicules effectués dans plusieurs endroits du canton. Il peut être judicieux de consulter l'évolution des deux points de comptages qui concernent Bernex, comme ci-dessous sur 3 années consécutives

<b>Débit journalier de véhicules</b> (moyenne sur 7 jours)	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Localisation :			
- Jonction de Bernex 20	10'683	11'108	11'361
- Jonction de Bernex 22	4'817	5'518	5'632

(source : <http://etat.geneve.ch/diae/site/mobilite/master-content.jsp?componentId=kmelia243&pubId=3705&nodeId=1798&showType=true&typeKey=16>)

## 8. Titre des actions proposées par l'AFBE01

Fiche-action n°M1 :

**« Réaliser une étude multicritères à propos des principales options de tracé du tram depuis l'entrée de la commune de Bernex »**

Fiche-action n°M2 :

**« Réaliser un plan directeur des chemins pour piétons, conformément à la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre »**

Fiche-action n°M3 :

**« Augmenter le nombre de « cartes journalières commune » des CFF mises à disposition des habitants par le secrétariat de la mairie »**

Fiche-action n°M4 :

**« Mettre en place un « plan de mobilité » au sein de l'administration communale »**

Fiche-action n°M5 :

**« Améliorer la desserte de la commune par le réseau des transports publics nocturnes « Noctabus »**

Fiche-action n°M6 :

**« Organiser la mise à disposition d'un second véhicule « Mobility » à Bernex, et effectuer, auprès des habitants, une promotion régulière et concrète de la formule d'autopartage en coordination avec la commune de Confignon »**

Fiche-action n°M7 :

**« Favoriser la mobilité douce par le biais d'un réaménagement concerté des villages et hameaux de la commune. Impliquer les habitants dans la réflexion et la mise en place des mesures de modération de trafic »**

Fiche-action n°M8 :

**« Informer les habitants de la commune de Bernex sur les différents moyens de déplacement à disposition qui constituent une alternative à l'usage de leur véhicule privé individuel »**

### **Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité »**

Marcela Salivarova Bideau (coordinatrice).

Béatrice Beuchat, Pierrette Chatelanat-Wahl, Bernard Colombara, Gérard Cuttat, Joëlle Fleury Zandone, Françoise Joliat, Paul Marbach, Dominique Navarro, Evelyne Nörenberg, Dominique Pittet, Alain Rouiller, Elisabeth Zumstein Kennedy.

Consultant ECO21 : Rémi Merle.

## Fiche-action n°M1

« Réaliser une étude multicritères à propos des principales options de tracé du tram depuis l'entrée de la commune de Bernex ».

### Situation et justification :

Grâce à une intervention des autorités communales de Bernex, une étude portant sur différentes options de terminus du tram à Bernex est actuellement en cours. Sa prolongation au-delà de l'actuel P+R (option d'origine proposée par le DAEL) est ainsi évaluée en vue de définir un choix de tracé d'ici à la fin de l'année 2005. Cette étude porte essentiellement sur des aspects techniques de faisabilité. Or, le passage - ou non - d'un tram dans le centre du village de Bernex ou sur la route de Chancy aura un impact fondamentalement différent sur l'évolution de la circulation automobile (et l'emplacement du nouveau P+R), sur la possibilité d'aménagements dans le centre du village, sur le développement de la commune en particulier au nord de la route de Chancy (éventualité de déclasser des terrains), etc.

### Objectifs visés :

Réalisation d'une étude multicritères permettant d'apporter une lisibilité suffisante pour chacune des principales options de tracé du tram. Conscient des conséquences, notamment environnementales et économiques à court, moyen et long terme pour la commune de Bernex, il sera ainsi plus aisé aux autorités de Bernex de porter leur choix sur un tracé définitif.

### Pertinence « développement durable » de l'action :

L'action vise à contribuer à un choix favorisant au mieux.

- l'écomobilité (la mobilité douce, les transports publics),
- la mobilité douce (marche à pieds, vélos, patins et planches à roulettes, etc.)
- la sécurité des déplacements,
- l'accès aux commerces de proximité,
- la maîtrise du développement urbain.

### Descriptif de l'action:

La commune de Bernex suscite la réalisation d'une étude dans les meilleurs délais, par l'entremise du représentant du DAEL, du représentant du groupement des mandataires ou dans le cadre d'une commande directe auprès d'un bureau d'études accrédité.

L'étude doit considérer les principales options de tracé du tram à l'arrivée à Bernex que sont à priori :

- Un terminus à proximité de l'actuel P+R
- Un terminus à hauteur du giratoire de Laconnex, avec un nouveau P+R (300 à 600 places) et avec un tracé d'accès par la route de Chancy, ou par le village de Bernex, ou faisant une boucle.

### Liste des interrogations

En coordination et en complément aux aspects évalués par le DAEL et les entreprises mandatées, l'impact de chacune de ces options sur la commune de Bernex doit être évaluée de manière à répondre aux interrogations suivantes :

- Quel nombre d'habitants de Bernex se situeront dans un rayon de 300 m. autour des arrêts du tram (cercles) ?
- Où serait l'emplacement du nouveau P+R ?
- Comment le trafic de transit pourra-t-il être supprimé du village de Bernex ?

- Quelle sera l'évolution du trafic et de la nuisance sonore route de Chancy ?
- Dans quelles conditions sera réalisé le « Plan des mesures d'assainissement du bruit routier » prévu pour la route de Chancy par l'Etat de Genève ?
- Quelle pourrait être l'évolution du nombre de places de stationnement dans le village de Bernex ?
- Comment se réalisera l'accès aux commerces ?
- Y aura-t-il possibilité d'aménager un parcours piéton et cycliste sécurisé sur toute la longueur de la rue de Bernex et dans d'autres rues du village ?
- L'accès aux divers arrêts de transports publics se fera-t-il de manière sécurisée pour les piétons en général et les personnes à mobilité réduite en particulier ?
- Dans le village de Bernex, y aura-t-il la possibilité d'aménager des zones « 30 », des zones de rencontres « 20 » et des sens uniques pour supprimer le trafic automobile de transit ?
- Quels seront les lignes de rabattement visant à assurer le maintien d'une desserte de qualité (équivalente à l'offre actuelle) par les TPG ?
- Quelles seront les améliorations en matière de transports publics qui concerneront les différents villages de la commune ainsi que Confignon ?
- Le tracé nécessitera-t-il - ou induira-t-il - le déclassement de terrains à court, moyen ou long terme ? Si oui, pour quelles raisons, à propos de quelles parcelles, pour quelles types de réalisations et avec quelles conséquences en matière d'infrastructures communales ?

**Calendrier :**

Adoption de cette proposition en vue d'une réalisation de l'action dans les meilleurs délais, au cours du second semestre 2005.

**Nom des responsables :**

Le Conseiller administratif en charge des transports, le Secrétaire général, la Commission municipale « sécurité et transports ».

**Nom des partenaires et mode de participation :**

Le bureau mandaté pour cette étude multicritères.

Le groupe de pilotage du projet tram, composé notamment du DAEL, du représentant du groupement des mandataires, des TPG et de l'OTC.

**Choix de la méthode de suivi :**

Cette étude devra être réalisée en bonne coordination avec les principaux acteurs. Elle devra faire l'objet d'une présentation auprès :

- des autorités communales
- des membres de l'Atelier du futur « Mobilité ».

**Budget :**

Néant pour la commune : cette action devrait se réaliser avec le budget d'études mis à disposition du DAEL.

**Indicateurs de développement durable :**

(sans)

**Suivi et amélioration continue :**

Consultation de la société civile.

*Voir l'annexe de cette fiche-action relative à la prise de position de l'Atelier du futur à propos du tram, de son tracé et des mesures d'accompagnements.*

ANNEXE A LA FICHE-ACTION n°M1 :

**Prise de position des membres de l'Atelier du futur  
« Mobilité » à propos du tram, de son tracé et des mesures  
d'accompagnements**

En résumé...

l'Atelier est très favorable à ce que le tram ne s'arrête pas à l'actuel P+R, mais soit prolongé jusqu'à hauteur du giratoire de la route de Laconnex. C'est au niveau de ce futur terminus qu'un P+R de 300 à 600 places devrait être installé. Ce choix permettrait d'éviter une rupture de charge pour la plupart des Bernésiens qui utilisent les TPG et de réduire la circulation automobile dans la commune, en particulier dans le village de Bernex dont le centre pourrait être aménagé en y privilégiant la mobilité douce.

Les préoccupations qui se sont exprimées au sein de l'Atelier à propos de ce dossier sont détaillées ci-après ; elles servent de justification à la demande faite par l'Atelier de réaliser une étude multicritères (voir fiche-action n°M1).

Le problème de la rupture de charge dans le cas d'un terminus à l'actuel P+R

En direction de Genève, bien qu'il s'agira vraisemblablement de deux lignes (n°14 et 18) au départ de Bernex, l'utilisation du tram ne permettra certainement pas de desservir aussi bien qu'aujourd'hui, sans rupture de charge, les zones du canton traversées actuellement par les lignes de trolleybus n°2 et n°19.

Une crainte provient surtout du fait que le terminus des lignes de tram pourrait se situer au niveau de l'actuel P+R. Pour la large majorité des habitants de Bernex qui utilisent les transports en commun, il serait dans ce cas nécessaire de mettre en place des navettes depuis le P+R. Il s'agirait là d'une rupture de charge qui n'existe actuellement pas.

L'Atelier considère que le fait de créer, dans le réseau de transports en commun, de nouvelles ruptures de charge (au minimum une voire plus dans le cas qui nous occupe) entraînerait une forte péjoration de la qualité du service de transports en commun, ce qui pourrait même entraîner une désaffection pour ce mode de transports et, en conséquence, une recrudescence du trafic automobile.

La solution préconisée par l'AFBE01 est donc de privilégier l'option d'une prolongation de la voie du tram au-delà de l'actuel P+R.

Possibilité de réhabilitation de la rue de Bernex dans le cas d'un terminus à l'actuel P+R

Aux heures de pointe, la fréquence des deux lignes de trams (8 à 8,5 minutes pour chaque ligne) nécessiterait la mise en place de navettes toutes les 4 à 4,5 minutes (aujourd'hui les trolleybus passent toutes les 3,5 minutes). Le maintien d'un fort passage de bus (de manière pratiquement identique à aujourd'hui) dans la rue de Bernex signifie qu'il serait difficile de réhabiliter la rue du village.

La construction d'un nouveau P+R à proximité de l'existant

L'actuel P+R ayant une capacité en places très limitée, un nouveau P+R de 300 à 600 places est envisagé. Une possibilité d'emplacement est actuellement évaluée à proximité de l'existant, dans le cadre de la construction d'une salle communale dont le sous-sol serait aménagé en P+R. Au-delà des problèmes de coûts très importants pour réaliser un tel ouvrage, sa présence à cet

emplacement pourrait accentuer le transit parasite à travers le village de Bernex, alors que les membres de l'AFBE01 souhaitent au contraire une nette réduction du trafic automobile dans le village de Bernex. Cet emplacement de P+R ne peut donc pas les satisfaire.

#### L'intérêt d'un terminus ainsi que d'un nouveau P+R de l'autre côté du village de Bernex

Pour les raisons qui précèdent, la localisation du terminus à hauteur du giratoire de la route de Laconnex est préconisée par l'Atelier du futur. C'est dans ce secteur également que la création d'un P+R de 300 ou 600 places est souhaité. Cette option présenterait les avantages suivants :

- meilleur service de transports publics, sans rupture de charge pour un grand nombre d'habitants de Bernex, ce qui contribuerait à maintenir une desserte de bon niveau en limitant le nombre de navettes à mettre en place dans le cadre des mesures d'accompagnements ;
- réduction du trafic automobile provenant de la Champagne et de la France voisine sur la portion de la route de Chancy qui longe le village de Bernex, ce qui réduirait l'importance des nuisances sonores constatées actuellement (« valeurs limites d'immission partout dépassées de 5dba à max. 15dba » selon les références indiquées dans le plan directeur, édition janvier 2001, page 100).
- possibilité de réhabiliter le centre du village de Bernex en y favorisant la mobilité douce, des zones « 30 » et des zones de rencontre « 20 », avec pour conséquence une amélioration de la sécurité (réduction du nombre d'accidents dans la rue de Bernex) et de la qualité de vie.

#### Variantes de tracés et effet structurant

Il est indéniable qu'un axe ferroviaire est structurant.

C'est en particulier dans l'option d'une prolongation du tram par la route de Chancy (jusqu'au rond-point de Laconnex) que se pose la question de l'éventuelle valorisation des terrains qui se situent au Nord de la route. Dans le Plan directeur communal, on constate que l'essentiel de ces parcelles se trouve dans des zones non constructibles. Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » sont pour la plupart favorables à cette option de tracé pour le tram, mais ils souhaitent aussi que le maintien de l'actuel espace paysager soit assuré au nord de la route de Chancy.

Dans le cas d'une prolongation du tracé qui, cette fois, traverserait plutôt le village de Bernex, le projet peut être confronté à d'autres problématiques d'ordre technique : étroitesse des rues qui ne laisserait pas forcément à deux trams la possibilité de se croiser (sur l'ensemble du parcours tout du moins), vieilles bâtisses qui pourraient être fissurées par une activité de chantier, etc.

## Fiche-action n°M2

« Réaliser un plan directeur des chemins pour piétons, conformément à la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre. »

### Situation et justification :

En décembre 1998, le Grand Conseil genevois votait la « Loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre ». Deux instruments importants relèvent de cette loi :

- le plan directeur des chemins pour piétons : il indique les grandes lignes politiques et fixe un plan d'action.
- Le plan localisé de chemin pédestre : il s'agit d'un plan d'affectation qui a pour objectif de permettre la réalisation ou l'adaptation de tout ou partie du tracé des chemins pour piétons ou de randonnée pédestre.

Sa procédure d'adoption lui accorde force obligatoire envers les tiers. Les chemins qui figurent dans de tels plans localisés sont déclarés d'utilité publique et leur établissement, maintien et remplacement peuvent être assurés par voie d'expropriation.

Bernex, de même que les autres communes du canton de Genève<sup>1</sup> se doit, en application de cette loi, de réaliser son propre « plan piétons ».

A l'instar de Bernex, une large majorité de communes genevoises ne l'ont pas encore réalisé à ce jour<sup>2</sup>.

### Objectifs visés :

1 - Se mettre en accord avec les exigences de la loi<sup>3</sup>.

2 - Répondre aux besoins actuels et futurs de la population de Bernex en garantissant en particulier l'existence de parcours facilitant les déplacements à pieds en donnant entre autre un accès:

- aux équipements publics (écoles, mairie, etc.)
- aux zones de commerces
- aux arrêts de transports publics
- aux espaces verts publics et aux lieux de détente en général.

### Pertinence « développement durable » de l'action :

Le choix du moyen de transport est décisif pour garantir le développement durable. Cette mesure peut permettre, pour la commune de Bernex, de contribuer efficacement à :

- une promotion de la mobilité douce (moyen écologique, recommandé pour la santé, favorable pour la vie sociale et qui permet de restreindre l'usage de véhicules polluants, générateurs d'accidents) ;
- une facilitation de la mobilité pour les poussettes, les personnes âgées et/ou handicapées ;
- une meilleure sécurisation des lignes de « pédibus » en donnant des possibilités d'extension à son réseau, afin de réduire encore l'usage des véhicules automobiles pour les transports scolaires.

<sup>1</sup> à l'exception de certaines communes situées en campagne (selon des appréciations orales transmises par des représentants du DAEL).

<sup>2</sup> Les communes qui disposent d'un plan piétons (ou sont dans des démarches d'acceptation de leur projet au niveau cantonal) seraient à ce jour Genève, Vernier, Confignon et Chancy.

<sup>3</sup> L'article 19 de la loi cantonale indique un délai maximum de 3 ans à compter de son entrée en vigueur (1998) ; de fait, selon le DAEL, les prolongations sont actuellement tolérées...

**Descriptif de l'action:**

Mandater un bureau d'études spécialisé qui préparera un projet de « Plan piétons » prenant en considération :

- les travaux déjà effectués pour la dernière édition du Plan directeur communal<sup>4</sup>
- la situation des plans directeurs des communes avoisinantes<sup>5</sup> et les directives<sup>6</sup> produites par le DAEL.
- les conséquences de la prochaine venue du tram avec l'ensemble des mesures d'accompagnement qui vont s'imposer à la suite de la détermination de son tracé définitif.

**Calendrier :**

Réalisation du mandat depuis l'année 2006 (à préciser selon l'état des décisions relatives au tracé du tram et aux aménagements prévus en conséquence).

**Nom des responsables :**

Les Conseillers administratifs en charge des thèmes « urbanisme » et « sécurité et transports », les présidents des Commissions municipales « urbanisme » et « sécurité et transports ».

**Nom des partenaires et mode de participation :**

Bureau d'étude, les communes limitrophes, les associations concernées et les habitants de Bernex (pour consultation), le DAEL (en charge de l'application de la loi), le Conseil d'Etat (pour approbation).

**Choix de la méthode de suivi :**

Prévoir de soumettre ce projet à l'appréciation des habitants de Bernex avant son adoption définitive.

Informers la population concernant les parcours et les droits des piétons, notamment par la réalisation d'une carte et la diffusion de recommandations générales contribuant à la promotion de la mobilité douce.

**Budget :**

A déterminer.

**Indicateurs de développement durable :**

- Evolution du nombre d'accidents dans les zones et parcours aménagés pour les piétons.
- Répartition modale du transport des personnes qui pourrait être évaluée à l'occasion d'enquêtes concernant la commune de Bernex.

**Suivi et amélioration continue :**

Réalisation d'un rapport périodique permettant à l'administration communale et aux élus d'être en mesure d'analyser les parcours piétons (évolution des besoins et des usages, état général du réseau, éventuels accidents qui s'y produisent), afin d'apporter des rectificatifs et d'envisager des extensions des parcours piétons. D'un point de vue légal<sup>7</sup>, les communes doivent réviser leurs plans directeurs en principe tous les 10 ans.

---

<sup>4</sup> Edition de janvier 2001 : voir croquis n°13 et commentaires sur le sujet, notamment aux pages 49 et 61.

<sup>5</sup> Notamment les récents travaux réalisés par la commune de Confignon (par la société Urbaplan) et le plan directeur d'Onex.

<sup>6</sup> Documentation ayant pour titre : « Planifier et réaliser les chemins pour piétons – Directives à l'intention des communes genevoises », cahier de l'aménagement n°5, DAEL.

<sup>7</sup> Article 10, alinéa 2 de la loi cantonale

## Fiche-action n°M3

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Augmenter le nombre de « cartes journalières commune » des CFF mises à disposition des habitants par le secrétariat de la mairie. »

### Situation et justification :

Les « cartes journalières commune » sont vendues par lots (de 365/366 cartes postdatées) par les CFF (Chemins de fers fédéraux suisses) aux communes suisses qui le désirent. Chaque carte donne le droit à une personne<sup>8</sup>, durant 24 heures, de circuler en 2<sup>e</sup> classe en Suisse :

- sur toutes les lignes des CFF, de bateaux et de cars postaux,
- à demi-tarif sur la plupart des lignes de chemin de fer privées (seules exceptions : des lignes de montagne),
- dans les transports publics de nombreuses villes.

Les CFF vendent chaque lot de 365/366 cartes à Fr. 8'500.-. Chaque carte coûte donc Fr. 23,30. La commune de Bernex a augmenté le nombre de cartes journalières mises à disposition des habitants en passant de deux à trois par jour depuis le mois d'avril 2005.

Les cartes sont vendues au prix unitaire de 35 francs par le secrétariat de la commune. Ce prix représente une réduction d'environ 38% par rapport à l'achat d'une carte journalière unique aux guichets des CFF (Fr. 56.-). Il représente aussi une réduction de 25% par rapport à l'achat groupé d'une carte journalière multipack (6 cartes à Fr. 280.-).

En 2004, le résultat financier de cette opération s'établit comme suit<sup>9</sup>.

- Achat de 2 lots de cartes, soit : Fr. 8'500 x 2 = Fr. 17'000.-
- Vente de 596 cartes (env. 82%), soit : Fr. 35 x 596 = Fr. 20'860.-

En vendant 82% des cartes, la commune a donc dégagé un bénéfice brut<sup>10</sup> de Fr. 3'860.- ; le point d'équilibre est atteint en vendant 2 cartes sur 3 (66,66%).

Depuis la mise en vente de 3 cartes quotidiennes en avril 2005 et à ce jour (septembre 2005), il n'a pas été procédé à un bilan financier. Toutefois, les appréciations qui suivent, communiquées par le secrétariat de la commune, laissent à penser que les habitants de Bernex répondent avec intérêt à cette offre élargie. En effet, si certains jours des cartes restent invendues, il arrive souvent au secrétariat de devoir refuser des ventes. Les demandes de renseignements (téléphones, visites) seraient fréquemment de 5 à 10 chaque jour. A quelques reprises, une coordination avec le secrétariat de la commune de Confignon (qui met aussi à disposition des cartes journalières) a permis de solutionner des demandes auxquelles il n'était pas possible de répondre avec les cartes à disposition.

Enfin, les références des utilisateurs ne sont pas mémorisées, mais toujours d'après le personnel de réception, les acheteurs de cartes résident dans les différents villages de la commune. Certains d'entre eux profitent régulièrement du service.

### Objectifs visés :

Augmenter le nombre de cartes journalières à quatre ou cinq en 2006 en visant un équilibre financier.

<sup>8</sup> Un adulte, ou encore deux enfants, un enfant et un chien, ou... deux chiens !

<sup>9</sup> Source : M. Raymond Maréchal, Secrétaire général

<sup>10</sup> Bénéfice qui ne prend pas en compte les frais administratifs (travail des réceptionnistes) ni la valeur de la promotion du service (par ex. les informations dans le journal communal).

## **Pertinence « développement durable » de l'action :**

### Pôle environnemental :

En faisant ainsi la promotion des transports publics et en particulier du train, cette mesure contribue à éviter l'usage d'un véhicule automobile individuel, ce qui favorise donc une limitation des émissions fortement polluantes.

### Pôle social :

Cette mesure peut permettre de donner un accès plus facile à ce mode de transport aux personnes disposant de faibles revenus. Le risque d'accidents est également plus réduit avec le train qu'avec un véhicule automobile.

### Pôle économique :

Le faible nombre d'accidents avec le train, par rapport aux véhicules automobiles, a pour conséquence de réduire les coûts de la santé.

## **Descriptif de l'action:**

- Effectuer le bilan des ventes à fin 2005.
- Si les ventes ont dépassé le 65% ou le 85% du potentiel, acquérir respectivement un ou deux lots de cartes journalières supplémentaires.
- Faire la promotion du service de manière régulière dans le journal communal, dans le site internet, et grâce à des papillons d'informations disponibles dans des lieux publics (en priorité à la réception de la mairie).
- Continuer d'entretenir de bons rapports de partenariats avec le secrétariat de la mairie de Confignon, voire avec d'autres communes, de manière à limiter le risque d'inventus et de disposer de solutions pour répondre ponctuellement à des demandes qui dépasseraient la capacité de cartes disponibles au secrétariat de la mairie.

## **Calendrier :**

Adoption de cette proposition dans les meilleurs délais, en vue de son application dès le début de l'année 2006.

## **Nom des responsables :**

Les Conseillers administratifs en charge des loisirs, du social, des transports, des services extérieurs, le Secrétaire général, les Présidents des commissions « Sociale, jeunesse » et « Sécurité et transports ».

## **Nom des partenaires et mode de participation :**

Les CFF (en tant que fournisseur), le personnel de mairie en charge de la réception et le Secrétaire général (pour l'information de habitants, la promotion et la réalisation du service, les partenariats avec d'autres communes).

## **Budget :**

L'objectif est un résultat financier équilibré (basé sur la seule soustraction du chiffre d'affaire brut avec les dépenses d'achat des cartes), qui ne cherche pas à dégager un bénéfice.

## **Indicateurs de développement durable :**

- Nombre et taux de cartes vendues.
- Nombre et nature des appréciations et remarques faites par les habitants de Bernex.

## **Suivi et amélioration continue :**

Cette étude devra être réalisée en bonne coordination avec les principaux acteurs.

Etablir un bilan annuel et ajuster le service en fonction des résultats et des remarques.

## Fiche-action n°M4

« Mettre en place un « plan de mobilité » au sein de l'administration communale »

### Situation et justification :

De plus en plus, le trajet pour se rendre au travail et les déplacements professionnels sont une source d'embouteillages, de retards, de stress, d'accidents et de frais de plus en plus élevés. L'usage de la voiture individuelle favorise une dégradation de l'environnement et de la qualité de vie de chacun.

Forts de ces constats, l'Office des transports et de la circulation du Canton de Genève et le Service de la mobilité du canton de Vaud ont co-édité et largement distribué une brochure<sup>11</sup> qui invite les entreprises et les collectivités de la région à adopter un « plan de mobilité ».

Au niveau de la Confédération, une campagne de promotion de la gestion de la mobilité vient d'être lancée en 2005 par SuisseEnergie. Des participations financières sont octroyées aux communes qui s'engagent dans un processus d'actions avant l'automne 2006 (voir en annexe). Un plan de mobilité s'élabore sur mesure à la suite de propositions basées sur une analyse de la situation et des besoins. Il vise non seulement à limiter les impacts négatifs des déplacements, mais aussi à apporter des bénéfices à l'entreprise et au personnel.

A titre indicatif, les principaux types de mesures qui sont pris concernent souvent :

- la promotion des transports publics,
- la rationalisation de l'utilisation de la voiture (par le covoiturage, l'autopartage),
- l'encouragement à la mobilité douce (marche, vélo),
- l'utilisation de véhicules écomobiles (vélos électriques par ex.) ou d'une navette d'entreprise,
- l'organisation du stationnement.

L'adoption d'un « plan de mobilité » au sein de l'administration communale de Bernex (près de 80 employés) permettrait de montrer l'exemple à suivre par les entreprises de la commune. De surcroît, à l'heure où le développement de Bernex-est est recherché avec l'installation d'entreprises « high-tech », le gain en image procuré par cette démarche moderne serait en adéquation avec l'ambition affichée par les autorités communales. Enfin, l'information diffusée autour de l'adoption d'un « plan de mobilité » contribuerait à la promotion de la mobilité douce et de l'écomobilité auprès de l'ensemble des habitants.

### Objectifs visés :

- Favoriser la mobilité douce et l'écomobilité au sein de l'administration communale.
- Sensibiliser, grâce à cet exemple, les entreprises et les habitants de Bernex afin de faire évoluer des comportements en matière de mobilité.

### Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental : un « plan de mobilité » vise un gain principal au niveau environnemental, en raison de la limitation de la pollution et de la baisse de la consommation d'énergies fossiles qu'il génère.

Pôle économique : gain en image, fidélisation du personnel auquel on apporte une solution de mobilité qui correspond à ses besoins, rationalisation des surfaces allouées aux places de parking pour réduire les coûts et accroître les surfaces de production, réduction du nombre de retards chez les employés, ...

<sup>11</sup> « Plan de mobilité d'entreprise », juin 2004 – commande d'exemplaires auprès de l'OTC, adresse électronique : [jean-luc.demierre@etat.ge.ch](mailto:jean-luc.demierre@etat.ge.ch)

Pôle social : favoriser la mobilité douce a des conséquences positives sur la santé des collaborateurs et réduit leur risque d'accidents ; les audits qui accompagnent la détermination et le suivi de plan de mobilité développent les rapports sociaux.

#### **Descriptif de l'action:**

- Effectuer les démarches d'information et d'inscriptions auprès de SwissEnergie (voir en annexe) en mandatant un organisme spécialisé pour évaluer la situation et émettre des propositions. L'un de ces organismes, l'association « Mobilité Douce »<sup>12</sup>, annonce qu'elle effectue gratuitement un travail qui permet d'amorcer la réalisation d'un plan de mobilité. Elle s'appuie pour cela sur le questionnaire d'évaluation « New Ride » (créé par SuisseEnergie et le canton de Berne). Un rapport succinct est fourni pour permettre d'identifier les principales pistes de solutions qui devront ensuite être précisées avec ou sans cette association.
- S'organiser de manière à ce que l'ensemble du personnel soit impliqué dans la réflexion. Il s'agit de recueillir les besoins, problèmes, désirs de chacun en matière de mobilité, puis de les analyser. Les solutions qui en découleront auront ainsi les meilleures chances d'être appliquées.
- Parmi les mesures à mettre en place, prévoir de faire payer les places de parking pour automobiles des employés afin que les recettes soient utilisées comme une aide pour faciliter l'acquisition d'abonnements dans les transports publics.
- Parmi les mesures à mettre en place, prévoir d'examiner les moyens de rationaliser la mobilité qui concerne le Centre intercommunal de voirie (coordination à prévoir avec les communes de Confignon et d'Onex).
- Inviter les Conseillers administratifs et municipaux à accompagner cette dynamique pour eux mêmes, en particulier dans le cadre de leurs déplacements en tant qu'élus.
- Valoriser régulièrement la démarche de l'administration (au travers du journal communal et du site internet en particulier) en étant transparent sur les gains réels obtenus.
- Envisager un mode de reconnaissance ou de gratification pour féliciter les employés de l'administration qui auront fait le plus évoluer leur comportement en matière de mobilité.

#### **Calendrier :**

Adoption de cette proposition dans les meilleurs délais (1<sup>er</sup> trimestre 2006), en vue de pouvoir bénéficier d'aides financières provenant de SwissEnergie.

#### **Nom des responsables :**

Les Conseillers administratifs en charge des finances et de l'administration, le Secrétaire général, les Présidents des commissions « finances et administration » et « sécurité et transports ».

#### **Nom des partenaires et mode de participation :**

Les chefs de service de l'administration communale et l'ensemble des employés (pour leur participation à l'identification et des besoins puis la mise en application des décisions), les Conseillers administratifs et municipaux (pour leur participation à l'identification et des besoins puis la mise en application des décisions qui concernent leur propre mobilité en tant qu'élus), le mandataire (chargé d'analyser la situation et de faire des propositions), un ou des fournisseurs (pour la mise en place de certaines mesures), les responsables, à Confignon et Onex, des services en charge du Centre intercommunal de voirie.

#### **Budget :**

- Evaluation et pistes de solution : possibilité de gratuité (voir plus haut).
- Analyse approfondie et mise en application de solutions : budget à déterminer.
- Possibilités concrètes de participations financières octroyées par SwissEnergie (voir annexe).

---

<sup>12</sup> Association Mobilité Douce (sans but lucratif): 29 rue du Nant à Genève - Contact : Michel Simkovitch, secrétaire général, tél. 022.700.53.34, port. 078.806.41.76. Michel Simkovitch a été reçu par l'Atelier Mobilité lors de sa séance du 31 octobre 2005.

**Indicateurs de développement durable :**

- Nombre de kilomètres effectués par les employés de la commune dans un véhicule automobile individuel pour effectuer les trajets entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels en cours de journée.
- Nombre de kilomètres effectués dans le cadre des mesures qui seront retenues dans le cadre du « plan de mobilité », selon la forme de mobilité en question (par ex : marche, vélo, vélo électrique, transports publics, covoiturage, autopartage, etc.)

**Suivi et amélioration continue :**

Etablissement d'un bilan annuel des mesures prises de manière à les ajuster périodiquement.

Annexe à la fiche-action n°M4 :

## **Note sur la campagne de promotion pour la gestion de la mobilité conduite par SuisseEnergie pour les communes**

### **SuisseEnergie pour les communes**

SuisseEnergie est le programme fédéral destiné à promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il durera jusqu'en 2010.

Tout le monde est concerné, que ce soit les cantons, les communes, les milieux économiques, les associations écologiques et de consommateurs, ou encore les particuliers.

### **Campagne de promotion 2005-2008**

**SuisseEnergie pour les communes fournit une aide active pour une meilleure gestion du trafic et de la mobilité dans les centres urbains, et soutient les communes qui font la promotion de plans de gestion de la mobilité dans les entreprises de leur territoire**

### **La campagne en deux mots**

Il s'agit pour les communes d'encourager à mieux gérer les déplacements pendulaires et professionnels **dans leurs administrations** ou **dans les entreprises situées sur leur territoire**. La campagne met à disposition des moyens financiers, des propositions d'actions pour mettre en place de telles mesures et des instruments d'analyses qualitative et quantitative. **Inscrivez-vous sans tarder!** (cf. contact ci-dessous).

### **Soutien financier**

En guise de participation à l'action lors de l'acquisition d'une première entreprise, SuisseEnergie pour les communes offre un montant de CHF 10'000.- pour autant que le responsable du projet apporte une contribution au moins équivalente. Le programme prévoit une contribution supplémentaire de CHF 2'000.- pour chaque entreprise ayant introduit un système de gestion de la mobilité (c'est-à-dire définition des objectifs et processus de contrôle), approuvé le plan de mesures et voté et budgétisé au moins une mesure.

### **Conditions de participation à la campagne de promotion**

Les responsables de projet sont des communes, associations de communes et autres associations, qui apportent leurs propres prestations et envisagent d'introduire la gestion de la mobilité simultanément dans plusieurs entreprises et/ou dans leur administration. Ils sont partenaires contractuels de SuisseEnergie pour les communes. **Pour bénéficier du soutien financier, le contrat devra être signé au plus tard en septembre ou octobre 2006.**

### **Contact**

#### **Inscription à la Campagne mobilité dans les entreprises**

SuisseEnergie pour les communes, c/o Bio-Eco Sàrl, Rue du Prieuré 2, 1304 Cossonay-Ville

Tél. 021 861 00 96, fax 021 862 13 25, e-mail : [info@bio-eco.ch](mailto:info@bio-eco.ch)

#### **Gestion de la mobilité, SuisseEnergie pour les communes**

Monika Tschannen-Süess, e-mail: [m.tschannen@rundum-mobil.ch](mailto:m.tschannen@rundum-mobil.ch)

*(Informations recueillies dans le site [www.energiecite.ch](http://www.energiecite.ch) ainsi qu'auprès de Bio-Eco Sàrl et de Mme Monika Tschannen-Süess (cheffe de projet au niveau suisse, tél. 031.782.02.15 – [monika.tschannen@bluewin.ch](mailto:monika.tschannen@bluewin.ch))*

## Fiche-action n°M5

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Améliorer la desserte de la commune par le réseau des transports publics nocturnes  
« Noctambus »

### Situation et justification :

Les « Noctambus » ont été créés sous l'impulsion du Parlement des jeunes de Meyrin, afin de trouver une solution au manque de moyens de transports publics durant les nuits des week-ends (nuits de vendredi à samedi et samedi à dimanche). Les premières liaisons ont été effectives en 1995. Depuis, le réseau s'est fortement élargi. Toutes les communes de Genève sont maintenant desservies, ainsi que treize communes vaudoises et deux françaises. Le nombre de passagers a augmenté en moyenne de 20% chaque année au cours de la période 1997-2004<sup>13</sup>. Depuis 1997, la commune de Bernex est desservie par deux lignes Noctambus.

#### La ligne n°13

Cette ligne part depuis le quartier des Nations, traverse la ville de Genève, pour aller jusqu'à Carouge quinze fois par nuit. Un seul véhicule prolonge ce parcours au-delà de la cité sarde en passant par Lancy, Perly-Certoux, Lully (à 03h34), Sezenove (à 03h38), jusqu'à Athenaz. Cette ligne a transporté en moyenne, chaque week-end, de 38 passagers (1997) à 53 passagers (2004). Les passagers qui, en 2004, se trouvaient dans l'unique bus qui dessert l'un des derniers arrêts (Lully, Sézenove, Laconnex, Soral, Sézegnin ou Athenaz) étaient en moyenne huit par week-end<sup>14</sup>.

#### La ligne n°20

Cette ligne part depuis Thônex, traverse la ville de Genève (rive gauche) pour aller jusqu'à Cressy sept fois par nuit. A deux reprises (sur les sept trajets), la ligne se prolonge pour desservir Bernex-Saule (à 02h17 et 04h17) et va dans ce cas jusqu'à Chancy, puis retourne en direction de la ville de Genève en s'arrêtant une fois à Bernex-Saule (à 03h00). Cette ligne a transporté en moyenne, chaque week-end, de 83 passagers (1997) à 152 passagers (2004). Il n'existe actuellement pas de comptage qui précise le nombre de personnes qui descendent à Bernex-Saule<sup>15</sup>.

Chaque commune concernée par le passage d'un Noctambus participe financièrement aux coûts selon une clé de répartition prenant en considération le nombre d'arrêts dans la commune et la quantité de population potentiellement concernée. En 2005, la contribution de la commune de Bernex s'est ainsi élevée à Fr. 10'160.-<sup>16</sup>.

L'Atelier du futur « Mobilité » apprécie l'existence de ce service Noctambus et considère que les habitants de la commune de Bernex devraient être mieux desservis qu'actuellement: la faible fréquence des passages, avec de surcroît des horaires seulement très tardifs (notamment pour Lully et Sézenove), limitent fortement la possibilité de profiter de ce moyen de transport.

### Objectifs visés :

Ligne 13 : un à deux passages supplémentaires à Lully puis à Sézenove entre 0h30 et deux heures du matin.

<sup>13</sup> Source : [www.noctambus.ch](http://www.noctambus.ch) (septembre 2005)

<sup>14</sup> Source : statistiques produites par les TPG, aimablement transmises par l'association Noctambus.

<sup>15</sup> Source : statistiques produites par les TPG, aimablement transmises par l'association Noctambus.

<sup>16</sup> Montant communiqué par Mobilidée sàrl, Sylvia Clémenti (septembre 2005)

Ligne 20 : un à deux passages supplémentaires à « Bernex-Saule » entre 0h30 et deux heures du matin.

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

Pôle social : La mesure permet aux personnes ne disposant pas de voiture individuelle de pouvoir sortir les soirs de week-ends, par exemple pour voir un spectacle ou rencontrer des amis en ville; elle permet aussi aux conducteurs de véhicules qui boivent de l'alcool ou simplement qui craignent d'être inattentifs en raison d'un état de fatigue, d'avoir une solution alternative à la voiture.

Pôle environnemental :

L'usage de véhicules de transports collectifs, par rapport à un véhicule automobile individuel, permet de limiter les émissions polluantes.

Pôle économique :

La sécurité accrue des personnes qui rentrent par ce moyen de transport contribue à réduire le nombre d'accidents de la circulation et en conséquence à réduire les coûts de la santé.

### **Descriptif de l'action:**

- Adresser une demande d'amélioration de la desserte à la Commission Noctambus qui émettra une offre précise et se chargera des contacts avec les autres communes concernées.
- Informer régulièrement les habitants de Bernex sur le service Noctambus, notamment dans les éditions du journal communal et dans le site internet de la commune ; envisager également une information ciblée auprès des jeunes.

### **Calendrier :**

Adoption de cette proposition dans les meilleurs délais de manière à :

- effectuer la demande officielle d'offre de la commune à la Commission Noctambus,
- analyser l'offre et faire un choix au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006.

Les nouveaux horaires des Noctambus seront établis en août 2006 pour l'année 2007 (début effectif 12 décembre 2006).

### **Nom des responsables :**

Les Conseillers administratifs en charge des domaines « sécurité, transports » et « loisirs, culture, jeunesse », les Présidents des commissions « sécurité et transports » et « sports, loisirs, culture ».

### **Nom des partenaires et mode de participation :**

L'association Noctambus et sa Commission (répondants principaux pour la gestion des coûts et la coordination entre les communes) ; les TPG (en tant qu'organismes du service) ; les communes desservies par des Noctambus (en tant que partenaires financiers de Noctambus).

### **Budget :**

L'association Noctambus a communiqué à l'Atelier Mobilité une estimation indicative des TPG<sup>17</sup>. En cas d'acceptation, ce budget serait supporté par l'ensemble des communes desservies par le réseau Noctambus. Le surcoût exact de cette mesure pour la commune de Bernex devra être précisé selon la clé de répartition définie entre les communes concernées par les Noctambus.

### **Indicateurs de développement durable :**

- Nombre de personnes utilisant les lignes Noctambus aux arrêts de la commune de Bernex.

### **Suivi et amélioration continue :**

Analyse des données transmises chaque année par l'association Noctambus dans le but d'améliorer les résultats (par ex. desserte, promotion du service).

---

<sup>17</sup> Le surcoût induit par un voyage supplémentaire, chaque week-end (2 nuits), jusqu'à Bernex serait de :

- Ligne n°13 (Lully et Sézenove) : Fr. 750.-

- Ligne n°20 (Village de Bernex) : Fr. 600.-

Le surcoût annuel à répartir entre les communes serait donc de l'ordre de 70'000 francs suisses pour un passage supplémentaire ou de 140'000 francs suisses dans l'option de deux nouveaux passages.

(estimation transmise le 03.10.2005 par courriel de Sylvia Clémenti (Association Noctambus) à Rémi Merle (ECO21).

## Fiche-action n°M6

## Atelier du futur n°1 « Mobilité »

**« Organiser la mise à disposition d'un second véhicule « Mobility » à Bernex, et effectuer, auprès des habitants, une promotion régulière et concrète de la formule d'autopartage en coordination avec la commune de Confignon »**

### Situation et justification :

La coopérative « Mobility » gère 1750 véhicules sur 1000 emplacements dans toute la Suisse<sup>18</sup>. Depuis l'été 2005, un premier véhicule Mobility est mis à la disposition des habitants de Bernex, en face de la mairie<sup>19</sup>. Les autorités de Bernex ont effectué une promotion de ce service auprès des employés de l'administration communale afin d'activer son utilisation.

La commune de Confignon compte déjà un véhicule similaire au centre de son village et envisage actuellement (été 2005) la mise à disposition d'un second véhicule destiné à l'autopartage. L'Atelier du futur Mobilité salue ces initiatives, dans la mesure où l'autopartage constitue l'une des solutions permettant de réduire le nombre de véhicules individuels, sources de pollutions et d'insécurité. La pratique de l'autopartage incite en effet à optimiser l'usage des automobiles au profit d'autres moyens de déplacement (mobilité douce et transports publics en particulier). Pour l'Atelier, l'engagement de la commune dans cette voie pourrait toutefois encore se renforcer.

### Objectifs visés :

Disposer d'un second véhicule Mobility dans la commune de Bernex. Conjointement, aux fins d'apporter les meilleures chances de réussite à cette opération, une promotion de l'autopartage devrait se réaliser de manière régulière et en concertation avec la commune de Confignon.

### Pertinence « développement durable » de l'action :

#### Pôle environnemental :

L'autopartage favorise l'usage restreint d'un véhicule automobile individuel au profit d'autres moyens de déplacement plus respectueux de l'environnement. En cela, les conséquences de cette action contribuent notamment à la réduction d'émissions polluantes.

#### Pôle économique :

Les calculs comparatifs de Mobility indiquent que l'autopartage, par rapport aux coûts engendrés par la possession d'un véhicule personnel, représente une formule économiquement avantageuse pour les ménages lorsque le kilométrage annuel n'excède pas 10'000 km<sup>20</sup>.

#### Pôle social :

Favoriser directement ou indirectement la réduction du nombre de véhicules automobiles favorise également une réduction du nombre d'accidents de la circulation.

### Descriptif de l'action:

- Déterminer, avec le responsable régional de la coopérative Mobility, la meilleure possibilité d'emplacement et le type de véhicules qui serait le plus adéquat, en prenant notamment en considération la situation du (ou des) véhicule(s) destiné(s) à l'autopartage à Confignon.
- Mettre en place, en coordination avec la commune de Confignon, une information régulière sur l'offre concrète d'autopartage, au travers en particulier du journal communal, du site internet et à la réception de la mairie<sup>21</sup>

<sup>18</sup> Source : dépliant de présentation de Mobility, version 09/2005.

<sup>19</sup> Conditions générales d'utilisation et tarifs actualisés sont accessibles sur le site [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch)

<sup>20</sup> Source : [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch) / combien ça coûte ? / exemples (octobre 2005)

**Calendrier :**

Mise en place de l'action dès son adoption par la Commission du développement durable et le Conseil municipal.

**Nom des responsables :**

Le Conseiller administratif en charge du domaine « sécurité, transports » le Président de la commission « sécurité et transports ».

**Nom des partenaires et mode de participation :**

La coopérative Mobility (pour la mise à disposition d'un véhicule), l'administration de la commune de Confignon (en tant que partenaire pour la promotion du service dans les deux communes).

**Budget :**

Il reste à préciser.

La coopérative Mobility demande aux communes concernées la réalisation d'un chiffre d'affaire annuel minimum pour chaque véhicule mis à disposition. A titre d'exemple, le chiffre d'affaire annuel à atteindre pour un véhicule de type « Opel Corsa » serait légèrement supérieur à 10'000 francs suisses. Ce chiffre d'affaire minimum sera à préciser selon la catégorie de véhicule pouvant répondre le mieux aux besoins des habitants de Bernex.

Soulignons encore l'importance d'une information promotionnelle efficace et régulière auprès de l'ensemble des habitants pour réduire le risque financier.

L'objectif serait qu'en l'espace de deux années d'exploitation, le chiffre d'affaire réalisé par les utilisateurs ne nécessite plus le versement d'un complément par la commune.

**Indicateurs de développement durable :**

- Chiffre d'affaire réalisé sur chaque véhicule destiné à l'autopartage.
- Nombre de personnes profitant de ce service.

**Suivi et amélioration continue :**

Analyse des résultats transmis périodiquement par la coopérative et décisions sur l'évolution du service et de sa promotion.

---

<sup>21</sup> L'Atelier du futur Mobilité souhaite que la commune réalise un support d'information faisant la promotion des différents moyens de transport pouvant être une alternative à l'usage des véhicules automobiles individuels (voir fiche-action n°M8)

## Fiche-action n°M7

## Atelier du futur n°1 « Mobilité »

**« Favoriser la mobilité douce par le biais d'un réaménagement concerté des villages et hameaux de la commune. Impliquer les habitants dans la réflexion et la mise en place des mesures de modération de trafic. »**

### Situation et justification :

Au cours de ces dernières années, différents courriers et pétitions ont été réalisés par des habitants de la commune pour signaler des problèmes de circulation, des risques élevés en matière de sécurité et demander des améliorations. Des accidents de la circulation se produisent chaque année (voir annexe) et, à plusieurs endroits, les trottoirs sont inadaptés (voire totalement inexistant) pour garantir une sécurité suffisante.

En ce qui concerne le village de Bernex, les membres de l'Atelier pensent qu'une réflexion serait à mener prioritairement sur la rue de Bernex et le chemin de Saule. Très clairement, les fonctions résidentielles et conviviales de ces deux rues centrales (pourtant d'intérêt local) ont été écartées au profit d'une « fluidité » motorisée, dangereuse, source d'oppression et de mal-être. L'arrivée du tram est une occasion unique pour repenser l'équilibre entre les modes de déplacements à l'intérieur de tous villages et hameaux de la commune que sont Bernex, Lully, Sézenove, Loex et Chèvres.

### Objectifs visés :

Rendre les rues des zones d'habitations, des centres des villages et des hameaux de la commune plus appropriées à la mobilité douce :

- Réfléchir ensemble au potentiel des mesures<sup>22</sup> qui ont fait leurs preuves ailleurs.
- Réduire dès que possible la vitesse et la densité des véhicules motorisés des rues centrales. La dangerosité des parcours pour piétons et cyclistes serait ainsi diminuée.
- Augmenter le niveau d'attractivité des rues pour la mobilité douce en intégrant des solutions efficaces et harmonieuses pour les transports publics (bus adaptés et navettes).

### Pertinence « développement durable » de l'action :

A l'échelle locale, favoriser la cohabitation de tous les usagers de la route, pouvoir se déplacer ensemble (enfants et personnes à mobilité réduite y compris...) de manière conviviale et en toute sécurité, est un enjeu de développement urbain durable majeur.

#### Pôle environnemental :

Les mesures de modération de la vitesse limitent localement la densité de véhicules motorisés et encouragent par la même l'utilisation d'autres modes de transport plus doux. Des changements d'habitudes peuvent donc s'opérer. Ainsi, globalement, les émissions de gaz à effet de serre et de fines particules nocives pour la santé sont réduites. Le patrimoine architectural est mieux préservé, avec des façades qui seront moins dégradées par les noircissures enlaidissantes provenant des rejets de véhicules motorisés.

#### Pôle social :

La mobilité douce favorise indéniablement la rencontre et le lien social. La réduction de la vitesse et de la densité de la circulation contribuent par ailleurs à une diminution du nombre d'accidents et

<sup>22</sup> Il existe un large éventail de mesures envisageables favorisant la cohabitation de tous les usagers de la route. Parmi celles-ci citons: *la zone 30, la zone de rencontre 20, la zone piétonne, la rue mise en sens unique, l'interdiction de circuler avec autorisation pour les riverains, l'interdiction de circuler avec autorisation pour les livraisons, l'interdiction de circuler avec limitation dans le temps*, etc. Pour plus de précisions, voir entre autres la brochure « Modérer le trafic à l'intérieur des localités », Office fédéral des routes (OFROU), 2003, à l'adresse : [http://www.astra.admin.ch/media/verkehrsberuhigung/030917\\_broschuere\\_f.pdf](http://www.astra.admin.ch/media/verkehrsberuhigung/030917_broschuere_f.pdf)

des nuisances (sonores, visuelles, olfactives, etc.). Des rues moins contraignantes libèrent de l'espace sur lequel il est possible de jouer, de discuter, de vivre !

#### Pôle économique :

Un centre de village attractif qui se parcourt à pied peut inciter certains commerces de proximité à rester, voir à revenir. Les terrasses des restaurants et cafés peuvent aussi y trouver leur compte.

#### **Descriptif de l'action:**

1. Mandater un bureau d'étude spécialisé pour la réalisation d'une analyse multicritère intégrant d'emblée le point de vue des habitants. Une étude préalable aux propositions d'aménagement devra être réalisée pour identifier et analyser la situation actuelle de la circulation.
2. Organiser un processus participatif pour accompagner la réflexion et contribuer à la décision. Les membres de l'actuel Atelier du futur « Mobilité » demandent de pouvoir mettre leurs compétences au service de la collectivité dans le cadre d'une participation citoyenne qui leur permettra d'être informés des dossiers en cours et d'émettre des propositions aux autorités municipales.
3. Prévoir et mettre en place des mesures d'accompagnements qui viseront à informer et à sensibiliser la population avant, pendant et après les travaux de réaménagement.

L'étude multicritère des mesures de modération de la circulation motorisée et d'amélioration des espaces de mobilité doit impérativement tenir compte des préoccupations émises au préalable par les habitants. Ce sont bien eux qui pratiquent, empruntent ou au contraire évitent ces rues et chemins au quotidien. Ils sont ici le mieux placés pour en parler !

Le point de départ pourrait être un Forum public. Par la suite, la création d'un groupe citoyen « Mobilité douce et aménagement des centres » pourrait permettre de préciser les besoins, d'informer et de suivre tout du long les projets et réalisations.

Par ailleurs, des améliorations progressives « à tester » (rue mise en sens unique ou en zone piétonne pour un temps déterminé, par exemple) en lieu et place de mesures trop contraignantes sont à envisager.

#### **Calendrier :**

Mise en place de l'action dès que le projet définitif concernant le tronçon du tram est arrêté.

#### **Nom des responsables :**

Les Conseillers administratifs en charge des domaines « Sécurité, transport » et « Urbanisme » ; les présidents des Commissions municipales « Sécurité et transport », « Travaux » et « Urbanisme ».

#### **Nom des partenaires et mode de participation :**

Habitants, notamment associations d'habitants et membres de l'Atelier du futur « Mobilité » en ce qui concerne le suivi, un bureau d'étude spécialisé, l'OTC (Office des transports et de la circulation) et les TPG.

#### **Budget :**

Il reste à préciser.

#### **Indicateurs de développement durable :**

- Nombre de participants au processus participatif
- Recueil d'avis sur le processus (degré de satisfaction)

#### **Suivi et amélioration continue :**

Mise en place de réunions à intervalle régulier entre les différents partenaires.

## **Résumé de la statistique des accidents relative à la rue de Bernex et au chemin de Saule**

### **Avertissement des membres de l'Atelier « Mobilité »**

Les informations qui suivent sont issues des constats d'accidents enregistrés par la Police cantonale<sup>23</sup>. Les accidents ayant fait l'objet d'un arrangement à l'amiable entre les protagonistes (cas en général de gravité limitée), ne sont jusqu'à présent pas connus de l'administration cantonale et ne peuvent donc pas être pris en compte dans ces données.

Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » souhaitent insister sur le fait que, au-delà de ces cas répertoriés par la Police, des situations très dangereuses existent de manière quotidienne dans ces secteurs ou de nombreux automobilistes circulent à une vitesse inadaptée. Des accidents sont souvent évités de justesse...

Dans les données ci-dessous, les fautifs sont indiqués en gras.

### **Rue de Bernex, pour l'année 2005**

Voici les 6 accidents significatifs, sur un total de 8 (en effet, deux autres accidents se sont produits au carrefour avec la route de Chancy) :

Rte d'Aire-la-Ville	<b>voiture</b>	cycle	défaut priorité	sans blessé
Ch. du Signal	<b>voiture</b>	motocycle léger	défaut priorité	blessé léger
Rue de Bernex 380	<b>voiture</b>	motocycle léger	défaut priorité	blessé grave
Rue de Bernex 300	<b>camion</b>	trolleybus	marche arrière	sans blessé
Ch. de Vuillonex	<b>voiture</b>	<b>motocycle léger</b>	priorité / vitesse	blessé grave
Rue de Bernex 384	<b>voiture</b>	--	inattention	sans blessé

### **Rue de Bernex, pour l'année 2004**

Voici les 12 accidents significatifs sur un total de 17 (en effet, 5 autres n'ont aucun rapport avec le trafic sur cette artère, notamment rte de Chancy) :

Rue de Bernex 188	<b>cyclomoteur</b>	autobus	changem. dir.	Blessé grave
Rue de Bernex 226	<b>voiture</b>	voiture	défaut priorité	sans blessé
Rue de Bernex 202	<b>cycle</b>	voiture	défaut priorité	sans blessé
Ch. de la Chapelle	<b>voiture</b>	voiture	inexpérience	sans blessé
Rue de Bernex 360	<b>voiture</b>	voiture	croisement	sans blessé
Rue de Bernex 200	<b>voiture</b>	<b>piéton</b>	traversée imprud.	Blessé léger
Sous-le-Clos	<b>moto</b>	<b>moto</b>	déf. priorité /autre	blessé grave
Rue de Bernex 261	<b>voiture</b>	--	marche arrière	sans blessé
Rue de Bernex 241	voiture	--	alcool	sans blessé
Rue de Bernex 353	<b>moto</b>	voiture	Dépassement	blessé grave
Rue de Bernex 319	<b>auto</b>	--	marche arrière	sans blessé
Ch. de Vuillonex	<b>voiture</b>	moto	défaut priorité	blessé grave

Autrement dit, la rue de Bernex a vu diminuer le nombre des accidents (ayant fait l'objet d'un constat par la Police) de 50% en 2005 par rapport à 2004.

<sup>23</sup> Données recueillies et mises en forme par Paul Marbach (membre de l'AFBE01).

### **Chemin de Saule, pour l'année 2004**

Un accident chemin de Saule 130 (hauteur école du Vailly), entre une voiture et un cycle ; l'automobile circulait à une vitesse inadaptée, tandis que le cycle n'avait pas accordé la priorité en sortant d'une cour. 2 autres accidents, mais sans pertinence (rte de Chancy ou parking).

### **Chemin de Saule, pour l'année 2005**

Un accident chemin de Saule 98, entre une voiture et un cycle ; le conducteur de l'automobile n'a pas accordé la priorité en obliquant.

## **Fiche-action n°M8**

**« Informer les habitants de la commune de Bernex sur les différents moyens de déplacement à disposition qui constituent une alternative à l'usage de leur véhicule privé individuel »**

### **Situation et justification :**

Sans en être forcément conscients, les habitants de la commune de Bernex disposent actuellement d'une palette de possibilités destinées à éviter, de manière quotidienne, fréquente ou ponctuelle, l'usage d'un véhicule automobile individuel :

- Lignes TPG
- Proxibus
- Noctambus
- Pédibus
- Covoiturage
- Autopartage
- Cartes journalières CFF

Bien entendu, plusieurs de ces solutions restent encore à être améliorées, à l'instar des infrastructures favorisant la mobilité douce (aménagement des villages, parcours piétons, bandes et pistes cyclables). Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » considèrent qu'une information présentant de manière synthétique et pratique ces possibilités pourrait d'ores et déjà retenir l'attention des Bernésiens et contribuerait à changer des comportements.

### **Objectifs visés :**

Informers et sensibiliser les habitants de Bernex aux modes de déplacements pouvant être une alternative à l'usage de leur véhicule automobile individuel.

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

Sur le fond, cette action d'information et de sensibilisation contribue à favoriser la mobilité douce et l'écomobilité, deux champs d'action reconnus comme s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Dans sa mise en application, il sera utile de faire appel à des entreprises locales et de privilégier l'usage d'un papier recyclé.

### **Descriptif de l'action:**

L'action pourrait se réaliser de différentes manières :

- Conception et fabrication d'un autocollant diffusé dans les ménages (avec simplement, en plus de la liste des possibilités telles que ci-dessus, un slogan accrocheur, un éventuel numéro téléphone et/ou simplement l'adresse internet du site de la commune, le tout avec un graphisme agréable et moderne).
- Parution régulière de l'information dans le journal communal, avec la reprise du visuel de l'autocollant et quelques explications pratiques supplémentaires.
- Impression d'un flyer reprenant l'information paraissant dans le journal ; document de format A5 mis à disposition dans des lieux publics (dont la mairie) et transmis aux nouveaux habitants.
- Diffusion de l'information dans la prochaine édition du « plan d'orientation » de la commune.
- Diffusion élargie de l'information dans le site internet de la commune, avec des précisions sur les services à disposition et des liens sur des sites d'informations.

**Calendrier :**

Adoption de cette proposition dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :**

Le Conseiller administratif en charge des transports, le Secrétaire général, le Président de la commission « sécurité et transports ».

**Nom des partenaires et mode de participation :**

Un graphiste et un imprimeur pour produire un visuel agréable et efficace destiné à la réalisation d'un autocollant (ce visuel devra être repris sur les autres supports d'informations évoqués plus haut)

**Budget :**

A définir.

**Indicateurs de développement durable :**

- Nombre de personnes utilisant les moyens de transport alternatifs à l'usage d'un véhicule automobile.

**Suivi et amélioration continue :**

Etablissement d'un bilan annuel des mesures prises de manière à les ajuster périodiquement en prenant en considération les remarques et propositions transmises par les habitants de Bernex.

**FICHE PROBLEMATIQUE**  
**ATELIER DU FUTUR "PETITE ENFANCE ET JEUNESSE" – AFBE02**

**Création d'un centre de liaisons multi-fonctionnel  
et lieux de rencontres pour les 6-12 ans**

## **1 – Problématique générale**

Actuellement (décembre 2004), la population des jeunes de Bernex de moins de 19 ans comprend 2'274 personnes (une moitié entre 0 et 10 ans, l'autre entre 10 et 19 ans), ce qui représente un quart de la population de la commune.

### **Soutien des jeunes par la commune**

Monsieur Alain-Dominique Mauris, Conseiller administratif, a décrit la situation comme suit lors de sa venue à une séance de l'Atelier (le 04.04.2005) : parmi les jeunes de 10 à 20 ans (plus de 1000), une quinzaine d'entre eux sont en rupture avec la société, sans projet de formation, traînant et se livrant à un petit trafic de drogue. Par ailleurs, 150 à 200 d'entre eux sont dans une situation peu stable. La FAS'e coordonne le soutien apporté aux jeunes ; M. Cheseaux, médiateur social en est l'interlocuteur.

### **Locaux en gestion accompagnée**

Il existe dans la commune de Bernex des locaux en gestion accompagnée, sous contrat de location impliquant la commune, les parents et les jeunes, en partenariat avec l'Etat de Genève. La coordination est assurée par MM. Yannick Pugin, éducateur et Patrik Renlund, assistant social et chef du Service social communal. L'encadrement est assuré par :

- des aides moniteurs (jeunes sans problèmes)
- des moniteurs (jeunes adultes formés, en charge d'une surveillance discrète)
- un auxiliaire d'animation
- deux travailleurs sociaux hors murs (TSHM) qui interviennent sur le terrain
- un animateur socio-culturel HES susceptible de dispenser une thérapie légère selon les besoins (M. Pugin)

### **Activités à disposition des jeunes de la commune**

La commune de Bernex permet la pratique de nombreux sports au travers de plusieurs clubs. Mis à part ces activités sportives, on relève les possibilités et situations suivantes qui concernent les jeunes :

- **Cressy** (avec Confignon et Onex) : un centre accueille des jeunes de 13 à 18 ans qui participent activement à la gestion et aux activités. Pas d'alcool ni de drogue pour éviter toute dérive.
- **Lully** : sous la responsabilité de Th. Bertrand, auxiliaire; comprend 25 jeunes de 13 à 18 ans, essentiellement des filles qui développent l'expression théâtrale et le basket.
- **Action anniversaire de Lully** : des adolescents de 15 à 18 ans encadrés par un moniteur organisent, décorent et animent des anniversaires pour des enfants de 5 à 11 ans pour Fr. 80.- par après-midi; beaucoup de succès; il est envisagé d'organiser aussi des "boums" .

- **Cabane à glaces du Tibet** : rencontre quelques réticences; lieu de « deal » de drogue mais peu marqué; la cohabitation entre enfants-parents et jeunes n'est pas très facile mais c'est plutôt un question de répartition du territoire et ça marche tout de même assez bien. Il n'est pas question de chasser les jeunes et le moniteur encadrant, M. Manneville, devrait d'ailleurs être reconduit par le Conseil municipal. La cabane a été "bousculée" (2004?) mais les jeunes ont proposé de la réparer, ce qui dénote une certaine bonne volonté.
- **Terrain de jeux au Tibet** : le crédit d'aménagement a été voté (Fr. 450'000.-). Les travaux vont commencer. A noter que le terrain appartient à l'Etat.
- **Local des pompiers à Confignon** : doit ouvrir bientôt; accueil libre; tentative d'impliquer les jeunes du quartier. La présence du cycle d'orientation crée quelques tensions mais la situation tend à s'améliorer.
- **Local du Forum** : au Signal; lieu de travail spécifique pour des jeunes à problèmes (association "Red Tigers" de full contact); comprend une salle de sport de combat pour dispenser des thérapies contre la violence; activités sujettes à évaluation; sous la responsabilité de MM. Pugin et Bernardo; fonctionne bien; relations avec le DIP; accueille aussi des enfants hyperactifs dès 5-6 ans et obtient de très bons résultats; une quinzaine de personnes ont déjà bénéficié de ces activités.
- **Bus itinérant** : un TSHM et cinq moniteurs accueillent des "zonards" (jeunes avec ou sans problèmes) et engagent des discussions, notamment sur les problèmes de relations avec les jeunes d'Onex dont certains sont des "skins". Ils interviennent aussi sur appel et engagent le dialogue. Ils complètent le travail des îlotiers et de la police qui interviennent plutôt auprès des écoles, des habitants.
- **L'Escale** : destiné aux jeunes en rupture. Prise en charge lourde et/ou légère. Vise à apprendre aux jeunes, à s'occuper, à travailler, à gagner de l'argent. Coûte Fr. 25'000.- par an à la commune. Actuellement, huit personnes sont suivies et deux sont en attente de l'être.
- **Sport pour tous** : l'école de Luchepelet ouvre ses portes à 20 à 50 garçons pour jouer au foot sans pour autant appartenir à un club. Activité autogérée en collaboration avec le concierge de l'école. Un encadrement est parfois nécessaire.  
Pour les filles il y a des possibilités de jouer au basket à Onex et Lancy.
- **Jobs pour les jeunes** : en 2004, 4 stagiaires ont travaillé pour la commune et 17 jeunes ont été employés l'été. Pour les 15-18 ans (la loi sur le travail ne permet pas de faire travailler des jeunes avant 15 ans) qui sont en échec partout, la commune octroie deux places d'apprentis d'employé de commerce et de jardinier. Certains sont devenus employés de la commune. Les **brigades vertes** sont des jeunes payés Fr. 16.55 / h pour nettoyer les parcs en été avec un moniteur. Ils peuvent aussi intervenir ponctuellement : tri et ramassage de déchets lors des fêtes, monter/démonter des podiums, poser des affiches, distribuer des flyers, participer à des enquêtes. Les brigades vertes occupent une trentaine de jeunes par an.
- **Locaux de musique** : partage des lieux conflictuels avec les adultes mais les jeunes de 14 à 25 ans sont majoritaires. Les groupes de musique peuvent s'y exercer et se produire pour Fr. 50.- (par an ?). Il y a une école de musique.
- **Chalet pédagogique** : sous la responsabilité d'un TSHM et d'un moniteur, des jeunes de 6 à 12 ans, à problèmes ou non, peuvent participer à des week-end à Nendaz. La commune participe financièrement à raison de Fr. 100.- et les parents de l'enfant apportent une contribution réduite à Fr. 60.- pour un week-end.
- **Ranch de Sézenove** : entreprise indépendante à but lucratif non soutenue par la municipalité

## 2 - Propositions d'action

### Action n°1 - Création d'un centre de liaisons multi-fonctionnel

Il s'agirait que la commune mette à disposition des locaux et des ressources humaines pour répondre aux besoins suivants :



- Créer un espace de communication et d'information visant à développer l'ouverture à l'"Autre", les rencontres entre familles de culture différente, la convivialité, les relations de voisinage, pour provoquer des changements de mentalité, encourager les habitants à oser demander et offrir des services; à améliorer le dialogue aînés-parents-jeunes et enfants.

Exemples :

- recherche et offre de services
  - service de prêts
  - offre de logements pour les jeunes
  - troc des services et des savoirs
  - mutualité des services intergénérationnels et entre jeunes et enfants (accompagnement des travaux scolaires, garde d'enfants, baby-sitting, prise en charge d'enfants après l'école, table d'hôte pour personnes âgées et enfants seuls à midi, implication de "jeunes retraités" dans l'encadrement des jeunes, services intergénérationnels pour l'apprentissage et l'exercice des langues et de la lecture, les loisirs, des visites de musées).
  - rencontres et partage des loisirs (promenades, sports, excursions, voyages, apéros et grillades entre voisins favorisant les rencontres entre générations).
  - rencontres de groupes de personnes (pour des activités susdites, pour les rencontres avec des nouvelles familles à Bernex, conférences, jeux, contes) etc..
- Disposer d'un support d'affichage (événements, animations, activités, lieux, horaires, coûts, responsables, adresses de contact).

## **Action n°2 - Création de lieux de rencontres décentralisés pour les 6-12 ans.**

Les membres de l'Atelier font le constat qu'en dehors des activités parascolaires, il n'existe pas de structure ou d'activités (ni assez de terrains de jeux) pour les 6-12 ans. Plusieurs de ces jeunes sont visiblement désœuvrés. Pour certains d'entre eux, à terme, cette situation pourrait aussi constituer un risque d'entraînement vers la marginalité.

A proximité de Bernex, il y a un jardin Robinson ou centre aéré à Sézegnin et un terrain de skate aux Evaux ; ce genre d'activités ne serait sans doute pas facile à mettre en place à Bernex en raison des nuisances sonores qu'elles occasionnent.

Par ailleurs, il existe de nombreuses opportunités peu connues et mal exploitées de loisirs organisés par l'Etat, qui seraient donc à valoriser.

La solution préconisée par l'Atelier consiste à mettre en place plusieurs lieux de rencontres et d'activités adaptés à cette tranche d'âge des 6-12 ans (à priori un dans les principaux villages que sont Bernex, Lully et Sézenove).

### **Les membres de l'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse »**

Edda Vos (coordinatrice).

Nathalie Aliti, Nathalie Casari, Raymonde Couturier, Nathalie Dal Busco, Liliane de Gaspari, Maria Dewin, Anne-Marie Frey, Monique Genier, Gaëlle Gioria, Christine Grangier, Christiane Gurtler, Daniel Gurtler, Yann Malet, Han Marquis, Piedade Medeiros, Patrick Pellet, Giorgio Pinizzotto, Nadine Piotton, Sonia Pittet, Bernard Riedweg, Julie Schneider, Marie-Claude Simona, Carol Staehelin, Danya Stasius, Josefa Wasem-Schiffer, Sandrine Wittwer-Voeffray.

Consultante ECO21 : Raphaëlle Juge.



**FICHE PROBLEMATIQUE DE L'ATELIER DU FUTUR  
"PETITE ENFANCE ET JEUNESSE" – AFBE02**

**La création d'un  
« Parlement de jeunes » à Bernex**

SOMMAIRE :

- 1 – Problématique générale
- 2 – La situation en Suisse et à Genève
- 3 – Proposition d'action
- 4 – Références
- Annexe 1 : descriptif de quelques parlements
- Annexe 2 : déclaration de Lamoura
- Annexe 3 : règlement du Parlement de la Chaux-de-Fonds

## **1 - Problématique générale**

### **1.1 - Le concept d'un Parlement de jeunes**

La création d'un parlement de jeunes est une réponse à la préoccupation d'intégrer les jeunes dans la vie locale par le biais d'une initiation au fonctionnement d'une commune, de la concertation, d'une meilleure compréhension de la société, et par la mise en place de projets concrets. En outre, un Parlement de jeunes permet de mettre en des droits des enfants comme la liberté d'association, de création de structures démocratiques, d'expression, l'accès à l'information énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, novembre 1989).

### **1.2 – Une structure européenne**

Dans la quasi-totalité des pays européens, des jeunes, des communes et leurs partenaires, des départements, des associations, créent des structures de participation appelées conseils d'enfants, de jeunes, parlements de jeunes...

Nombre de ces conseils d'enfants et de jeunes se sont regroupés dans des associations nationales (*voir plus bas en ce qui concerne la Suisse*). En 1997, les associations nationales de la France, de l'Italie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Suisse ont créé Youth PLANET, l'Association Européenne des Conseils d'Enfants et de Jeunes (27, rue des petites Écuries - 75010 Paris - Tél : +33 1 47 70 68 03 - Fax : +33 1 47 70 68 04 - [info@youthplanet.org](mailto:info@youthplanet.org)).

L'idée de Youth PLANET est de développer la participation des enfants et des jeunes à la vie des communes et de promouvoir ainsi une démocratie active dans les collectivités territoriales ; en outre, Youth PLANET se veut être un interlocuteur des conseils d'enfants et de jeunes auprès des institutions européennes, l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe, pour favoriser la participation des jeunes à la vie locale. Enfin, cette jeune association européenne cherche à créer des liens entre les jeunes eux-mêmes en organisant des rassemblements et des rencontres.

### Rencontres au niveau européen

La Première Rencontre Européenne des Conseils et Parlements de Jeunes, organisée par Youth PLANET, s'est déroulée du 1er au 4 Avril 2000 à Lamoura, en France. Elle a réuni plus de 300 jeunes (issus de conseils municipaux, communaux, régionaux et de parlements de jeunes) venus de 19 pays européens tels que la Croatie, le Danemark, l'Estonie, le Portugal, etc.

Les résultats des échanges et témoignages entre les participants apparaissent clairement dans la *Déclaration de Lamoura (voir annexe n°2)*, adoptée le 4 avril 2000. Dans cette déclaration, les jeunes mettent en évidence l'utilité des conseils et parlements de jeunes et lancent un appel aux enfants et jeunes des pays européens, aux élus et responsables locaux, aux responsables nationaux et aux responsables des différentes institutions européennes, afin que chacun à son niveau, avec les moyens dont il dispose, fasse reconnaître la participation des jeunes au niveau local, régional et européen comme un véritable engagement citoyen.

## **1.3 - Généralités sur les Conseils et Parlements de jeunes en Europe**

### Petit historique

La démarche de participation des jeunes à la vie locale existe depuis une vingtaine d'années (en France, le premier conseil d'enfants a été créé en 1979 à Schiltigheim).

Les Conseils et Parlements sont des structures qui permettent aux jeunes de s'investir dans leur commune, leur département ou leur région, dans le but d'améliorer la vie quotidienne de toute la population (pas seulement celle des plus jeunes !).

Il est impossible de définir de manière unique les Conseils et Parlements en Europe, puisque les structures varient d'un pays à l'autre. Pourtant les missions communes à tous les caractérisent :

- la représentation des jeunes dans un territoire donné
- le partage des idées sur la vie locale et la société
- la mise en place de projets pour améliorer le quotidien
- la consultation des jeunes sur les projets de la municipalité, le département ou la région

### L'intégration dans un Conseil ou Parlement de Jeunes

Les Conseils et Parlements ne sont pas tous formés de la même manière partout : dans certains pays comme la France, on organise des élections dans les écoles ou avec les jeunes de la commune ou de la région. Dans d'autres pays, comme la Suisse, les jeunes intègrent les Parlements spontanément, sans élection.

### Le fonctionnement

Les jeunes conseillers et parlementaires dialoguent avec les élus locaux, ils sont souvent coordonnés par un élu responsable du service jeunesse de la ville, du département ou de la région.

Les élus apprennent à écouter les jeunes et les aident à rendre leurs projets concrets.

Les jeunes apprennent à écouter les élus et à utiliser leurs recommandations et leurs propres actions d'adultes comme des exemples (à suivre ou à ne pas suivre !)

Il existe donc une véritable influence mutuelle entre les conseillers ou parlementaires jeunes et adultes.

La durée du mandat est variable.

### Commissions et actions

Les Conseils et Parlements sont souvent divisés en commissions, qui travaillent sur des thèmes précis : environnement, solidarité, culture, sport... Les jeunes conseillers et parlementaires émettent des idées et élaborent des actions concrètes (spectacles pour récolter de l'argent pour la lutte contre le SIDA, aménagement du territoire pour les handicapés, installation de matériel sportif dans certains quartiers, protection de l'environnement...).



## Nombre de Conseils et Parlements en Europe

Le nombre de Conseils et Parlements en Europe est très difficile à définir. Certains pays (France, Roumanie, Danemark, Hongrie...) ont des associations nationales qui regroupent les Conseils et Parlements de tout le territoire national, d'autres n'en ont pas, en particulier les Etats fédéraux, dont chaque structure " régionale " est indépendante de sa voisine.

On connaît le nombre approximatif de Conseils dans certains pays : Italie 100, Hongrie 20, Roumanie 30, Pologne 20, Belgique 30, Danemark 40, France 475, Suisse 50, Moldavie 10...

Existe-t-il un cadre législatif pour la création des conseils d'enfants et de jeunes ? En ce qui concerne la France, s'il n'existe pas de cadre législatif spécifique pour créer un conseil d'enfants ou de jeunes, les conseils relèvent du champ d'application de plusieurs textes (**voir plus loin la partie «Références »**). L'absence de réglementation présente l'avantage d'une plus grande liberté dans la création et le fonctionnement des conseils. L'ANACEJ – Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (France) - recommande que la création d'un conseil d'enfants ou de jeunes fasse l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

## **2 - La situation en Suisse et à Genève**

### **2.1 - La situation en Suisse**

La Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ) ([http://www.dsj.ch/fr/aktuell\\_f.htm](http://www.dsj.ch/fr/aktuell_f.htm)). Située à Berne, elle regroupe au niveau fédéral plus de quarante Parlements de Jeunes communaux, régionaux et cantonaux qui existeraient actuellement en Suisse. La FSPJ s'est donné pour mandat de coordonner les activités des Parlements de Jeunes, de les soutenir, d'aider à en fonder de nouveaux. Elle propose aussi aux 1'500 jeunes parlementaires la possibilité de s'occuper ensemble de politique nationale, par le travail en commissions, de prendre part à des projets et des actions, de s'exprimer dans le journal de la Fédération, « l'Élan », et de se rencontrer une fois par année (chaque dernier week-end d'octobre) pendant trois jours, lors de la Conférence nationale des Parlements de Jeunes CPJ.

### Principales caractéristiques des Parlements des Jeunes (PJ) en Suisse

(notes extraites de la brochure de la FSPJ)

- Limite d'âge : de 13 ou 14 ans jusqu'à 20 ou 21 ans (certains l'élargissent jusqu'à 25 ans).
- Apolitique.
- Une majorité d'entre eux est constituée en association (nécessité d'avoir des statuts).
- Les PJ sont gérés et coordonnés par un bureau ou un comité composé de jeunes (en principe, il n'y a pas d'adulte qui assure une fonction dirigeante dans un PJ).
- Le PJ accomplit son travail essentiellement en dehors de la séance plénière, dans des groupes de travail (ou des commissions).
- La séance plénière règle les principales affaires, élit le comité, constitue de nouveaux groupes et décide des motions à l'adresse des autorités ou des prises de position politiques.
- le comité est le cœur du PJ et est généralement composé de : une co-présidence, un caissier, un secrétaire, un représentant de chaque groupe de travail.
- les groupes de travail conçoivent des projets qui seront soumis à la plénière ; ils sont également chargés de mettre en œuvre des idées.
- Financement : la commune (ou le canton si c'est un PJ cantonal) finance de 0 jusqu'à Fr. 40'000.- selon le nombre d'habitants ; le versement s'effectue comme un forfait versé chaque année ou seulement en finançant des projets concrets (attention à l'impatience et à la démotivation des jeunes dans le cas de cette seule seconde option) ; pour certains projets concrets, des PJ recherchent des sponsors.
- collaboration autorités – PJ : il est très important d'avoir parmi les autorités un interlocuteur qui fera un lien efficace entre les autorités et le PJ.

- Sujets de discussion dans un PJ : il s'agit de thèmes qui concernent directement les jeunes.  
*Voir annexe n°3 : Règlement du Parlement des jeunes de la Chaux-de-Fonds.*

### Parlements d'enfants

*(notes extraites de la brochure de la FSPJ)*

Les Parlements d'Enfants invitent des enfants de 8 à 14 ans.

Les enfants doivent bien entendus être soutenus et encadrés dans leurs activités et la démarche de travail est proche du jeu.

#### *2.2 - La situation à Genève et à Bernex*

D'après le site de la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ), plusieurs parlements de jeunes existaient à Genève :

GE Parlement de la ville de Genève voir site <http://www.pigeneve.com>

GE Parlement des Jeunes Chêne-Bougeries

GE Parlement des Jeunes de Thônex

GE Parlement des Jeunes de Vernier

GE Parlement Jeunes Meyrin

voir site <http://www.pjmeyrin.com>

GE Plate-Forme des Jeunes d'Onex

*On signale aussi un site intitulé « Assemblée genevoise des Parlements de Jeunes (AGPJ) à l'adresse <http://www.agpj.ch>, toutefois, le lien n'est pas actif actuellement.*

### Soutiens possibles pour la constitution d'un PJ à Bernex

La coordinatrice de la FSPJ Sabine Sahli (e-mail : [sabine.sahli@dsj.ch](mailto:sabine.sahli@dsj.ch) ou [info@dsj.ch](mailto:info@dsj.ch)) se montre très ouverte pour soutenir une démarche de PJ à Bernex :

Du matériel d'information à la disposition de l'AFBE02 a été transmis par la FSPJ : dépliant de présentation, exemplaire du journal Elan et brochure explicative sur les parlements des jeunes en Suisse.

En Suisse romande, Alain Foehn, président de la PJ de Meyrin ([alain.foehn@pjmeyrin.com](mailto:alain.foehn@pjmeyrin.com)) et membre du comité de la FSPJ, se dit prêt à apporter son expérience et son soutien pour une telle démarche à Bernex.

D'après Sabine Sahli, Thomas Junod, de la PJ de La Chaux-de-Fonds, pourrait également apporter un soutien constructif.

## **3 - Proposition d'action**

L'idée de créer un Parlement de jeunes à Bernex intéresse vivement l'Atelier et notamment les jeunes qui le composent. Cette opportunité est vécue comme pouvant apporter:

- la création d'une force de proposition : en particulier pour favoriser des systèmes d'entraide entre jeunes et développer des relations intergénérationnelles ;
- un éveil au civisme : impliquer des jeunes dans la vie communale, les faire s'exprimer et voter sur des sujets communaux.

Les jeunes de Bernex souhaitent affirmer leur dynamisme en préparant les éléments d'une fiche-action qui précisera leur proposition pour la création d'un Parlement de jeunes.

## 4 - Références

### 5.1 Adresses pour la consultation de textes internationaux

#### **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989) :**

<http://www.droitsenfant.com/cide.htm>

article 12 (droit d'expression), article 13 (liberté d'expression), article 14 (liberté de pensée) et article 15 (liberté d'association)

#### **Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg, 2002)**

<http://www.sommetjohannesburg.org/groupe/frame-forum-jeune.html>

Document de concertation établi par les jeunes (Chapitre 25 d'Action 21) au Forum mondial de la jeunesse

#### **Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale :**

[http://www.coe.int/T/F/Cplre/5\\_Textes/5\\_Convention\\_et\\_chartes/remunicipale.asp](http://www.coe.int/T/F/Cplre/5_Textes/5_Convention_et_chartes/remunicipale.asp)

Charte adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (10<sup>e</sup> session – 21 mai 2003).

#### **Charte du jeune citoyen francophone**

<http://apf.francophonie.org/jeunesse/pfi/quebec/charte%20jeune%20citoyen.html>

Charte établie en 2001 à Québec. La Suisse est membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Son chapitre 3 traite des « Libertés Fondamentales et Démocratie ».

#### **Déclaration de Lamoura**

[http://www.youthplanet.org/doc/lamoura\\_f.pdf](http://www.youthplanet.org/doc/lamoura_f.pdf)

Déclaration établie lors du 1<sup>er</sup> rassemblement européen des conseils et parlements de Jeunes (avril 2000) – document PDF.

### 5.2 Autres références et adresses de sites internet

#### **Youth PLANET, l'Association Européenne des Conseils et Parlements d'Enfants et de Jeunes**

<http://www.youthplanet.org/fr/index.html>

#### **La Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ)**

[http://www.dsj.ch/fr/aktuell\\_f.htm](http://www.dsj.ch/fr/aktuell_f.htm)

DSJ-FSPJ - Gerechtigkeitsgasse 12 - 3008 Berne - Tél. 031 326 29 39

(voir commentaires au point 4)

#### **Le Conseil Suisse des activités de jeunesse**

<http://www.csaj.ch/index/>

- C'est l'organisation faîtière des associations de jeunes en Suisse.

- Parmi ses 85 membres, on trouve, entre autres, des syndicats, des jeunes de parti, des scouts, des associations d'étudiants.

#### **Conseil des jeunes de la ville de Strasbourg :**

<http://www.cdj-strasbourg.org/>

Extraits de ce site très fourni qui comprend par ailleurs de bons argumentaires en faveur des Parlements de jeunes :

Le Conseil des Jeunes de la Ville de Strasbourg rassemble des jeunes scolarisés dans les classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> qui veulent prendre leur bille en main !



A la fois lieu d'expérimentation et d'expression, il permet d'une part de découvrir le fonctionnement municipal et d'autre part de proposer et de réaliser des projets pour améliorer la vie dans la ville. Les propositions émises par les membres du précédent Conseil des Jeunes ont abouti, entre autres, à l'installation de terrains de sport dans les quartiers, la réalisation d'un film sur la sécurité routière, et à l'organisation de débats et d'échanges sur des thèmes qui leur tiennent à cœur... Les candidats au Conseil des jeunes se présentent et défendent les couleurs de leurs quartiers avec pour cheval de bataille une idée, un slogan qui interpelle... bref, l'envie de changer les choses et de donner vie à leurs idées ! Les élections sont organisées dans les collèges. Les jeunes sont élus pour une durée de 18 mois. Le Conseil des Jeunes de la Ville de Strasbourg rassemble les treize Conseils de Jeunes des quartiers, soit 126 élu(e)s. En décembre 2004, 6824 jeunes sur les 12332 jeunes strasbourgeois inscrits dans les collèges concernés ont participé au scrutin soit 55,34%. (32% en 2002).

#### **Conseil de jeunes de Créteil :**

<http://membres.lycos.fr/cali1/>

Concerne les 16-22 ans, est composé d'env. 60 membres ; le travail se fait principalement dans 5 commissions :

Information & communication – Santé – Insertion professionnelle – Sport, culture, loisirs – Citoyenneté, solidarité internationale.

#### **Conseil municipal de jeunes de Viry-Chatillon (France)**

<http://www.ville-viry-chatillon.fr/citoyennete/cmjeunes.htm>

- Se réunit une fois par trimestre en séance plénière.
- Comprend des commissions thématiques.
- Force de propositions : le conseil élabore des propositions qui sont ensuite soumises au Conseil municipal de la ville.

#### **Conseil municipal des enfants de Viry-Chatillon (France)**

<http://www.ville-viry-chatillon.fr/citoyennete/cmenfants.htm>

- Les enfants suivent les classes de CM2 ou de 6<sup>e</sup> (leur âge doit principalement se situer autour de 10 et 11 ans).
- Les enfants qui participent sont élus pour deux ans.
- Ils se réunissent 3 à 4 fois par an en séance plénière, en présence du maire, pour voter des projets élaborés dans des commissions.

#### **Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (France)**

<http://www.anacej.asso.fr/home.htm>

#### **Le site des conseils de la jeunesse (France)**

(dépend de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire)

<http://www.conseilsdelajeunesse.org/>

#### **Les membres de l'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse »**

Edda Vos (coordinatrice).

Nathalie Aliti, Nathalie Casari, Raymonde Couturier, Nathalie Dal Busco, Liliane de Gaspari, Maria Dewin, Anne-Marie Frey, Monique Genier, Gaëlle Gioria, Christine Grangier, Christiane Gurtler, Daniel Gurtler, Yann Malet, Han Marquis, Piedade Medeiros, Patrick Pellet, Giorgio Pinizzotto, Nadine Piotton, Sonia Pittet, Bernard Riedweg, Julie Schneider, Marie-Claude Simona, Carol Staehelin, Danya Stasius, Josefa Wasem-Schiffer, Sandrine Wittwer-Voeffray.

Consultante ECO21 : Raphaëlle Juge.



**FICHE PROBLEMATIQUE DE L'ATELIER DU FUTUR  
"PETITE ENFANCE ET JEUNESSE" – AFBE02**

Annexe 1

**Descriptif de quelques Parlements de jeunes en Suisse**  
(informations issues de sites internet)

**Neuchâtel**

<http://www.pjne.ch/page.php?page=bienvenue>

Ce parlement a été créé en 1992 et est considéré comme une « chambre consultative extra-parlementaire ». Son but est de définir des projets pour la jeunesse. C'est une force de proposition et de réalisation dans la mesure des moyens mis à disposition par la ville (actuellement Fr. 30'000.- par an). Noctambus est l'une des réalisations du Parlement.

Ses réunions plénières sont habituellement mensuelles ; elles sont ouvertes et publiques. Il existe par ailleurs plusieurs commissions (actuellement 16) qui se réunissent en fonction des besoins.

Le parlement est composé d'un bureau, du groupe jeunes (une cinquantaine, de 15 à 25 ans, quelles que soient leurs nationalités) et d'un groupe conseil.

Le site internet détaille très bien ce parlement des jeunes

**La Chaux-de-Fonds**

<http://www.pjcdf.ch/v4/>

Parlement créé en 1992, il s'est arrêté après 3 ans et a repris dans une nouvelle forme en 2000. C'est une force de proposition et d'action.

Il comprend des jeunes de 15 à 25 ans qui assistent librement et sans inscription aux séances plénières du Parlement. (30 à 50 sont présents lors de ces séances tous les deux mois, ce qui représente un très bon résultat) ; il existe des commissions. Un budget annuel de Fr. 20'500.- lui est octroyé..

Le Parlement compte un comité élu chaque année et conseillé par un représentant communal. Le Conseil communal dispose d'un droit de veto.

Le texte intégral du Règlement du Parlement de la Chaux-de-Fonds est accessible au format PDF :  
<http://www.pjcdf.ch/v4/PJ/Reglement>

**Le Locle**

Site Internet : <http://www.pjll.ch>

Le Parlement des Jeunes concerne tous les jeunes qui habitent, travaillent ou étudient au Locle et qui ont entre 13 et 23 ans.

Il a pour but d'offrir un forum pour débattre des questions qui concernent en particulier les sports, la culture, la politique de la jeunesse et toutes sortes de manifestations pouvant intéresser les jeunes mais surtout, de permettre de réaliser des projets d'intérêts collectifs.

Règlement du Parlement des jeunes du Locle (format PDF) :

<http://www.lelocle.ch/pdf/20.2.pdf>

**Meyrin**

Site Internet : <http://www.pjmeyrin.com>

Le règlement du PJ est accessible au format PDF.

Les jeunes de 15 à 20 ans peuvent faire une demande gratuite pour participer au Parlement.

Celui-ci peut-être considéré comme intégré dans l'organisation de la commune, pratiquement au même titre qu'une commission municipale.

Son président Alain Foehn est aussi membre du comité de la FSPJ et à ce titre est disponible pour soutenir une démarche de PJ à Bernex (voir plus haut).

## **Fiche-action n° J1**

**« Création d'une plateforme de coordination et d'aiguillage visant à développer les liaisons inter- et intra- générationnelle, informer sur les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes (offres culturelles et sportives), et faciliter l'orientation des personnes et familles en direction des services communaux ou cantonaux compétents (problématiques familiales et emploi).**

### **Situation et justification :**

Actuellement, il semble que les informations sur toutes les activités privées et publiques développées au sein de la commune sont disséminées et que peu de liens existent entre elles. Il y aurait lieu de valoriser et mieux faire connaître toutes les initiatives et activités des services communaux et des associations.

A l'échelle du canton, en ce qui concerne les problématiques d'accès à l'emploi et les questions familiales, la richesse et la complexité de l'offre est telle que des personnes se trouvant confrontées à des interrogations ne savent pas facilement vers qui se tourner. Certaines personnes ont également des difficultés à réagir face à des problèmes.

Il manque un moyen facile pour connaître toutes les solutions potentielles à une situation donnée et pour identifier celle qui correspondrait le mieux à son cas personnel.

La création d'un espace de coordination, d'information et d'aiguillage au niveau de la commune serait une réponse à ces questions.

### **Objectifs visés :**

- Renforcer les relations entre les personnes et les générations (enfants-jeunes-aînés).
- Encourager l'entraide et les échanges.
- Accroître l'efficacité et le succès des initiatives de rencontres, des échanges de services, de l'organisation de manifestations communes (sport, loisirs, culture, etc.).
- Assurer le bon fonctionnement de lieux de rencontre autogérés, etc.
- Valoriser les activités existantes et les mettre en synergie (associations, services de la commune).
- Permettre aux personnes qui sont en proie à des problèmes familiaux ou d'accès à l'emploi (réinsertion, formation) de trouver l'interlocuteur qui pourra les orienter.

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

Action Agenda 21 typiquement dite de « participation citoyenne » pour favoriser la solidarité.

Activité permanente davantage qu'action ponctuelle, ce centre de coordination viserait à améliorer la qualité de relations interpersonnelles et intergénérationnelles, le respect mutuel, la sécurité des personnes, l'accès à certaines activités pour des enfants de milieux défavorisés ou en début d'intégration. Il favoriserait aussi le développement d'activités de sensibilisation à l'environnement et constituerait une aide économique d'appoint pour des Bernésiens (aînés ou jeunes) aux revenus modestes qui s'impliqueraient dans des actions (cours, garde, etc.).

### **Descriptif de l'action:**

Allouer une ou deux pièces d'un bâtiment communal pour mettre en activité un espace de liaison gérant l'information sur les activités extra-scolaires de loisirs, éducatives, culturelles et sociales. Une personne employée à temps partiel serait en charge de la coordination, du contact avec les personnes et de la gestion des informations (voir proposition de cahier des charges en annexe). Elle disposerait d'un minimum de matériel de secrétariat (bureau, ligne téléphonique, ordinateur

connecté à Internet, imprimante, accès à un fax et à une photocopieuse) et d'un espace de réception pour des entretiens ainsi que pour l'affichage d'informations et d'annonces. Une période test d'une année permettrait de mesurer l'intérêt d'un tel service avant de confirmer sa mise en place à plus long terme.

L'installation de ce bureau doit s'accompagner (avant la période test, puis régulièrement en parallèle de l'activité) d'une information générale faite aux communiens ainsi que d'une information ciblée dans les écoles et auprès des partenaires tels que associations, services sociaux et culturels.

#### **Calendrier :**

Mise sur pied dès l'adoption de l'action par la Commission du développement durable et le Conseil municipal.

#### **Nom des responsables :**

Les Conseillers administratifs en charge des domaines « sports, loisirs, culture, jeunesse » et « social, scolaire, petite enfance », les Présidents des Commissions « sports, loisirs et culture » et « sociale, jeunesse », la personne responsable nommée.

#### **Nom des partenaires et mode de participation :**

Les responsables des services culturel et social et le Secrétaire général (pour la coordination avec les services communaux), les travailleurs sociaux hors-murs, des personnes bénévoles, les associations et responsables d'organismes culturels, de loisirs et sportifs actifs sur la commune, éventuellement des membres du personnel communal.

#### **Budget :**

A évaluer :

Le financement du bureau de liaison devrait faire l'objet d'une demande de crédit à la municipalité et comprendrait :

- Le salaire (et les charges sociales) de la personne qui gère le centre (il correspondrait par exemple à un mi-temps de secrétaire de direction ou d'assistante sociale ?),
- un budget de fonctionnement,
- un ordinateur (connecté à Internet), une photocopieuse et du mobilier (offerts ou récupérés).

#### **Indicateurs de développement durable :**

- Nombre de personnes contactant le bureau et bénéficiant de ses services.
- Degré de satisfaction des personnes ayant bénéficié des services du bureau (fiches de satisfaction et de suggestions disponibles sur place, éventuels courriers reçus).
- Nombre de bénévoles actifs.

#### **Suivi et amélioration continue :**

Au terme de la période test, un bilan global sera établi pour déterminer ou non la pérennité de cette action. Ultérieurement, des bilans périodiques des différentes activités développées seront effectués afin d'améliorer constamment les prestations et gagner en efficacité.

**Suggestion de**  
**CAHIER DES CHARGES**  
**de la personne responsable de la plateforme d'information et de liaison**

Pour la période test :

- Réaliser un tour de tous les ménages pour informer les habitants de la création de la plateforme et de ses objectifs.
- Compiler toutes les informations utiles sur les activités régulières et ponctuelles de loisirs, culture, sports organisées dans la commune.
- Compiler les différents organismes qui existent au niveau cantonal pour répondre aux problématiques familiales et aux questions d'accès à l'emploi (réinsertion professionnelle, formation).
- Fournir des renseignements sur toutes les activités, notamment celles susceptibles d'accueillir les 5-12 ans sur la commune et dans les alentours.
- Gérer l'information, notamment par la réalisation de flyers et d'affichettes d'informations (troc de services et de savoirs, animations organisées, etc.) disposés dans le bureau et dans quelques autres lieux (mairie, écoles, autres bâtiments de la commune).
- Assurer dans le bureau l'accueil des enfants, jeunes, aînés et autres adultes en répondant à leurs besoins d'information et en suscitant leur mise en relation en fonction de leurs intérêts, par exemple par la gestion d'un troc de services et de savoirs.
- Mettre sur pied un réseau d'information sur les activités disponibles pour les 6-18 ans, les plus de 60 ans et toute autre personne intéressée, que ce soit en tant que destinataire ou prestataire de services.
- Constituer une (ou plusieurs selon le type d'activité) équipe de personnes bénévoles associées à l'organisme (aînés, parents, jeunes).
- Aller au devant de personnes semblant en proie à des problèmes familiaux ou en rupture de formation ou d'accès à l'emploi, pour chercher à les aiguiller sur le service ou l'association qui répondrait le mieux à leur besoin.
- Aider au recensement des familles d'accueil et à leur mise en contact avec les familles demandeuses (en relation avec "Club M'Aide").
- Eventuellement, préciser les attentes et les "offres de service" des familles de Bernex à travers une enquête auprès des parents.

Autres éléments du cahier des charges (au-delà de la période test) :

- Evaluer et gérer la mise en place de supports d'information (panneaux) répartis sur la commune (lieux tels que écoles, paroisses, clubs de sport, autres lieux publics)
- Favoriser les contacts entre les groupes initiant des activités analogues et qui pourraient être dynamisées par une synergie d'action. Mettre en évidence leurs activités.
- Gérer des centres de rencontre pour 5-12 ans<sup>24</sup> et d'autres lieux de rencontres existants ou futurs en favorisant, dans ce cadre, les relations inter-générationnelles.
- Gérer, ou selon les cas accompagner, la réalisation de futures actions Agenda 21 qui entrent dans les objectifs et le cahier des charges du bureau.
- Créer des animations ponctuelles dans les parcs existants (ou favoriser leur organisation).

---

<sup>24</sup> Ces centres de rencontres sont l'objet de la fiche-action n°3 de l'AFBE02.

## **Créer une plateforme de coordination et d'aiguillage ?**

### **Une solution également justifiée pour faciliter la mise en pratique de plusieurs autres propositions des Ateliers du futur.**

Cette fiche-action n°J1 doit être mise en relation avec différentes propositions émanant d'Ateliers du futur actifs dans la commune de Bernex. En effet, la création d'une plateforme de coordination et d'aiguillage représenterait une solution efficace pour la mise en pratique des six propositions suivantes :

#### Fiche-action n°J2 – Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse »

**« Favoriser l'utilisation d'infrastructures existantes dans les principaux villages de la commune pour organiser, avec un encadrement souple, des espaces de rencontre, d'animations et d'appui scolaire destinés aux enfants de 5 à 12 ans ».**

La mise en pratique de cette action demande en particulier l'organisation des ressources humaines bénévoles ou « semi-bénévoles » (voir annexe n°3 de la fiche-action J2). Cette organisation pourrait être assurée par la personne responsable de la « plateforme de coordination ».

Par ailleurs, la plateforme contribuerait à informer les parents sur ces opportunités.

#### Fiche-action n°S4 – Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

**« Renforcer la coordination des professionnels de l'action sociale de la commune face aux problématiques familiales et publier une brochure pour améliorer l'orientation des familles vers les nombreux lieux d'accompagnement qui ont été créés dans le canton ».**

La plateforme serait un des lieux d'accueil des personnes en proie à des problématiques familiales ; les informations facilitant l'aiguillage de ces personnes y seraient présentées et diffusées.

#### Fiche-action n°S5 – Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

**« Élaborer un dépliant sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle existantes pour encourager les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi ou en rupture de formation à renouer contact avec un conseiller d'orientation afin de réduire les risques de " désœuvrement, incivilité, délinquance et drogue ».**

La plateforme serait un lieu où des familles et des jeunes pourraient être informés (voire aiguillés) sur les possibilités d'encadrement socioprofessionnel.

#### Fiche-action n°S6 – Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

**« Établir un contact direct et instaurer une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables de la Commune de Bernex pour permettre leur accès aux milieux associatifs (loisirs, sports et culture) ».**

La plateforme pourrait être un lieu d'échanges et d'informations avec ces familles vulnérables afin de les mettre en relation avec des personnes, associations ou groupes, en fonction de leurs intérêts.

Fiche-action n°AE3 – Atelier du futur « Activités économiques »

**« Encourager les entreprises à former les jeunes (apprentissage) et à offrir des places de travail aux chômeurs ».**

Cette action, très complémentaire à la « S5 » (voir ci-dessus) dans la mesure où elle est centrée sur des solutions d'activités à Bernex, pourrait donner lieu à des informations diffusées dans les locaux de la plateforme, auprès des jeunes et des chômeurs.

Fiche-action n°AE4 – Atelier du futur « Activités économiques »

**« Former les personnes les moins favorisées à l'utilisation des nouvelles technologies informatiques et de communication ».**

La plateforme aurait aussi le rôle d'informer des personnes par ces opportunités de formation ayant lieu dans la commune.

## **Fiche-action n° J2**

**« Favoriser l'utilisation d'infrastructures existantes dans les principaux villages de la commune pour organiser, avec un encadrement souple, des espaces de rencontre, d'animations et d'appui scolaire destinés aux enfants de 5 à 12 ans ».**

### **Situation et justification :**

La commune est largement dotée en clubs de sport accueillant des « juniors » pour les initier à la compétition et les activités parascolaires sont bien organisées mais essentiellement pour les adolescents.

En revanche, les enfants de 5 à 12 ans, qui ne peuvent ou ne veulent s'adonner de manière intensive à un sport ou à une activité artistique, trouvent difficilement des lieux pour pratiquer leur activité favorite sans contrainte ou même, simplement, pour se défouler sur un terrain de jeux. Le besoin d'infrastructures d'encadrement et d'animations destinées aux 5-12 ans est donc largement plébiscité par les membres de l'Atelier. En effet, les centres de rencontre, maisons de quartier ou jardins Robinson manquent cruellement sur la commune de Bernex.

Un autre problème soulevé par les membres de l'Atelier du Futur concerne cette tranche d'âge de manière significative. C'est le fait que les enfants dont les parents travaillent sont souvent laissés à eux-mêmes après la sortie des classes, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Si cela ne constitue pas systématiquement un problème, offrir aux enfants qui en ressentent le besoin la possibilité d'être accueillis après l'école ou invités à participer à des activités récréatives le mercredi ou pendant les vacances, voire bénéficier éventuellement d'"études surveillées", répond à une réelle demande (voir aussi le tract "qu'avez-vous fait de vos enfants?" distribué aux familles de Confignon).

### **Objectifs visés :**

- Mise à disposition par la commune, pour les enfants des tranches d'âge 5-8 ans et 9-12 ans, de lieux proches de chez eux où ils peuvent se rencontrer et jouer entre eux en toute sécurité (régulièrement ou ponctuellement, en priorité après l'école entre 16h et 19h, le mercredi et durant les congés scolaires), en bénéficiant d'un encadrement souple faisant appel au bénévolat ou à des personnes qui seraient indemnisées pour les services rendus, soit par les parents eux-mêmes, soit par des subventions communales.
- Responsabiliser les enfants en les faisant participer à la gestion des lieux qui leur sont confiés, dans un but éducatif d'initiation au civisme et au respect, avec l'espoir de prévenir les dérives de comportement et les déprédations qui risquent de se développer à l'âge adolescent ; les locaux pourraient être - du moins partiellement - "meublés", équipés (jeux, livres, etc.) et entretenus par les enfants.
- Encourager les échanges intra- et intergénérationnels, l'entraide et la convivialité entre voisins, parents d'élèves, etc.

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

#### **Pôle social :**

Aspect dominant dans les conséquences de cette action :

- offrir un cadre social et environnemental de qualité aux enfants qui risqueraient de « zoner » pendant leurs moments de loisirs non encadrés;
- faire acte de prévention en essayant de responsabiliser les futurs adolescents.

- Contribuer à nouer des liens intra- et inter-générationnels en suscitant la participation bénévole ou défrayée d'adolescents et d'adultes, en particulier d'aînés, pour participer à l'encadrement des enfants.

**Pôle environnemental :**

Pas d'incompatibilité. Veiller à effectuer le tri des déchets et évaluer la possibilité d'animations favorisant la connaissance et le respect de l'environnement et de la nature.

**Pôle économique :**

Pas d'incompatibilité. Veiller à privilégier les productions locales lors de l'acquisition de matériels et d'aliments.

Par ailleurs, une indemnisation éventuelle peut constituer une aide bienvenue pour certains Bernésiens adultes, notamment âgés, ou adolescents de situation modeste qui encadreraient les enfants ou participeraient à l'organisation d'animations. L'investissement devrait rester limité pour la commune.

**Descriptif de l'action:**

Celle-ci comprendrait plusieurs étapes :

- La réalisation d'une enquête auprès des enfants de Bernex, afin de recueillir leurs principales attentes et remarques (voir annexe n°1) et donc de préciser les solutions à mettre en place. Une enquête auprès des parents est également envisagée. Des membres de l'Atelier ont d'ores et déjà entamé ce travail auprès des écoles primaires. A noter que l'enquête est complétée par une information sur le Développement durable et l'Agenda 21 de Bernex. En ce qui concerne les élèves du Cycle d'orientation, c'est le Parlement des Jeunes qui envisage de s'en occuper.
- Le choix de lieux possibles dans chacun des principaux villages (voir annexe n°2) susceptibles de recevoir ces activités en précisant leur vocation, les ressources humaines utiles et les éventuels aménagements à réaliser.
- L'organisation des ressources humaines bénévoles ou « semi-bénévoles » (voir annexe n°3) visant à encadrer les enfants inscrits de manière régulière et à permettre le déroulement d'animations ponctuelles dans les lieux fermés ou à l'extérieur. Cette organisation pourrait être assurée par la personne responsable de la « plateforme de coordination » proposée dans la fiche-action n°1 de cet Atelier.
- La mise en place avec la promotion du service auprès des écoles et parents d'élèves.

**Calendrier :**

Directement dépendant de l'intérêt porté à cette action et de l'octroi d'un crédit. En comptant 3 à 6 mois de mise en place des sites et de l'encadrement, l'action pourrait être opérationnelle après Pâques dans un des sites au moins.

**Nom des responsables :**

Les Conseillers administratifs en charge des domaines « sports, loisirs, culture, jeunesse » et « social, scolaire et petite enfance » ; les présidents des Commissions municipales « sports, loisirs et culture » et « sociale, jeunesse ».

**Nom des partenaires et mode de participation :**

Le responsable du service social et les travailleurs sociaux hors-murs (contribution à la formation des bénévoles et aide pour l'organisation d'animations).

Les écoles de la commune (promotion de l'action, mise éventuelle à disposition de locaux et de personnel encadrant).

Les personnes, bénévoles ou non, contribuant à l'encadrement et à l'animation (aînés, parents d'élèves, étudiants, chômeurs (?), etc.).

La « plateforme de coordination » (voir la fiche-action n°J1 de l'AFBE02 pourrait contribuer à la promotion de cette action et au recrutement des encadrants.

Les associations, les clubs sportifs, les scouts, etc.

Les services d'entretien de la commune.

**Budget :**

A évaluer. Il comprendrait :

- l'aménagement de locaux,
- le défraiement de personnes d'encadrement.

A noter que les familles qui ne sont pas en difficulté financière et qui seraient intéressées par ces offres pourraient être sollicitées pour participer financièrement aux charges.

**Indicateurs de développement durable :**

- Nombre d'enfants présents
- Fréquence de participation des enfants
- Nombre d'encadrants par tranche d'âge, bénévoles ou non, par type d'encadrement (sport, devoirs, jeux, activités artistiques, etc.)
- Fréquence de participation des encadrants
- Nombre d'animations
- Degré de satisfaction des enfants

**Suivi et amélioration continue :**

Préalablement, réaliser une étude de faisabilité et peut-être un sondage auprès des familles potentiellement concernées.

Se référer également aux résultats de l'action « Enquête auprès des enfants »

Evaluation périodique de l'entreprise avec ses responsables et les partenaires et adaptations pour en garantir la pérennité (constance de l'utilisation des services proposés)

**Action de l'AFBE02 préalable et/ou parallèle à la mise en place des infrastructures d'encadrement des enfants de 5 à 12 ans**

**ENQUETE AUPRES DES ENFANTS DE BERNEX**

**« Enquête sur leurs attentes dans le cadre de leur mode de vie et de leurs activités au sein de la commune ».**

Beaucoup de parents déplorent que leurs enfants âgés de 5 à 12 ans ne bénéficient pas de structures au sein de la commune susceptibles de les accueillir et de les encadrer pendant leurs loisirs en dehors des activités parascolaires et sportives au sein de clubs auxquels tous, au demeurant, ne peuvent ou ne veulent pas forcément s'adonner de manière intensive. En outre, lorsque les parents travaillent, les enfants sont parfois seuls sur le chemin de l'école ou autour de chez eux une fois les devoirs scolaires accomplis (en admettant que ceux-ci l'aient été dans de bonnes conditions).

On connaît mal les sentiments qu'éprouvent ces enfants vis à vis de leur cadre et de leur mode de vie lorsqu'ils sont placés dans de telles situations.

Cette enquête consiste à leur donner la parole et repérer ainsi les problèmes qu'ils rencontrent, leurs besoins et leurs aspirations. Sans doute faudra-t-il tenir compte de tranches d'âge aux besoins différents, 5-8 ans et 9-12 ans, par exemple.

**Objectifs visés :**

Identifier les besoins :

L'enquête vise à mieux connaître les satisfactions, craintes, besoins, critiques, aspirations, idées, propositions, etc. des enfants. **afin de cibler au mieux les actions d'encadrement léger complémentaires à la vie familiale et scolaire** à mettre en œuvre. Cet encadrement pourrait leur éviter de « zoner » pendant les moments de la journée, de la semaine (mercredi, et de l'année (vacances) dépourvus de présence adulte ou d'activités organisées (toute reconnue que soit la nécessité de ménager des plages de solitude et de rêverie bénéfiques à l'épanouissement personnel des enfants).

Sensibiliser au développement durable et à l'Agenda 21

Le deuxième objectif est de sensibiliser les enfants, à travers l'esprit dont sera imprégnée cette enquête et l'orientation clairement « développement durable » qui lui sera donnée, à l'élaboration de l'Agenda 21 de leur commune de manière à les y faire participer.

**Pertinence « développement durable » de l'action :**

Offrir une liberté d'action et un choix d'activités dans des conditions sûres et un environnement harmonieux aux enfants d'aujourd'hui pour les préparer au mieux à être les ados de demain, pour lesquels on sait que la transition vers la vie adulte présente risques et tentations malsaines.

Responsabiliser les enfants sur leur propre vie et leur avenir, les inciter à prendre conscience de leurs attentes, à entreprendre l'organisation et la gestion de leurs loisirs.

Sensibiliser les enfants à la démarche Agenda 21 et les conduire au respect des principes du développement durable à travers leurs propres raisonnements et choix.

**Descriptif de l'action:**

L'enquête et l'information "Agenda 21" auront lieu au sein des établissements des trois écoles primaires de la commune et au CO du Vuillonnet et servira notamment à l'étude et à la proposition d'actions concrètes en faveur des enfants âgés de 5 à 12 ans

Elle sera le fruit d'une collaboration entre les membres de l'Atelier du futur et les maîtres des écoles primaires d'une part, entre les membres du Parlement des jeunes et le cycle d'orientation d'autre part. Le protocole et le calendrier précis seront établis avec les maîtres.

Le projet d'enquête mené auprès des conseils d'écoles primaires est, dans sa forme actuelle, présenté ci-après :

## Enquête auprès des enfants de la commune

L'enquête envisagée a pour but de faire émerger chez les enfants de la commune des propositions d'action dans le cadre de l'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse » de l'Agenda 21.

Le moyen choisi est la participation de délégués de l'Atelier du futur à des sessions de parlement des enfants, appelés souvent conseil d'écoles, dans les trois écoles primaires de la commune.

A cet effet, une délégation de trois personnes de l'Atelier a rencontré les responsables d'école des trois bâtiments scolaires de Bernex, avec l'accord de l'inspectrice d'école pour leur présenter le projet. Après consultation de leurs collègues, les trois responsables, Mmes ... et MM. ... (à compléter), ont accueilli favorablement cette proposition.

Des délégués de l'atelier (signataires de ce projet) iront donc en septembre participer aux trois conseils d'école.

### Modalités d'enquête

#### 1. Participation au premier conseil d'école (octobre 2005)

Présentation de l'Agenda 21 et des buts de la démarche de consultation.

Présentation des questions synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Comment t'y sens-tu	Y-a-t-il un problème ?	As-tu des solutions, des propositions ?
Ton village, ton quartier			
Autour de l'école			
Sur le chemin de l'école			

**Mise en évidence du fait que les propositions devront se situer dans le cadre de la démarche agenda 21.**

#### 1. Discussions dans les classes

Discussion présentée par élèves délégués, encadrée par les enseignants. L'animation est du ressort de l'enseignant.

Synthèse de la classe sous forme de tableau, complété par du texte ou par des dessins.

#### 2. Retour au conseil d'école (octobre-novembre)

Participation des délégués Agenda 21 au conseil pour entendre les propositions des enfants, en prendre note et les relayer à l'atelier.

#### 3. Travail de l'atelier du futur

Discussion et tri des propositions des enfants.

#### 4. Retour d'information aux enfants

L'atelier du futur s'engage à informer les enfants sur le traitement des propositions dans le courant du printemps.

### Participation d'une école à une action agenda 21

Parallèlement à cette démarche, les écoles de Bernex ont été invitées à éventuellement participer dans le cadre du DIP à une action locale Agenda 21. Nous ne savons pas si une des écoles a répondu favorablement.

B. Riedweg, A.-M. Frey et D. Stasius, membres de l'Atelier AFBE02



## **Calendrier présumé:**

### Ecoles primaires

Dès octobre: présentation par des membres de l'Atelier du Futur "Petite enfance et jeunesse" de l'enquête et des enjeux de l'Agenda 21 de Bernex aux premiers conseils d'école

Octobre 05 - janvier 06 : travail en classe avec les maîtres

février 06 – avril 06: dépouillement des résultats. Ceux-ci et leur analyse feront l'objet d'un rapport avec présentation de propositions d'actions venant des enfants et à étudier pour leur éventuelle intégration dans l'Agenda 21 de Bernex

### CO

Direction et professeurs ont été approchés et sont d'accord d'étudier la formule la plus efficace à mettre sur pied. Il est probable que le Parlement de jeunes (membres de l'AFBE02) en cours de création assume cette activité.

## **Nom des responsables :**

Membres de l'AFBE02 :

Anne-Marie Frey, Bernard Riedweg et Danya Stasius pour les écoles primaires ;

Nathalie Casari, Marie-Claude Simona et les membres du Bureau du Parlement des Jeunes pour le cycle d'orientation

ECO21 : Raphaëlle Juge

Maîtres principaux des trois écoles primaires et directeur du CO du Vuillonnex.

## **Nom des partenaires et mode de participation :**

- Idem
- conseils d'écoles primaires
- structure équivalente au CO

## **Budget :**

Un petit budget dévolu au dépouillement, à l'interprétation et à la présentation des résultats sera établi en fonction de la manière dont les enfants vont être sollicités et du degré de participation des maîtres.

## **Indicateurs de développement durable :**

Degré de participation des enfants

Diversité, nature, intérêt et "utilisabilité" des résultats et des conclusions tirées de l'enquête

## **Suivi et amélioration continue :**

Dans le cadre de la fiche-action n°2 :

- réponses à l'attente des enfants,
- mise en place des propositions des enfants jugées réalisables.

## IDENTIFICATION DE LIEUX POSSIBLES

**Lieux de la commune de Bernex susceptibles d'accueillir des groupes d'enfants 5-12 ans hors horaires scolaires**

### BATIMENTS PUBLICS

#### Bernex

- Ecole de Luchepelet
- Ecole Vailly
- Pavillon sportif

#### Lully

- Ecole
- Local « des anniversaires » (géré par la FAS'e)

#### Sézenove

*(pas de bâtiments publics)*

#### Cuisines scolaires

### BATIMENTS PRIVÉS

Manèges et clubs de sport susceptibles d'accueillir certaines activités

### ZONES VERTES & TERRAINS DE SPORTS

#### Bernex

- Le Signal
- ... (à compléter)

#### Sézenove

- terrains à bâtir de la commune à aménager sobrement

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'objectif est de constituer un groupe de personnes bénévoles ou modestement rémunérées, qui s'engagent à assurer un encadrement « souple » auprès des enfants, au cours de la semaine (après l'école et le mercredi) et durant les congés scolaires.

### PERSONNES CIBLES SUSCEPTIBLES D'ASSURER ENCADREMENT, ANIMATIONS, APPUI SCOLAIRE, ACTIVITES ARTISTIQUES, ETC:

- Aînés
- Adolescents
- Etudiants
- Parents d'élèves
- Chômeurs ?
- Bénéficiaires de l'AI ?
- Membres de l'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse » ayant manifesté leur intérêt
- animateurs de structures existantes

### Organisation & formation des encadrants

- travailleurs sociaux hors-murs ?
- La « plateforme de coordination »
- ...

*(Il pourrait être utile qu'un professionnel participe à la mise en place des projets et fasse régulièrement acte de présence sur le terrain. Dans ce cas, préciser la faisabilité et les éventuels coûts)*

### Contrat avec l'encadrant

Chaque encadrant s'engage à respecter un contrat qui précise :

- la durée de l'engagement
- le nombre d'heures d'encadrement par semaine ou par mois
- l'horaire défini d'entente avec lui en fonction de ses disponibilités et des besoins
- le type d'encadrement, d'activité qu'il offre en fonction de ses compétences et de ses goûts
- le ou les lieux d'exercice de ses fonctions
- son éventuelle rémunération

Il fournit les garanties nécessaires pour assurer la sécurité des enfants (bonnes mœurs, absence de casier judiciaire, CV éventuel pour des prestations particulières, etc.)

Ces données permettront de constituer une grille horaire par site d'activités et de grouper les encadrants de manière à assurer simultanément différentes activités en fonction de la demande (par exemple privilégier les études surveillées et les jeux libres après l'école, les activités plus suivies le mercredi, les ateliers créatifs et le sport pendant les congés scolaires)

### Responsabilité dans la gestion de problèmes, d'accidents, de déprédation :

A préciser lors de la mise en place de l'Action :

Comment anticiper les risques au mieux ? (assurance, formation ?)

Que devront faire les personnes bénévoles en cas d'accidents ?

## Fiche-action n° J3

### « Créer un Parlement de jeunes dans la commune de Bernex »

#### Situation et justification :

La création d'un Parlement de jeunes vise à faire s'investir les jeunes dans leur lieu de vie, à leur permettre de donner leur avis sur ce qui se fait autour d'eux, et même à proposer et concrétiser des projets qui leur tiennent à cœur.

Le parlement des jeunes est également un très bon moyen de découvrir la manière de fonctionner d'une commune et de son monde politique.

De tels Parlements existent depuis plus de vingt ans en Europe. En Suisse, selon la FSPJ (Fédération Suisse des Parlements de Jeunes)<sup>25</sup>, il en existe actuellement près de quarante.

#### Objectifs visés :

Créer un Parlement de jeunes dont les principales caractéristiques et le mode de fonctionnement<sup>26</sup> s'inspirent des Parlements existants<sup>27</sup>. Les jeunes de la commune de Bernex (tranche d'âge de 15 à 23 ans dans le projet de statuts annexé) pourraient librement et gratuitement intégrer cette structure pour développer des projets et être consultés sur diverses problématiques qui les concernent.

#### Pertinence « développement durable » de l'action :

Un Parlement de jeunes peut contribuer de manière très constructive à la socialisation de nombreux jeunes. En outre, un Parlement de jeunes permet de mettre en évidence des droits des enfants comme la liberté d'association, de création de structures démocratiques, d'expression, l'accès à l'information énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, novembre 1989).

Il permet aussi de confronter directement les jeunes aux problèmes que pose le développement durable en leur donnant la possibilité, dans la mesure du possible, de proposer des solutions, ou en tout cas de donner un avis.

#### Descriptif de l'action:

- Mettre à disposition périodiquement des locaux pouvant permettre la réunion de quelques dizaines de jeunes en vue de leurs réunions plénières.
- Accorder quelques facilités à leurs représentants (membres du Bureau du Parlement), telles qu'une mise à disposition d'équipements de secrétariat installés à la mairie (duplication, envois postaux).
- Allouer un budget annuel de fonctionnement destiné à couvrir certains frais engagés par les membres du Bureau et d'autres parlementaires dans le cadre de leurs activités.
- Contribuer régulièrement à la promotion du Parlement des jeunes en informant et en sensibilisant les jeunes de Bernex sur son existence et ses activités.
- Informer régulièrement les habitants de Bernex (journal communal, site internet).

<sup>25</sup> [http://www.dsj.ch/fr/aktuell\\_f.htm](http://www.dsj.ch/fr/aktuell_f.htm)

<sup>26</sup> Voir en annexe le projet de statuts proposé par l'AFBE02

<sup>27</sup> Voir fiche problématique qui donne de plusieurs exemples de fonctionnement ainsi que des références.

**Calendrier :**

Organisation dès l'adoption de l'action par la Commission du développement durable et le Conseil municipal. En parallèle à cette démarche formelle, une première séance d'information est prévue pour le 16 novembre 2005.

**Nom des responsables :**

Le Conseiller administratif en charge de la jeunesse et les jeunes membres fondateurs (le Président de la Commission municipale « sociale, jeunesse »).

**Nom des partenaires et mode de participation :**

Le Secrétaire général, le service social, les travailleurs sociaux « hors murs », le CO du Vuillonex (pour contribuer à la logistique, à l'information et à la promotion d'un tel Parlement).

Les membres du futur Bureau du Parlement (cinq sont proposés dans le projet de statuts).

La Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ) et son représentant à Genève (en mesure d'apporter expériences et conseils). Pour le fonctionnement, voir les statuts.

**Choix de la méthode de suivi :**

Cette action proposée exige une coordination entre les principaux responsables et partenaires concernés.

**Budget :**

Budget annuel de 8000 francs suisses.

**Indicateurs de développement durable :**

- Nombre de parlementaires.
- Nombre et types de projets développés dans le Parlement et ses commissions.

**Suivi et amélioration continue :**

Le Bureau du Parlement des jeunes réalise un rapport annuel d'activités qui donne l'occasion d'identifier les améliorations à envisager avec les autorités communales.

Annexe :

Statuts du Parlement des jeunes de Bernex

## Statuts du Parlement des jeunes de Bernex

### Art. 1 Définition et Buts

1. Le Parlement de jeunes de Bernex, ci-après le Parlement, a pour but, d'offrir un forum aux jeunes pour débattre de questions les concernant, de créer et soumettre des projets aux autorités compétentes en vue de la réalisation de ces projets. Le Parlement est composé du Bureau, de l'Assemblée et de diverses Commissions.
2. Les projets proposés doivent, dans la mesure du possible, répondre aux attentes du développement durable.

### Art. 2 Attributions du Parlement

1. Le Parlement peut délibérer sur des objets de tout ordre. Il vote des projets qui pourront être traités par les autorités compétentes. Une fois transformé en pétition, le projet devra être accepté par le Parlement et par le Conseil municipal pour entrer en vigueur.
2. Les autorités communales ont la possibilité de solliciter les préavis du Parlement notamment sur des problématiques relatives aux jeunes.

### Art 3. Acquisition et perte de la qualité de membre du Parlement

1. Tous les jeunes domiciliés à Bernex, âgés de 15 à 23 ans peuvent devenir membres du Parlement, ci-après parlementaires. Un jeune perd sa qualité de parlementaire dès que l'une des conditions décrites ci-dessus n'est plus remplie, ou si celui-ci accède à un mandat politique officiel.
2. Pour devenir parlementaire, le candidat doit assister à une séance du parlement au moins. Il peut, à partir de la fin de la première séance dite d'observation, demander au Bureau son adhésion, par le biais d'un formulaire ad hoc.
3. Le Bureau peut exclure un parlementaire après lui avoir donné un avertissement si celui-ci a gravement entravé le fonctionnement du Parlement ou s'il a agi de manière contraire à ses buts. Cette décision est communiquée au Parlement. Le jeune exclu peut recourir auprès de la Commission ad hoc.
4. Des jeunes en provenance des autres communes de la Champagne et de Confignon peuvent solliciter l'aide ou l'assistance du Parlement de Bernex, en vue de la consultation des autorités au sujet de la création et de la réalisation de projets dans leurs communes d'origines.
5. Les adhésions au Parlement ainsi que les sollicitations explicitées à l'alinéa 4 de cet article peuvent avoir lieu en tout temps, sont gratuites et ne nécessitent aucune cotisation.
6. Une Commission « junior » est prévue pour les jeunes du cycle âgés de 13 à 15 ans.

### Art. 4 Bureau

1. Le Bureau est l'organe exécutif du Parlement. Il convoque et détermine l'ordre du jour des réunions, il en prend les procès-verbaux et les archive, il représente le Parlement vis-à-vis des tiers, il gère ses ressources, il réalise ou contrôle l'application des décisions de l'Assemblée et il supervise les Commissions.
2. Le Bureau est composé de cinq membres qui exercent les fonctions suivantes : un(e) président(e), deux vice-président(e)s, un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ère). Ces cinq membres sont élus lors de la première séance de l'année académique au système majoritaire et par bulletin secret. Ils sont rééligibles. Des élections partielles sont organisées en cas de démission d'un des membres. S'il y a égalité, le parlementaire le plus ancien est élu. Le Bureau se répartit les fonctions de manière consensuelle ; sinon, au système majoritaire à main levée ou à bulletin secret si demandé par une personne au moins.
3. Le Bureau est un organe collégial. S'il n'y a pas de consensus, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Une majorité des membres doit être présent pour statuer valablement. Le Bureau se réunit sur convocation du (de la) Président(e), ou à la demande de deux membres du Bureau au moins.

### Art. 5 Fonctionnement

1. Le Parlement prend toutes les décisions qui ne sont pas du ressort d'un autre organe. Il statue notamment sur l'élection du Bureau, le lancement des projets, la création et la dissolution des Commissions, la décharge du Bureau et des Commissions, les modifications de statuts et la dissolution du Parlement.
2. Le Parlement est composé de tous les parlementaires et se réunit sur convocation écrite du Bureau au moins une fois par trimestre. Les décisions sont prises à la majorité des parlementaires présents et à main levée. Chaque parlementaire

a une voie et seuls les présents peuvent voter. Un tiers du Parlement peut demander le vote à bulletin secret. Le Bureau nomme les scrutateurs.

3. L'accès à la parole de tout parlementaire est garanti lors des réunions. A la majorité, une motion d'ordre peut être proposée par un membre; elle met fin au débat.

4. Un ordre du jour composé et proposé par le Bureau est voté au début de chaque réunion à la majorité simple des membres présents.

5. Les séances sont publiques. S'il l'estime nécessaire, le Parlement peut demander le huis clos.

#### **Art. 6 Initiative**

Tout membre du Parlement peut émettre des suggestions quant aux sujets qu'il souhaite voir traiter. Les suggestions peuvent être adressées soit par écrit au Bureau avant les séances, soit oralement lors des séances au chapitre des divers.

#### **Art. 7 Commissions**

1. Les Commissions sont créées par le Parlement pour mener à bien un projet en conformité avec ses buts. Elles sont composées de tous les parlementaires intéressés, ci après les commissaires, et leur fonctionnement est identique à celui du Parlement.

2. Le(la) président(e) et le(la) secrétaire de la Commission sont nommés par les commissaires de manière consensuelle si possible. Si le consensus n'est pas possible, un vote doit avoir lieu, la majorité simple des membres de la Commission suffit.

3. Les Commissions rendent compte au Bureau de l'avancée de leurs travaux et de l'utilisation des ressources qui leur ont été allouées. Il n'y a pas de Commission permanente.

4. Les séances sont réservées aux membres du Parlement

#### **Art. 8 Finances et Budget**

1. Chaque année, le Bureau établit un budget pour l'année suivante et le remet au conseiller administratif délégué pour le 30 juillet. Ce budget est soumis au Conseil municipal dans le cadre de la procédure générale d'examen du budget communal.

2. En fin d'exercice, le trésorier établit le rapport annuel qui est présenté au Bureau, qui le transmet au Parlement pour en obtenir la décharge.

3. Le Bureau présente ce compte rendu des dépenses au Conseiller administratif délégué. Le Conseil municipal examine les comptes du Parlement au travers de la procédure d'examen des comptes communaux.

#### **Art. 9 Relations avec les autorités**

Les projets et pétitions votées par le Parlement sont adressés au Président(e) du Conseil municipal avec copie au Conseil administratif.

#### **Art. 10 Dissolution du Parlement**

1. La dissolution du Parlement requiert la majorité aux deux tiers des parlementaires inscrits.

2. Les actifs disponibles reviennent de plein droit à la commune de Bernex lors de la dissolution du Parlement.

#### **Art. 11 Modification du règlement**

Toutes les modifications du présent règlement doivent être proposées par un membre et approuvées par la majorité aux deux tiers des parlementaires présents lors du vote.

#### **Art. 12 Autorité de surveillance**

L'autorité de surveillance est le Conseil administratif.

Le présent règlement a été approuvé le ..... par le Parlement des jeunes de Bernex.

Le Président  
Le deuxième vice-président  
Le trésorier

Le premier vice-président  
Le secrétaire  
Le conseiller administratif délégué



**FICHE PROBLEMATIQUE  
DE L'ATELIER DU FUTUR "NATURE, PAYSAGE, AGRICULTURE" – AFBE03**

**Réflexions et propositions sur la nature, le paysage et  
l'agriculture dans la commune de Bernex**

Ce document résume les principaux points abordés dans l'Atelier du futur « Nature, paysage, agriculture » et leur apporte un éclairage par des documents de référence. Il résume également les actions que l'Atelier envisage de proposer. A la suite des bilans environnemental et socio-économique et sur la base de la liste proposée par le Conseil administratif, les problématiques suivantes sont ressorties de la hiérarchisation faite par le Comité de pilotage :

- promotion des produits du terroir,
- conservation de l'intégrité du sol (fertilité, imperméabilisation),
- marché de fruits et légumes,
- prestations écologiques requises,
- surfaces de compensation écologique,
- propreté,
- conservation de la biodiversité indigène,
- réseau agro-environnemental.

Certaines thématiques, comme la promotion des produits locaux, ou l'encouragement à l'agriculture intégrée sont ressorties très fortement dès les premières discussions de l'Atelier du futur. D'autres problématiques, comme l'information de la population sur l'environnement et l'agriculture, ont toutefois été soulevées.

### **Problématique générale**

De manière générale, il est logique que les thématiques agriculture et environnement aient été rassemblées, dans la mesure où ces deux pôles sont interdépendants l'un par rapport à l'autre. L'agriculture tire parti de l'environnement, sur lequel elle engendre des impacts. Mais l'agriculture contribue aussi à façonner le paysage.

On peut établir le constat que les milieux naturels – et les populations d'espèces qui leur sont inféodées – ont été au cours du XXème siècle de plus en plus fragmentés, en raison de la multiplication des obstacles à la migration et aux échanges entre les populations, du fait, entre autres facteurs, de l'urbanisation, des voies de communication et du développement de l'agriculture (WWF, 1994 ; DIAE, DAEL, 1999). Les zones vouées à l'agriculture intensive sont celles qui ont le plus souffert d'impacts négatifs infligés à leurs écosystèmes naturels.

Depuis une vingtaine d'années toutefois, la tendance penche vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et attentive à la préservation des écosystèmes naturels. Les nouvelles orientations de la politique agricole suisse (PA) en 1993, avec la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture (rôles de production vivrière, de préservation de la biodiversité et de promotion du paysage), ont permis aux agriculteurs de fournir des prestations écologiques en contrepartie de paiements directs (art. 31a et art. 31b de la Loi fédérale sur l'agriculture), mesures renforcées encore dans la PA 2007.

Le canton de Genève recèle encore des richesses naturelles (faune, flore, végétation, milieux humides,...) exceptionnelles pour un canton aussi urbanisé. Les menaces qui pèsent sur ces milieux sont lourdes, d'où, à Genève, une sensibilité à la préservation de la biodiversité très prononcée, à la fois sous l'impulsion des autorités politiques et de la population, concrétisée notamment par l'interdiction de la chasse en 1974 déjà.

Cette sensibilité se traduit également par un intérêt croissant des citoyens pour leur environnement et la connaissance de leur milieu de vie en particulier. Emerge donc la nécessité d'une part de protéger les valeurs naturelles des atteintes humaines et d'autre part d'informer et de sensibiliser la population sur ces valeurs, les dangers qui les menacent, ainsi que les moyens de les préserver.

Le canton, par le biais du Concept cantonal de l'environnement (DIAE, 2001) et des Objectifs Nature (DIAE, DAEL, 1999), a établi, à l'intérieur du plan d'action global Nature et paysage, un plan d'action sectoriel intitulé « Mise en valeur des richesses naturelles pour la population ». Il y est mentionné que les structures à caractère pédagogiques doivent être développées. Le Service en charge de l'environnement naturel à Genève (le SFPNP) se donne notamment pour tâche de faire découvrir la nature aux citoyens genevois, tout en la préservant (site web Nature, [www.ge.ch/nature](http://www.ge.ch/nature)).

## L'agriculture à Bernex : faits et chiffres

*Malgré son développement urbain, Bernex est encore une commune rurale, en témoigne l'affectation de son sol: 68% du territoire bernésien est classé en zone agricole. En réalité, ce pourcentage est moindre, selon l'utilisation réelle du sol, 60% du territoire est voué aux cultures, prés, pâturages, arboriculture, viticulture et horticulture (OCSTAT, 2004). L'inventaire de la zone agricole genevoise et le recensement fédéral de l'agriculture (2000) montrent les grandes tendances d'utilisation du sol agricole de la commune et les types de cultures (tableau 1). Il apparaît que :*

- les grandes cultures sont dominantes sur l'ensemble du territoire communal (58% de la Surface Agricole Utile – SAU – communale),
- la viticulture est localisée sur les pentes du Signal, essentiellement exposées au sud,
- la floriculture et l'horticulture sont bien représentées, notamment dans le secteur de Challoux,
- les cultures sous abris et hors-sol se concentrent à Lully,
- quelques équipements publics (le stand de tir, l'hôpital de Loëx,...) sont intégrés dans la zone agricole.

Tableau 1 : Types de culture dans la surface agricole utile, pour la commune de Bernex (OCSTAT, 2004)

Types de culture		Surface en are	Pourcentage
Terres ouvertes	Froment	17'644	25%
	Orge	6'807	10%
	Colza pour l'huile	5'264	7%
	Autres cultures	10'607	15%
	<i>Total terres ouvertes</i>	<i>40'322</i>	<i>58%</i>
Prés naturels et pâturages		9'562	14%
Vignes		8'841	13%
Autres cultures		11'282	16%
Total		70'007	100%

En 2005, le nombre d'exploitations agricoles, maraîchères et viticoles sur la commune de Bernex s'élève à 27. En 2000, 165 personnes étaient occupées dans le secteur de l'agriculture (à plein temps ou à temps partiel), soit 3.6 % de la population active bernésienne (OCSTAT, 2004).

161 surfaces de compensation ont été aménagées par les exploitants agricoles bernésiens (Service de l'agriculture, novembre 2004). Ce chiffre comprend aussi certaines surfaces aménagées en-dehors du territoire communal. En réalité, 149 surfaces de compensation écologiques (y compris celle appartenant à des exploitants d'autres communes, comme Perly-Certoux ou Cartigny) occupent le territoire communal. Le tableau 2 présente la répartition des surfaces par types.

Tableau 2 : Surfaces de compensation écologique, par type, sur le territoire communal (Service de l'agriculture, 2004)

Types de SCE	Nombre
Bande perdrix	3
Haie et bosquet	14
Jachère florale	14
Jachère tournante	2
Prairie extensive	116
Total	149

## Protection et découverte de la biodiversité à Bernex : état des lieux

Un certain nombre de réflexions et de mesures ont déjà été menées à Bernex, d'une part pour protéger, voire améliorer la biodiversité locale/ régionale, d'autre part pour sensibiliser et informer les Bernésiens de la valeur environnementale de leur commune. Nous les mentionnons ici brièvement.

Dès 1986, la commune a entamé une réflexion sur l'opportunité de créer un réseau de biotopes sur le territoire communal (WWF, 1994). En 1995, le projet se réorientait vers une revitalisation des milieux existants, notamment des lisières (BTEE, 1996). Dans ce cadre, deux plans d'eau ont été creusés en 1995 et en 1997 sur le Ruisseau de Merley et sur le Nant de Caire. Ces plans d'eau remplissent avant tout une fonction hydrologique de gestion des débits de ces deux cours d'eau. Mais à ce jour le réseau dans son entier n'est toujours pas réalisé. Pourtant, le plan directeur cantonal (DAEL, 2001) promeut le principe des réseaux agro-écologiques dans le canton et soutient leur financement par des mesures de compensation.

La commune organise régulièrement des opérations de nettoyage des bois.

Elle est par ailleurs associée au projet de renaturation de l'Aire, piloté par l'Etat de Genève. Le projet prévoit une décanalisation du tronçon Pont de Certoux – Pont de Lully, ainsi qu'une reconstitution des milieux naturels. En aval du Pont de Lully, un espace plus grand sera laissé à la rivière pour qu'elle puisse divaguer en déposant ses alluvions. Il est prévu que les travaux s'échelonnent jusqu'en 2009 (SRCER-DIAE, 2004), la demande de crédit venant d'être déposée au Grand Conseil (PL 9522, 2005).

Enfin, deux cheminements pédestres didactiques avaient été mis en place par des agriculteurs et viticulteurs bernésiens, soutenus par l'Association genevoise des centres d'études techniques agricoles (AGCETA, actuellement AgriGenève). Deux parcours, jalonnés de panneaux didactiques décrivant des milieux naturels et agricoles remarquables de la commune, ont permis au public de découvrir le patrimoine viticole (pour le premier parcours situé sur le coteau) et le patrimoine agricole (pour le second qui sillonne la presqu'île de Loëx). Les panneaux de ces sentiers ne sont actuellement plus en place.

## Objectifs des différentes actions proposées

Deux objectifs généraux, dans lesquelles s'inscrivent les actions proposées, sont ressortis des discussions initiales de l'Atelier :

- la préservation de la qualité de vie à Bernex, qui est notamment liée à la qualité de son environnement agricole. L'information est un moyen jugé particulièrement adapté pour sauvegarder la biodiversité locale et le paysage dans la commune : en effet, c'est en informant convenablement la population que celle-ci peut adopter des comportements appropriés et respectueux envers les écosystèmes naturels et les exploitations agricoles,
- la sensibilisation de la population, et plus particulièrement des plus jeunes, à l'environnement et aux travaux agricoles.

Ces deux objectifs remplissent parfaitement les exigences du développement durable, en conciliant intérêts économiques (besoins de l'agriculture, etc.), dimension sociale (loisirs en plein air, besoins de découverte...) et qualité environnementale (promotion et mise en avant des mesures agro-environnementales, sensibilisation à la valeur écologique de certaines zones, etc.).

## Propositions d'action

1. Confection et diffusion d'une liste détaillée des points de vente directe de produits du terroir sur la commune

Sur la base d'une liste déjà publiée par AgriGenève (2004), qui recense les points de vente directe de produits agricoles dans le canton, cette action propose que cette liste soit complétée et adaptée pour la commune. L'objectif de cette mesure consisterait à favoriser l'établissement du lien entre producteurs et consommateurs, ceci dans une perspective de développement durable (garantir des débouchés aux exploitants locaux, tout en permettant aux habitants d'être sensibilisés aux légumes de saison, par exemple, et tout en favorisant des productions respectueuses de l'environnement). Cette liste, qui détaillerait les points de vente directe aussi bien d'agriculteurs, de maraîchers, que de viticulteurs, serait diffusée gratuitement aux habitants de la commune, ou publiée dans le bulletin communal. Elle se heurte toutefois à la nécessaire égalité de traitement entre les producteurs agricoles et, par exemple, les artisans de la commune.

2. Réhabilitation des chemins didactiques de randonnée

L'effort principal que déploie l'Atelier se concentre sur la réhabilitation de l'itinéraire didactique du Signal. Des panneaux d'information seraient installés et entretenus le long d'un parcours pédestre, oscillant entre les deux versants du Signal.

Il existe actuellement une dizaine de sentiers didactiques aménagés dans le canton, initiés pour la plupart par Pro Natura, car rattachés à une réserve naturelle (par ex. Pointe-à-la-Bise), en collaboration avec le Service des forêts, de la protection de la nature et des paysages (SFPNP). D'autres ont été réalisés par des exploitants agricoles (par ex. sentier viticole de Dardagny).

## i. tracé proposé

L'Atelier suggère de modifier le tracé qui avait été choisi par le premier itinéraire, afin d'en élargir les champs possibles d'information. Le début du sentier sera identique (proche de l'école du Signal), il gagnera la butte du Signal avant d'emprunter le Chemin du Vignoble. Le tracé empruntera ensuite le Vieux-Chemin de Bernex, pour faire une incursion dans le village. Il redescendra par le Chemin de la Vieille-Fontaine, avant de continuer sur le Chemin de Saule et de remonter par le Chemin du Jura (cf. fig. 1).

Le tracé a été pensé pour être emprunté dans n'importe quelle condition météorologique. L'incursion par le village a été prévue pour permettre de toucher également aux problématiques liées à l'histoire et au patrimoine.

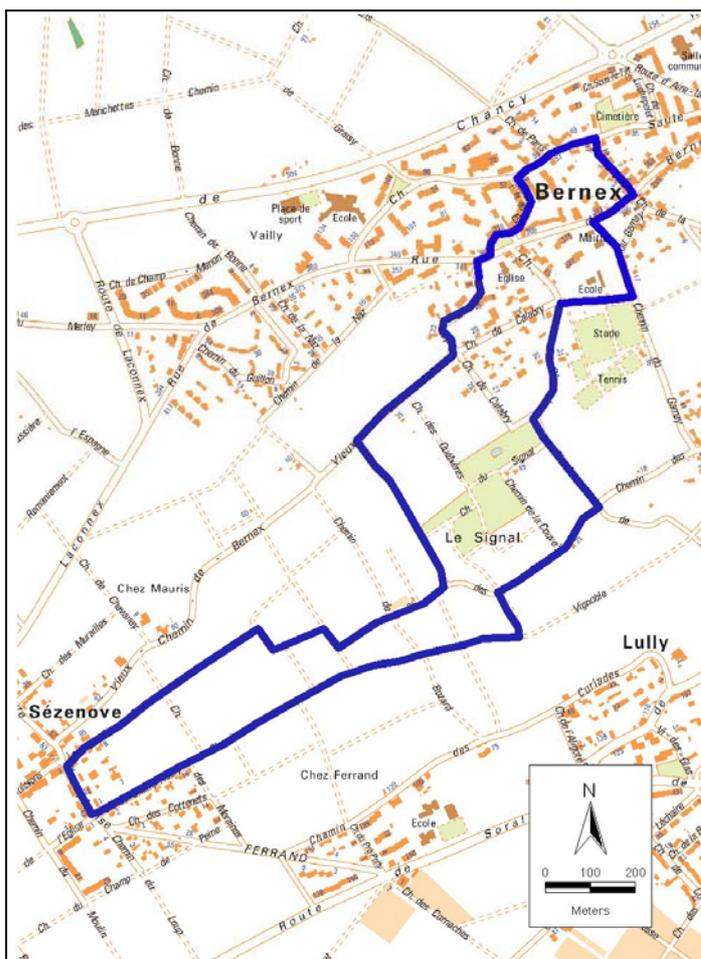


Figure 1 :  
Tracé de l'itinéraire didactique projeté par l'Atelier

## ii. thématiques abordées

De manière générale, il est prévu de faire porter l'itinéraire didactique sur plusieurs thématiques : l'agriculture (viticulture essentiellement), la géologie, la faune, la végétation, le patrimoine bâti...

### 1. agriculture

Le vignoble du coteau fait partie de la zone viticole protégée au sens de la Loi sur la viticulture du 17 mars 2000.

Les panneaux didactiques pourraient informer sur les métiers de la vigne, les types de cépage et les mesures de productions intégrées (enherbement des allées, par exemple). Cette partie s'inspire largement des panneaux élaborés dans le cadre du projet initial. Les autres types de cultures, que l'on aperçoit depuis le Signal, pourraient également être abordées (cultures hors sol, pâturages, cultures céréalières, etc.). L'accent devrait également être mis sur les mesures agro-environnementales (limitation de l'épandage d'engrais ou de pesticides, aménagement de surfaces de compensation écologique, etc.).

### 2. faune et végétation

Même si la zone viticole n'est pas très riche en faune, quelques espèces d'oiseaux peuvent temporairement fréquenter le Signal. De même, quelques haies le long de l'itinéraire sont propices à la biodiversité.

Du point de vue de la végétation, quelques vieux arbres fruitiers subsistent sur le Signal.

Certains panneaux pourraient également porter sur des vues plus lointaines (le cordon boisé de l'Aire, par exemple).

### 3. géologie locale

Le Signal est structure anticlinale composée de molasse qui été formée à l'ère tertiaire, il y a environ une trentaine de millions d'années (Lachavanne *et al.*, 2002). La molasse et le gypse ont été exploitées par le passé sur le sommet du Signal (SCG-DIAE, 1996). Quelques panneaux sont susceptibles d'être consacrés à cette problématique. Le tracé proposé passe à côté de deux fontaines (Sézenove et Vieille-Fontaine), ce qui donne l'occasion de renseigner sur les nappes d'eau superficielles et l'hydrogéologie de la commune en général, connue grâce à l'inventaire des sources (Hottinger, 2002).

### 4. patrimoine

Le tracé emprunte des voies historiques (Bischofberger, Frei, 1997 & 1998), d'importance régionale (chemin du Signal) et d'importance locale (chemin des Muscadelles, Vieux-Chemin de Bernex). Certains tronçons de ces chemins sont considérés comme ayant de la substance, selon la terminologie adoptée par l'inventaire (Fig. 2). Le revêtement de ces tronçons, la lignée d'arbres/haies qui les bordent rehaussent leur qualité paysagère.

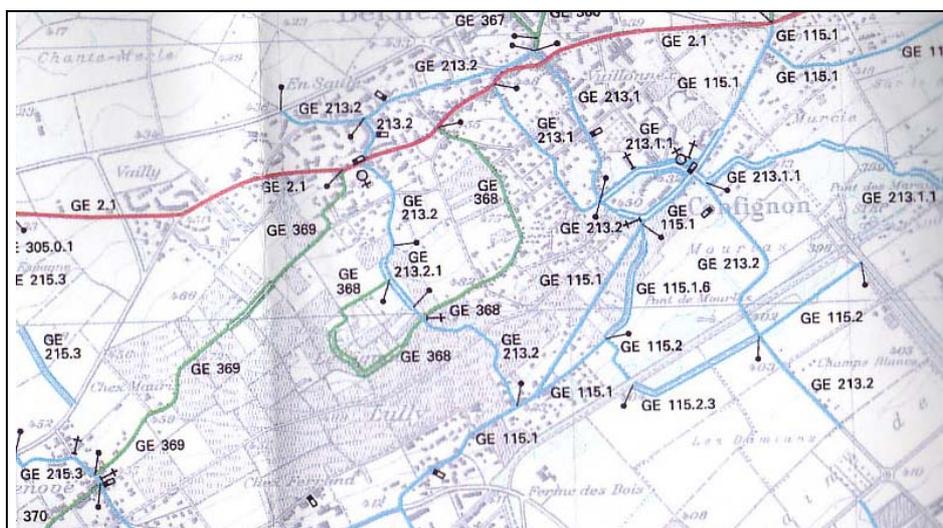


Figure 2 : Inventaire des voies historiques (Bischofberger, Frei, 1997)

- En rouge : importance nationale
- En bleu : importance régionale
- En vert : importance locale
- Trait simple : sans substance
- Trait double : avec substance

38 bâtiments du village de Bernex sont inscrits à l'inventaire cantonal des monuments et des sites (fig. 3). Cette disposition est prévue par la loi cantonale sur la protection des monuments et des sites – LPMNS – du 4 juin 1976. L'inscription garantit que l'objet doit « être maintenu et ses éléments dignes d'intérêt préservés » (article 9). D'autres bâtiments et objets sont classés, au sens de l'article 10 de la même loi. La protection est dans ce cas plus forte. Dans la commune, elle s'applique à la butte du Signal (depuis 1933), à des bois au bord de l'Aire (depuis 1923), à une ancienne ferme de la Rue de Bernex (depuis 1966), à la Maison Thérémin (depuis 1979) et à la Fontaine des Saules (Vieille-Fontaine, depuis 1959) (Service des monuments et sites, 1994). Le village de Bernex est par ailleurs classé comme site d'importance régionale dans l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). Les qualités historiques et architecturales de certains bâtiments (maison-forte, fermes du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle) du village ainsi que de l'ensemble qu'ils composent sont reconnues comme prépondérantes (DFI, 1977). Il paraîtrait intéressant pour le public de mettre en valeur ce patrimoine.

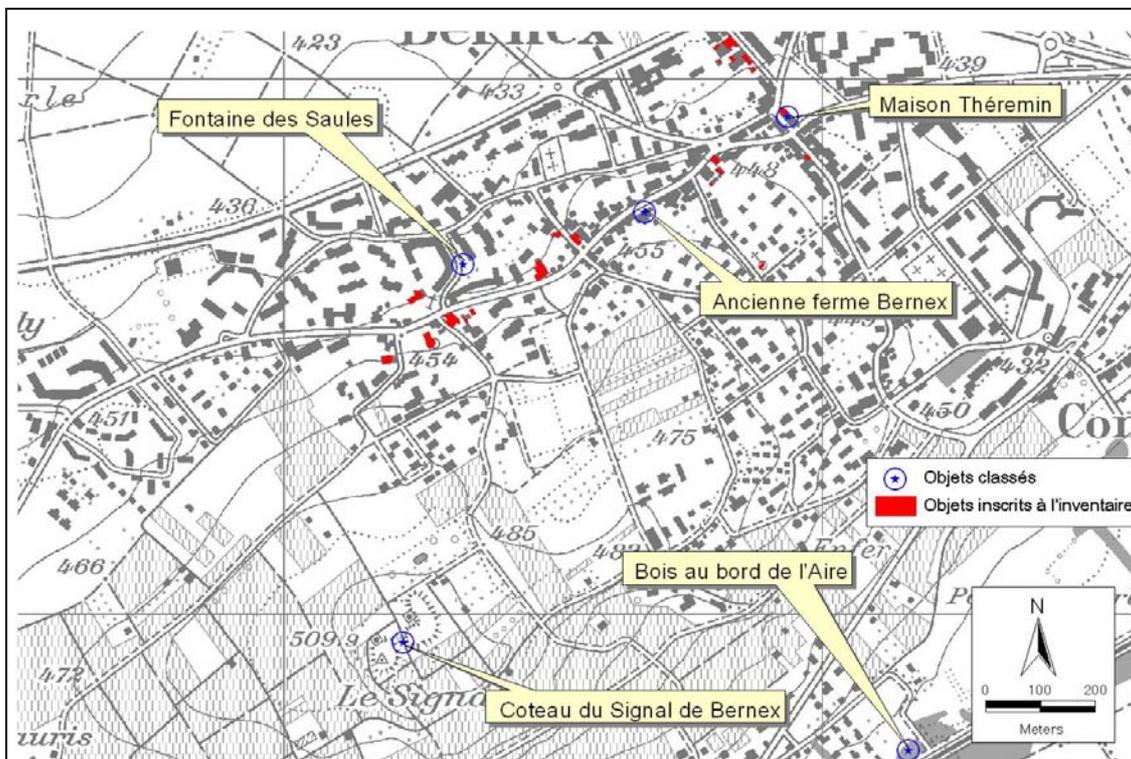


Figure 3 : Objets et immeubles inscrits et classés à l'inventaire  
(Source : SITG)

### iii. Aménagements attenants à l'itinéraire

L'Atelier a mené parallèlement une réflexion sur des aménagements qui pourraient être envisagés le long de l'itinéraire :

- une table d'orientation sur la butte du Signal de Bernex,
- l'installation de bancs publics,
- l'installation de poubelles,

L'Atelier a aussi réfléchi à des aménagements végétaux (arbres, haies vives, ...), qui constitueraient autant de biotopes pour des espèces animales.

Ce point sera approfondi dès l'automne 2005.

### iv. Programme de réalisation

Juin 2005 : Visite du site avec un spécialiste de l'aménagement de sentiers didactiques et création de groupes de travail autour des thématiques proposées

Septembre 2005 : réflexion des groupes de travail et définition des types de panneaux employés

Octobre 2005 : rédaction de la fiche-action, avec budgétisation de la réalisation et établissement d'une procédure d'entretien et de suivi des itinéraires

Mars 2006 : début de la réalisation de l'itinéraire, avec une participation active des membres de l'Atelier.

### 3. diffusion d'information concernant les pratiques d'entretien dans les jardins privés

Des jardins familiaux se trouvent sur le territoire de Bernex, qui compte par ailleurs de nombreuses propriétés privées avec jardin. De plus, une tendance actuelle se dégage dans les commerces des grandes chaînes de distribution, qui exploitent pleinement le marché des "loisirs verts" en expansion. Dans ce contexte, trois axes de sensibilisation aux propriétaires devraient être privilégiés :

- pour éviter la pollution des sols par une utilisation trop importante de produits phytosanitaires ou engrais, fournir des informations sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- dans le choix des plantes, conseiller des espèces qui ne soient pas envahissantes (c'est-à-dire qui peuvent déstabiliser les écosystèmes indigènes si elles se répandent) et privilégier

des espèces indigènes qui favorisent la faune et la flore locale (haies vives, plutôt que thuyas, par exemple)

- dans des aménagements destinés à améliorer la biodiversité : creusement d'un étang, ou gestion écologique de l'existant, construction de murs en pierre sèche, tonte du gazon, etc.

Le contenu de cette action sera précisé par l'Atelier dès l'automne 2005.

#### 4. affectation de la ferme Pailly

La ferme Pailly, datée de 1861 et inscrite à l'inventaire des monuments et des sites, a été rachetée par la commune. Cette dernière a formé récemment une commission qui travaille à son aménagement en une maison rurale, dont les objectifs consisteraient à « mettre en valeur des produits ruraux et de la campagne de Bernex, mettre sur pied des expositions diverses, créer une vitrine présentant les produits ruraux de Bernex, créer une salle multi-fonctions, créer des chambres d'hôtes » ([www.bernex.ch](http://www.bernex.ch)). Des propositions d'affectation complémentaires seront formulées par l'Atelier dès l'automne 2005.

## Bibliographie

AgriGenève, Genève Tourisme, 2004, Tourisme rural 2004-2005.

ASS, Broenimann, Holdener & Leutenegger, 2001, Plan directeur communal Bernex, 102 pp.

BTEE, 1996, Etude pour la revalorisation des milieux naturels existants sur le territoire communal de Bernex, commune de Bernex.

Bischofberger, Y., A. Frei, 1997, Inventaire de voies de communication historiques de la Suisse. Canton de Genève. Université de Berne.

Bischofberger, Y., A. Frei, 1998, Guide des chemins historiques du canton de Genève. Slatkine, 352 pp.

Commune de Bernex, 1999, Revalorisation du milieu rural bernésien, dépliant.

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), 2001, Schéma d'aménagement de l'espace rural. Plan directeur cantonal, 21 pp.

Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE), 2001, Concept cantonal de la protection de l'environnement, 143 pp.

Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE) et Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), 1999, Objectifs Nature. Première partie : Etude de base. Deuxième partie : Propositions pour un plan d'action, 88 pp.

Département fédéral de l'intérieur (DFI), 1977, Inventaire des sites construits à protéger en Suisse, Commune de Bernex.

Lachavanne J.-B., R. Juge, M. Petite, 2002, Environnement de la commune de Bernex. Etat des connaissances et bilan. ECO21 et Commune de Bernex, 226 pp.

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), 2004, Annuaire statistique du canton de Genève. Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE), 480 pp.

Hottinger, M., 2002, Inventaire des sources de la commune de Bernex. HydroGéoConseils, 10 pp.

Service de renaturation des cours d'eau et des rives (SRCER) [Delavy, F.], 2004, Revitalisation de l'Aire, DIAE, 9 pp.

Service des monuments et sites, 1994, Répertoire des immeubles et objets classés. Département des travaux publics et de l'énergie, Ed. Georg, 527 pp.

Projet de loi ouvrant un crédit autofinancé de 21'878'000 F pour des travaux de renaturation du cours d'eau de l'Aire et de ses affluents – sécurisation du village de Lully (2<sup>ème</sup> étape : réalisation du tronçon Pont de Certoux – Pont de Lully) PL 9522. Projet de loi présenté par le Conseil d'Etat le 6 avril 2005.

Service cantonal de géologie (SCG), 1996, Aperçu géologique de la commune de Bernex, Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE), 1996.

WWF-Genève, 1994, Etude pour la création d'un réseau de biotopes sur le territoire communal de Bernex. Commune de Bernex, Bureau de Travaux et d'Etudes en Environnement (BTEE), 86 pp.

Pro Natura, SFPNP, 1996, Sentier nature de la Versoix. Dépliant.

Les membres de l'Atelier du futur « Nature, paysage, agriculture »

Olivier Perroux (coordinateur).

Carole Bigler, Walter Bisol, Martine Degoumois, Elisabeth Ducrest, Christiane Dutheil, Annick Fornerod, Gaëlle Gioria, Christina Giesch Shakya, Marc Graf, Henri Gross, Geneviève Gülaçar, Brigitte Hayoz, Jean-Marc Hayoz, Marc Hottinger, Madeleine Maire, Ernest Muller, Céline Perroux, René Schimpf, Carol Staehelin, Lisette Thévenaz-Richardet.

Consultant ECO21 : Mathieu Petite.





## Fiche-action n°N1

### « Réhabilitation du sentier didactique du Signal de Bernex ».

#### Situation et justification :

Initié en 2000 par des agriculteurs bernésiens, le sentier didactique viticole du Signal de Bernex n'est aujourd'hui plus entretenu et la plupart de ses panneaux ont disparu. Il est apparu pertinent pour l'Atelier « Nature, paysage, agriculture » de réhabiliter ce sentier et d'en étendre les sujets abordés. En effet, le Signal de Bernex constitue pour la population de Bernex et des environs un lieu privilégié de promenades. De plus, l'ensemble du coteau et les villages qui l'environnent recèlent des richesses naturelles et culturelles actuellement peu mises en valeur pour le public. C'est pourquoi cette action propose d'implanter des panneaux didactiques le long d'un itinéraire sur les thématiques suivantes : agriculture, faune et flore, patrimoine et architecture, géologie.

#### Objectifs visés :

Cette réalisation permet aux habitants de Bernex et des alentours, et particulièrement aux plus jeunes, de mieux comprendre leur environnement et d'être ainsi sensibilisés à sa protection. La mise en place de telles informations a également pour vocation de valoriser les rôles des agriculteurs, des pouvoirs publics et des citoyens dans le façonnement du territoire.

#### Pertinence « développement durable » de l'action :

- mise à disposition de l'information sur le territoire et l'environnement,
- promotion de la mobilité douce (marche à pied et vélos),
- encouragement aux loisirs en plein air (la marche comme pratique saine pour le corps...),
- stimulation et satisfaction des besoins de découverte et de meilleure compréhension de l'environnement pour les Bernésiens,
- incitation à l'adoption de comportements aptes à protéger l'environnement et à maintenir sa diversité.

#### Descriptif de l'action :

Une vingtaine de panneaux didactiques sont installés sur un chemin déjà existant dans la région du coteau (voir plan en annexe). L'Atelier « Nature, paysage, agriculture » a défini quatre thématiques qui seront déclinées sur les panneaux : l'agriculture et la viticulture ; la faune et la flore ; le patrimoine et l'architecture ; l'eau et la géologie. L'accent est mis sur la vulgarisation et sur l'accessibilité de l'information pour un large public (plusieurs niveaux de lecture). La définition du contenu des panneaux est assurée par les membres de l'Atelier « Nature, paysage, agriculture », groupe de bénévoles motivés et déterminés à mener à terme cette action exemplaire de démocratie participative. Le projet s'appuie largement sur les compétences reconnues de certains membres de l'Atelier (faune, géologie, agriculture, etc.). En revanche, la mise en forme des panneaux sera à charge d'un professionnel à désigner.

#### Calendrier proposé :

Novembre – décembre 2005 : travail en sous-groupe pour définir le contenu exact de quatre panneaux,  
Janvier – février 2006 : travail d'un graphiste pour la mise en forme des quatre premiers panneaux,  
Mars 2006 : production des quatre premiers panneaux,  
Avril 2006 : mise en place des quatre premiers panneaux sur le site et campagne d'information sur le sentier.

*La réalisation des panneaux est échelonnée dans le temps, afin de répartir la charge de travail pour les membres de l'atelier.*

**Nom des responsables :**

Le coordinateur de l'Atelier « Nature, paysage, agriculture », le Conseiller administratif en charge de l'environnement.

**Nom des partenaires et mode de participation :**

L'Atelier « Nature, paysage, agriculture » (coordination du projet), la commune, un graphiste

**Choix de la méthode de suivi :**

- entretien régulier (par la commune) des panneaux,
- ajout ou suppression de panneaux en fonction de l'évolution de la situation de l'environnement proche,
- étude sur la fréquentation du sentier.

**Budget :**

Mise en forme des panneaux par un graphiste : de 5'000 à 8'000 CHF au total

Confection des panneaux : 400 CHF par panneau

*Le budget est alloué par tranche de 4 panneaux. De plus, un budget est à prévoir pour l'entretien des panneaux.*

**Indicateurs de développement durable :**

- estimation du nombre de personnes qui fréquentent tout ou partie du sentier didactique,
- enquêtes (par le biais du journal communal, par ex.) sur le degré de satisfaction vis-à-vis du contenu et de la forme des panneaux, ainsi que du tracé.

**Suivi et amélioration continue :**

Service intercommunal de voirie, implication des jeunes (écoles, etc.) de la commune et des communes environnantes.

*Annexe : description du contenu des panneaux ; localisation du sentier*

## Fiche-action n°N1 : annexe

### Contenu envisagé des panneaux

Les numéros sont reportés sur le plan en figure 1.

Légende des couleurs : faune et flore, géologie, agriculture et viticulture, patrimoine et architecture

#### N° 1 : Diversité des espèces ligneuses (parc du Signal)

- espèces d'arbres (érable, noisetier, frêne, etc.)
- formes des feuilles
- types d'écorce
- diversité de l'avifaune

#### N° 2 : Etang du Signal

- reptiles et batraciens
- invertébrés
- avifaune

#### N° 3 : Les anciennes carrières du Signal

- ancienne exploitation du gypse et de la molasse
- utilisation des matériaux dans la construction

#### N° 4 : Les réservoirs de Bernex

- réseau d'eau potable
- origine de l'eau potable

#### N° 5 : L'eau du Signal

- sources et écoulements d'eau superficiels
- drainages agricoles
- pollution chimique des eaux

#### 6 : Talus

- fauche tardive
- orthoptères
- flore des talus

#### 7 : Les serres et la zone agricole spéciale

- localisation dans la plaine de l'Aire
- fonctionnement d'une serre
- la culture hors-sol

## **8 : Noyers**

- biodiversité dans les cultures
- utilité – application

## **N° 9 : Les structures géologiques du bassin genevois et les nappes d'eau souterraines**

- avancées des stades glaciaires
- formations quaternaires
- nappes d'eau souterraine profondes et nappes d'eau souterraine superficielles

## **10 : Enherbement des vignes**

- moyen d'éviter l'érosion
- favorable à certaines espèces animales (lièvre, perdrix,...)

## **11 : Les vignes du coteau**

- cycle de la vigne
- types de cépage
- travaux de la vigne

## **12 : Les grandes cultures**

- types de grandes cultures (blé, colza,...)
- utilisation (affouragement, etc.)

## **13 : Evolution de la population dans la commune**

- situation démographique depuis le 19<sup>ème</sup> siècle

## **14 : Nids dans les maisons**

- hirondelles, martinets
- moyens de favoriser l'implantation de nids

## **15 : L'élevage à Bernex**

- nombre de vaches, moutons et porcs sur la commune
- loisirs équestres

## **16 : Surface de compensation écologique**

- fonctions et cadres légaux
- espèces végétales et animales potentiellement présentes

## **17 : Les hérissons**

- milieux préférentiels des hérissons : villas, jardins

### **18 : Les quatre hameaux de Bernex**

- évolution du bâti dans la commune
- édifices inscrits et classés à l'inventaire

### **19 : La villa romaine**

- fouilles archéologiques fin des années 60
- objets architecturaux
- intérêt d'une maison d'habitation

### **20 : Lieu de culte**

- évolution du bâti religieux
- lieu d'ensevelissement
- fouilles archéologiques

### **N° 21 : La Vieille-Fontaine**

- fonctions passées et actuelles des fontaines
- alimentation par des eaux de source

### **22 : Maison forte**

- fonctions
- historique

### **23 : Fleurs de prairie** (emplacement à vérifier)

- espèces menacées
- utilité – application



## Fiche-action n°N2

« Installer des bancs publics dans les secteurs qui en sont dépourvus ».

### Situation et justification :

La commune de Bernex compte sur son territoire plus d'une centaine de bancs publics, régulièrement entretenus par le Service intercommunal de voirie. La majorité de ces bancs se répartissent entre les différentes zones habitées de la commune. Les zones non bâties, elles, ne comptent que peu de bancs publics.

Cette action se place dans le prolongement direct d'une démarche citoyenne effectuée par Madame Eliane Schneeberger-Gubler, physiothérapeute, en novembre 2003, auquel le Conseil Administratif a donné réponse le 9 décembre de la même année. Quelques bancs ont donc été ajoutés dans le village de Bernex.

### Objectifs visés :

L'objectif d'ajouter des bancs dans les différents secteurs proposés ci-après vise à favoriser la promenade et permettre aux visiteurs de se reposer et de profiter du paysage. Ces bancs complètent le projet de sentier, développé dans une autre fiche-action (N1, approuvée par le Comité de pilotage le 16.11.2005).

### Pertinence « développement durable » de l'action :

- promotion de la mobilité douce (marche à pied et vélo),
- encouragement aux loisirs en plein air,
- encouragement à la découverte de lieux de la commune éloignés des zones bâties (contribution à l'appropriation de l'environnement communal par les Bernésiens).

### Descriptif de l'action :

Le Signal de Bernex est un haut lieu de promenades pour les habitants de la commune et des villages environnants. Or, peu de bancs ont été installés dans le secteur du Signal. Il s'agirait donc de poser des bancs aux endroits suivants :

- Chemin de la Couve
- Entrée du réservoir est SIG
- Pied de la butte du Signal, côté Sézenove
- Vigne des Nations
- Chemin du Vignoble
- Vieux-Chemin de Bernex

De même, d'autres emplacements, comme les environs de Challoux, du Bois de Planfonds, du Bois des Mouilles et de la plaine de l'Aire, pourraient accueillir de tels aménagements.

En outre, on devra veiller à ce que chaque banc soit accompagné d'une poubelle. On devra aussi être attentif que ces bancs soient accessibles à des personnes à mobilité réduite.

### Calendrier proposé :

Il s'agirait de faire coïncider l'installation de nouveaux bancs avec la mise en place de l'itinéraire didactique du Signal (fiche-action N1).

**Nom des responsables :**

Le Conseiller administratif en charge de l'environnement, le responsable du Service intercommunal de voirie.

**Nom des partenaires et mode de participation :**

Des citoyens bernésiens, voire des entreprises installées sur la commune, pourraient sponsoriser l'achat des bancs. Une plaque portant leur nom serait fixée sur le banc sponsorisé.

**Choix de la méthode de suivi :**

Entretien régulier des bancs par le Service intercommunal de voirie, selon la méthode du tournus établie dès l'automne 2003.

**Budget :**

Environ 3000 francs l'unité, frais incluant la pose effectuée par les services municipaux. Une priorité devrait être donnée aux bancs sponsorisés par des tiers. Dans cette optique, avant l'acquisition de bancs, un appel à contribution devrait être lancé au travers du journal d'informations communal.

**Indicateurs de développement durable :**

- estimation du nombre de personnes qui utilisent les bancs nouvellement posés,
- enquêtes (par le biais du journal communal, par ex.) sur le degré de satisfaction vis-à-vis de l'emplacement et du nombre de bancs.

**Suivi et amélioration continue :**

Service intercommunal de voirie

## Atelier du futur « Activités économiques »

### 1. Problématique générale

Ce document a pour but de servir de base à une réflexion globale sur le « développement durable » et la nécessaire cohérence entre ce concept et les réalisations de l'Agenda 21 de Bernex.

Les travaux et les propositions de l'Atelier du futur « activités économiques » s'inscrivent dans les perspectives suivantes :

- a) Agir globalement pour penser localement et
- b) Penser globalement pour agir localement

#### a) Agir globalement pour penser localement

Les activités économiques ne peuvent pas être pensées ou envisagées en vase clos, elles sont globales car elles s'inscrivent à la fois dans un cadre international, confédéral et local. L'économie suppose l'interdépendance et l'interaction des acteurs multiples qui sont loin d'être égaux (par exemple, une entreprise multinationale et une PME). C'est précisément cette *inégalité des agents économiques et les déséquilibres sur les marchés locaux et globalisés* qui posent problème. En outre, les activités économiques sont par les réglementations internationales (par exemple, celles de l'OMC), par les législations suisse et cantonale.

La mondialisation de la production, les nouvelles règles en matière d'ouverture des marchés imposées par l'OMC (par exemple, *l'Accord général sur le commerce des services – AGCS*), les prix bas pratiqués sur les marchés internationaux par les pays disposant d'une main-d'œuvre bon marché et la concurrence accrue, sont notamment les facteurs qui exercent une pression sur le développement des activités des PME locales.

Face à cette situation, les principes du développement durable offrent une alternative, étant donné qu'ils élargissent l'optique économique étroite par la nécessité de la protection de l'environnement et par l'exercice d'une responsabilité sociale des entreprises. Autrement dit, ils dépassent la logique étroite du marché, l'encadrent et la soumettent au contrôle démocratique.

Recommandation de l'Atelier du futur : Même si, au niveau global ou mondial, les possibilités d'action d'une communauté locale sont particulièrement restreintes, il serait néanmoins souhaitable que les autorités politiques de la commune Bernex organisent un débat politique sur l'opportunité de déclarer Bernex « **zone hors AGCS** » (*Accord général sur le commerce des services*).

Qu'est-ce qu'une « zone hors AGCS » ?

Les négociations en vue d'aboutir à l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS) sont entreprises dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Elles ont pour but de libéraliser 160 secteurs de services, dont la plupart sont contrôlés par les autorités publiques dans de nombreux Etats. Il s'agit notamment, des services financiers, culturels, audiovisuels radio, TV, de l'eau potable et bien d'autres services encore. Cette négociation pour la libéralisation des services publics suscite des craintes de perte d'autonomie de décision des secteurs « sensibles » du service public. Plusieurs communes en Suisse romandes Genève-Ville, Meyrin, Delémont, Romainmôtier, Renens, Le Locle se sont déclarées « hors zones AGCS ». Elles exigent davantage de transparence, un débat démocratique aux Chambres fédérales, une information continue sur l'état des négociations ou un moratoire des négociations jusqu'à ce qu'on ait pu évaluer toutes les conséquences possibles d'un tel accord. Une quarantaine de communes suisses se sont déclarées « zone hors AGCS »<sup>28</sup>.

## b) Penser globalement pour agir localement

En tenant compte du concept global du « développement durable », les membres de l'Atelier du futur « activités économiques » ont formulé une série de propositions sur les questions économiques locales.

Il est apparu dans ce cadre que la préoccupation du groupe de travail était de privilégier un développement qui ait comme réflexion de base :

- Quel développement pour plus d'emplois locaux ?
- Comment réduire la consommation d'énergie et la pollution ?
- Comment renforcer la cohésion sociale ?
- Quelles mutations sur l'aménagement du territoire seront induites, notamment par les changements technologiques prévisibles ?
- Comment participer, de façon pratique et efficace au développement durable de la commune, sur le secteur de l'économie, après avoir constaté que c'est justement la croissance économique de ces dernières années, qui a induit de nombreux dégâts environnementaux et sociaux ?

Recommandation de l'Atelier du futur : Les membres de l'Atelier proposent de créer, dans le cadre de l'Agenda 21 de Bernex, un **Groupe de réflexion prospective** qui - en collaboration avec les instances politiques et associatives - étudierait le développement économique et l'aménagement du territoire de la commune de Bernex dans les perspectives du développement durable (en appliquant les préceptes de l'écologie industrielle).

<sup>28</sup> Le Courrier, « Meyrin se déclare « zone hors AGCS », 20.06.2005

Ce groupe aurait pour but de :

- Participer à la réflexion sur le « Développement de Bernex Est », afin d'avoir la possibilité de collaborer à la mise en pratique des principes du développement durable, par les nouvelles entreprises qui s'y installeront.
- Etudier, dans le cadre de l'aménagement du territoire la possibilité de réaliser un « écosite ».
- Collaborer avec l'instance de pilotage du développement de Cressy, en vue de faire connaître, auprès des nouveaux habitants, la « Charte de coordination des espaces extérieurs » et de la faire appliquer par les administrateurs des nouvelles copropriétés. (l'avancement, rapide des constructions rend cette participation urgente).
- Etudier la réalisation d'un vrai centre pour le village de Bernex, avec des aménagements tels que : voies de circulation à sens unique, zone piétonne, vraie place pour un marché.
- Faciliter et améliorer l'accès aux commerces.

*Qu'est-ce qu'un écosite ?*

La création d'un « écosite » est inscrite dans l'Agenda 21 du canton. Cette démarche novatrice est la concrétisation des principes de « l'écologie industrielle » : le terme « écologie » renvoie au système écologique étudié par les scientifiques et l'adjectif « industriel » désigne, au sens large du terme, l'ensemble des activités humaines déployées dans la société technologique moderne. L'objectif de l'écologie industrielle est de faire évoluer le système industriel dans son ensemble, d'optimiser l'usage des ressources, tout en minimisant les impacts sur l'environnement (Professeur Suren Erkman). Le but de l'écosite (ou « écoparc ») est d'établir de nouvelles interactions entre les entreprises présentes sur même site et avec d'autres agents économiques (organismes publics, consommateurs et ménages) ; par exemple, en s'efforçant d'utiliser les *déchets* des uns comme *matières premières* pour d'autres.

## 2. Situation économique dans la commune

La bilan économique et social de la commune montre que le *secteur tertiaire* occupe une place prépondérante dans la structure économique de la commune aussi bien en ce qui concerne le nombre d'établissements (175 établissements sur 228) que le nombre d'emplois. (1'666 sur 1'882)<sup>29</sup>.

Par ailleurs, les activités économiques occupent une *part relativement modeste* dans la création de la valeur ajoutée dans la commune. En effet, la contribution des personnes morales (les entreprises) n'a représenté que 9% des recettes fiscales de Bernex en 2002.

Partant de ce constat, les autorités de Bernex estiment que :

- Bernex a besoin d'attirer de nouvelles industries et entreprises sur son territoire ;
- Elle devrait mieux tirer profit des terrains de proximité de l'autoroute ;
- Il serait souhaitable d'augmenter les investissements pour la promotion économique de la commune, ce qui amènerait plus de revenu et plus d'emplois<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> OFS/OCSTAT, *Recensement fédéral des entreprises*, 2001

<sup>30</sup> Les membres de l'Atelier du futur partagent ces objectifs, tout en souhaitant les inscrire dans les perspectives du développement durable.

### 3. Objectifs visés par l'Agenda 21 dans le domaine économique

Dans le cadre d'établissement de l'Agenda 21 pour commune de Bernex, l'Atelier du futur « activités économiques » a reçu le mandat d'étudier les problèmes suivants :

- La promotion et le soutien des petits commerces de proximité,
- Le soutien de l'artisanat et des PME,
- (Promouvoir les produits du terroir)<sup>31</sup>.

Comment lier les principes du développement durable aux activités économiques ? La réponse à cette interrogation est proposée par le "*Guide pratique PME et développement durable*" établi par le Service cantonal du développement durable du DIAE en collaboration avec les associations économiques (Chambre de commerce et d'industrie de Genève et la Fédération des syndicats patronaux). Selon ce Guide, du point de vue du développement durable, les entreprises remplissent leur rôle quand elles:

- fondent et organisent leur activité sur un meilleur équilibre entre les dimensions économique, environnementale et sociale,
- contribuent au développement du tissu économique et à une meilleure qualité de vie dans les communautés,
- contribuent à la préservation des ressources naturelles, matérielles et non renouvelables,
- se conduisent de manière responsable et respectueuse de la santé et de la dignité des personnes.

Concrètement, l'application des principes du développement durable dans les activités des entreprises revient à :

- *Etre économiquement efficace et assurer la pérennité de l'entreprise ;*
- *Intégrer les aspects sociaux pour assurer une bonne qualité de vie au travail des collaborateurs (santé, lutte contre le stress, protection contre les accidents du travail) ;*
- *Agir positivement sur l'environnement et utiliser de manière rationnelle et économe des ressources matérielles et énergétiques non renouvelables.*

C'est dans cet esprit que les membres de l'Atelier du futur ont formulé les propositions susceptibles d'entrer dans l'Agenda 21 de Bernex<sup>32</sup>.

### 4. Propositions de l'Atelier du futur

Au cours des discussions, les membres de l'Atelier du futur ont avancé les propositions suivantes :

#### a) *Promouvoir et diversifier les activités économiques à Bernex*

- Etudier la possibilité d'un soutien actif aux PME et aux commerces, en fonction de leurs besoins.
- Encourager et faciliter l'installation de nouvelles entreprises dans la commune, surtout celles qui sont actives dans les nouvelles technologies (dans la perspective de créer un écosite).

<sup>31</sup> Cette question n'a pas été abordée par l'Atelier du futur « activités économiques ».

<sup>32</sup> Voir le projet de la Charte du développement durable (Annexe 1).

- Créer des possibilités d'accueil pour les nouvelles PME dans la commune (mise à disposition de bureaux, construction d'un nouveau centre d'artisanat).
- Promouvoir la création d'une « activité hôtelière » à Bernex, notamment, à la « Ferme de Pally » et développer l'équipement hôtelier (auberge de jeunesse comprise), dans le but d'une diversification des activités de la commune.
- Favoriser la « restauration à la ferme » (petits déjeuners, brunchs, repas à base de produits du terroir, comme il en existe, avec succès, dans bien d'autres endroits ,
- Créer (rapidement) un (mini) centre commercial et artisanal à Cressy.

*b) Resserrer les liens avec les acteurs économiques dans la commune*

- Faire connaître les entreprises locales de Bernex, par une *information* continue et coordonnée, par une *exposition* annuelle, par un *prix* (même symbolique) attribuée à la PME la plus dynamique de l'année qui respecte d'une manière exemplaire les critères du développement durable.
- Créer des campagnes pour faire connaître les entreprises de la commune entre elles (réseau) et auprès des habitants (exposition, brochure d'information).
- Organiser les rencontres annuelles entre les chefs d'entreprises et les autorités politiques (et élus) de Bernex.

*c) Favoriser l'action des entreprises dans le domaine du développement durable*

- Elaborer une « Charte du développement durable économique de Bernex » (réduction et recyclage des déchets, économies d'énergie, politique d'achat de produits respectueux de l'environnement, production moins polluante), la soumettre aux chefs d'entreprises pour signature et publier le nom des entreprises qui ont signé la Charte.
- Créer un « club du développement durable » en vue d'échanges et d'actions communes dans les domaines des achats de produits respectueux de l'environnement, des économies d'énergies, du recyclage des déchets.
- Mettre en place une *certification* (environnementale et sociale) simple que l'on peut attribuer aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable.

*d) Mettre en œuvre les aspects sociaux et solidaires des activités économiques*

Dans le concept de développement durable, les activités économiques sont étroitement liées aux aspects sociaux et solidaires et environnementaux. Ils apparaissent dans l'Agenda 21 par le biais des propositions suivantes :

- Inciter les entreprises à former les jeunes (apprentissage) et à engager les chômeurs, et accorder en contrepartie aux employeurs des *compensations fiscales*.
- Répondre aux besoins des diverses catégories de population (par exemple, personnes âgées, jeunes sans emploi et chômeurs) et leur permettre de se familiariser avec de nouveaux outils technologiques de l'économie moderne<sup>33</sup>.

<sup>33</sup> Cette proposition implique d'accorder le soutien à l'association Bernex.net dans son objectif de formation des personnes les moins favorisées par rapport à l'utilisation de l'informatique.

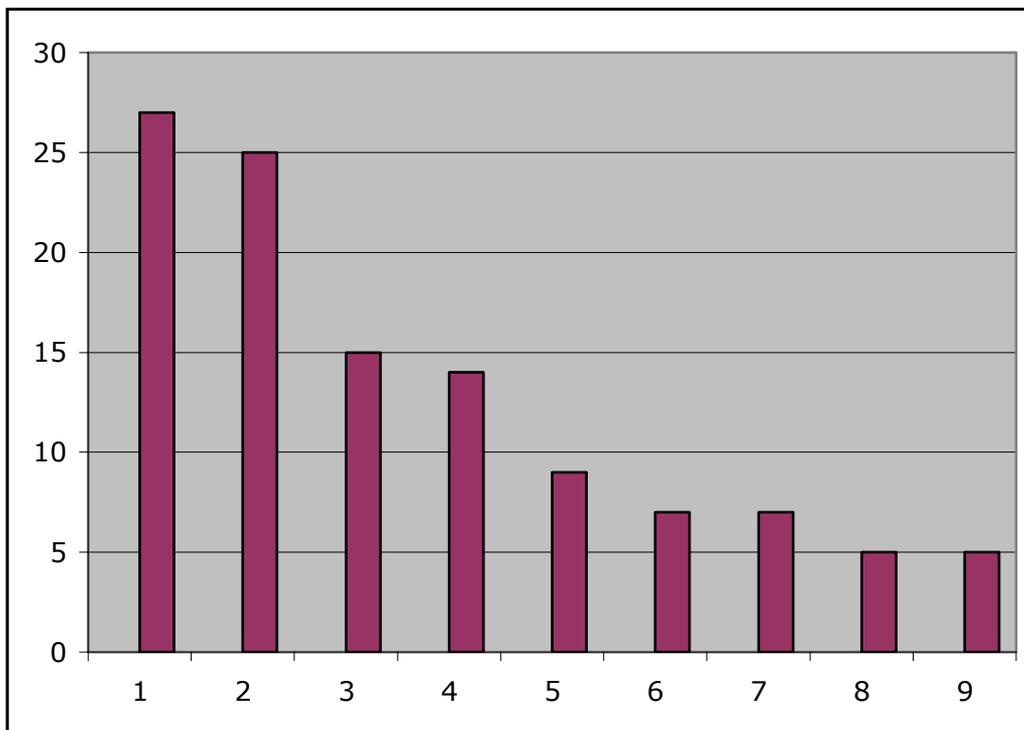
## 5. Classification des propositions par les membres de l'Atelier du futur

La classification des diverses propositions énoncées par les membres de l'Atelier du futur est la suivante :

1. Organiser les rencontres annuelles entre les chefs d'entreprises et les autorités politiques (et élus) de Bernex sur le thème : « Que peut faire la commune pour les entreprises ? et « Que peuvent faire les entreprises pour la commune ? » (27 points)<sup>34</sup>.
2. Créer des possibilités d'accueil pour les PME dans la commune (centre d'artisanat) (25 points).
3. Créer des campagnes pour faire connaître les entreprises de la commune entre elles et auprès des habitants (exposition, brochure d'information) (15 points).
4. Inciter les entreprises de former les jeunes (apprentissage), d'engager les chômeurs, et leur accorder en contrepartie des *compensations fiscales* (14 points).
5. Mettre en place une *certification* simple (environnementale et sociale) que l'on peut attribuer aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable (9 points).
6. Elaborer et faire signer par les chefs d'entreprise une *Charte pour le développement durable* (cf. Annexe 1) (7 points).
7. Etablir un *plan de mobilité* pour les collaborateurs de l'entreprise (par exemple, abonnements TPG, utilisation du vélo, et d'autres moyens de mobilité douce (7 points).
8. Créer un « club de développement durable » en vue de l'échange et la mise en commun dans les domaines d'achat de produits respectueux de l'environnement, économie d'énergies, recyclages des déchets (5 points).
9. Créer un prix annuel du développement durable décerné par la commune (5 points).

---

<sup>34</sup> Les points ont été attribués, en fonction du classement accordé individuellement par les membres de l'Atelier à la proposition : 1<sup>ère</sup> place = 10 points, 2<sup>ème</sup> = 7 points, 3<sup>ème</sup> = 5 points, 4<sup>ème</sup> = 3 points, 5<sup>ème</sup> = 2 points et 6<sup>ème</sup> = 1 point.



## 6. Résultats de l'enquête auprès des entreprises de Bernex

Sur proposition des membres de l'Atelier du futur une enquête a été réalisée auprès des entreprises situées sur le territoire de Bernex par l'Association de Bernex.net<sup>35</sup>. L'étude a eu pour but de connaître le profil des entreprises bernésiennes (secteur d'activités, statut juridique, nombre d'employés), de même que les attitudes des chefs d'entreprises face au développement durable.

Deux envois successifs ont permis d'obtenir plus de 70 réponses, correspondant à 33 % des entreprises actives dans la commune de Bernex. L'échantillon des entreprises qui ont répondu aux questionnaires envoyés par la poste est le suivant : 16 % travaillent dans le secteur primaire, 19 % dans le secondaire et 51 % dans le tertiaire (14 % ont omis d'indiquer le secteur de leurs activités). Comparé aux statistiques officielles, l'échantillon reflète assez bien le profil des activités économiques à Bernex<sup>36</sup>.

L'enquête montre, en outre, que 24 % des répondants sont familiers à la notion de développement durable, tandis que pour 20 % des participants à l'enquête le terme du développement durable est pratiquement inconnu. Ce résultat confirme que, malgré les nombreuses références dans les discours et dans les textes, la notoriété du développement durable (et l'Agenda 21) est encore relativement basse dans l'opinion publique quoiqu'elle est en progression.

L'enquête indique aussi qu'environ 30 % des entreprises constituent le « noyau dur » favorables au développement durable : elles sont attentives aux questions environnementales et sociales et

<sup>35</sup> Pour consulter le questionnaire : [www.coursxp.com/agenda21.pdf](http://www.coursxp.com/agenda21.pdf)

<sup>36</sup>

Secteur	Nombre d'établissements	%
- Secteur primaire	34	12.5
- Secteur secondaire	54	19.9
- Secteur tertiaire	183	67.6
Total	271	100.0

tiennent compte de l'impact environnemental et social de leurs produits. En même temps, 26 % des répondants estiment qu'ils peuvent retirer un *avantage économique* de l'application des principes du développement durable. Ils estiment aussi qu'en faisant référence au développement durable dans leur activité, leur image en sera améliorée. Les principales craintes à ce sujet touchent l'augmentation des charges administratives et financières, de même que les difficultés de l'application « technique » du développement durable. de l'administration qui l'accompagne.

Il n'en reste pas moins que 9 % des chefs d'entreprises sont « très intéressés » 44 % sont « intéressés », soit 53 % des répondants favorables à la création d'une *Charte du développement durable communale* (Annexe 1).

Enfin, parmi les principales attentes des chefs d'entreprises dans le domaine de la politique de développement durable se trouvent les thèmes suivants : l'organisation des rencontres entre les entreprises afin de créer un réseau des PME, l'amélioration de la circulation, création des places de stationnement devant les commerces et les entreprises, privilégier le choix des entreprises bernésiennes lors d'attribution des travaux dans la commune, disponibilité des locaux et fiscalité avantageuses (« taxe professionnelle nulle.. »), encadrement des jeunes et prise en charge des enfants des femmes qui travaillent.

Cette première enquête auprès des entreprises de Bernex aboutit à des résultats encourageants concernant l'accueil des chefs d'entreprise à l'égard de l'application des principes du développement durable dans la politique de la commune. Elle confirme que les recommandations des membres de l'Atelier du futur répondent en grande partie aux opinions et aux attentes des entrepreneurs qui ont rempli le questionnaire.

Notons, pour terminer, que l'étude complète peut être consultée sur le site [www.bernex.net/agenda21](http://www.bernex.net/agenda21).

Les membres de l'Atelier du futur « Activités économiques »

Michel Puchat (coordinateur)

Mme Rose-Marie Riedo, MM. André Chuard, Victor Ferreira, Jacques Maire, François Mohr, Samuel Oudot, Yves Pillet, Denis Rosset, Pierre Spitzli, André Wagner, Jean-Marc Zermatten.

Consultant ECO21 : Andràs November.

Il s'agit d'un groupe composé d'entrepreneurs, de dirigeants de PME qui connaissent bien la situation économique de leur commune.

Pour élaborer l'Agenda 21 dans le domaine économique, les membres de l'Atelier du futur « Activités économiques » se sont réunis à neuf reprises en 2005.

## Annexe 1: **Charte des entreprises pour le développement durable de la commune de Bernex**

### **Pourquoi une Charte des entreprises pour le Développement durable ?**

L'engagement actif des entreprises en faveur du développement durable peut avoir des effets immédiats et mesurables pour économiser de l'énergie, réduire et recycler des déchets, réduire la pollution et les nuisances, de même que dans les domaines de la création des emplois et de la formation des jeunes).

L'objectif poursuivi est d'inviter les chefs d'entreprises à adopter la « Charte du développement durable » qui constituerait un engagement en vue mettre en œuvre des actions qui répondent aux critères du développement durable.

- Elaborer et faire adopter par les chefs d'entreprise la *Charte pour le développement durable de la commune de Bernex*
- Créer un « *Club de développement durable des entreprises* » en vue de la mise en commun des informations et d'expériences
- Créer un *prix annuel du développement durable* décerné par la commune aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable
- Mettre en place une *certification* (environnementale et sociale) simple que l'on peut attribuer aux entreprises exemplaires dans le domaine du développement durable.

### **« Charte des entreprises pour le Développement durable de la commune de Bernex (projet) »**

Par la signature de la présente *Charte des entreprises pour le développement durable* de la commune de Bernex, la Direction et les collaborateurs de l'entreprise signataire **s'engagent à appliquer dans leurs activités les principes du développement durable, en vue de:**

#### **Etre économiquement efficace :**

- assurer la pérennité de leur entreprise ;
- optimiser les rendements en cherchant des solutions coordonnées, simples, de qualité et efficaces et respectueuses du développement durable;
- établir des relations de respect et de partenariat avec les clients et fournisseurs .

#### **Intégrer les aspects sociaux :**

- assurer une bonne qualité de vie au travail des collaborateurs (santé, lutte contre le stress, protection contre les accidents du travail) ;
- contribuer à la formation continue des collaborateurs ;
- sensibiliser les collaborateurs et les fournisseurs au développement durable ;
- développer, en relation avec les services publics communaux et cantonaux, des offres de stages de formation destinées aux jeunes.

#### **Agir positivement sur l'environnement :**

- utiliser de manière rationnelle et économe des ressources matérielles et énergétiques non renouvelables,
- encourager la réduction, la récupération et le recyclage des déchets,
- acheter les produits respectueux de l'environnement
- tenir compte des impacts environnementaux des produits utilisés,
- favoriser les produits locaux et régionaux, artisanaux, issus du commerce équitable, comportant le minimum de transports et d'emballages.



## Fiche-action n°AE1

### Renforcer les liens des entreprises avec les autorités politiques et la population de Bernex

#### 1. Evaluation de la situation dans le domaine de l'action projetée et justification

La commune de Bernex compte environ 200 entreprises actives essentiellement dans le secteur tertiaire (PME, commerces et des services). Les relations entre le monde économique local et les autorités de Bernex sont relativement peu développées et les entrepreneurs locaux aimeraient obtenir davantage de soutien de la part des autorités.

#### 2. Objectifs visés

- Resserrer les liens entre les entreprises et les autorités de Bernex,
- Faire connaître les activités et services des entreprises locales auprès des usagers potentiels (autres entreprises, autorités, acheteurs),
- Renforcer les liens entre les entreprises situées dans la commune,
- Informer la population sur les services de proximité que les entreprises locales offrent aux habitants de la commune.

#### 3. Pertinence développement durable de l'action

Les entreprises sont des acteurs importants et indispensables de la vie économique et social et peuvent être des vecteurs puissants du développement durable.

#### 4. Description des mesures

Les actions proposées visent à faire connaître et présenter les activités économiques existantes auprès du monde politique et des autorités :

- a) **organiser des rencontres annuelles** entre les chefs d'entreprises et les autorités politiques (et élus) de Bernex avec les thèmes : « que peut faire la commune pour les entreprises locales ? » et « que peuvent faire les entreprises pour la commune ? »
- b) l'organisation d'une **exposition** des arts et métiers représentés à Bernex
- c) Créer des **campagnes** d'information pour faire connaître les entreprises de la commune entre elles et auprès des habitants (brochure d'information, site internet de la commune)

#### 5. Responsable : Conseil administratif

**6. Nom des partenaires et mode de participation :** les entreprises, leurs associations et les autorités communales.

#### 7. Budget estimé:

- a) rencontre avec les chefs d'entreprise : CHF 2'000.- par année.
- b) organisation d'une exposition : CHF 30'000.- (participation de la commune)
- c) campagnes d'information CHF 5'000.-

**8. Indicateurs de développement durable :** Nombre d'entrepreneurs et de chefs d'entreprise qui participent aux rencontres avec les autorités

**9. Suivi et amélioration continue :** Les autorités de la commune.

## Fiche-action n°AE2

### Créer des possibilités d'accueil pour les entreprises dans la commune (écosite)

#### 1. Evaluation de la situation dans le domaine de l'action projetée et justification

La structure économique de la commune est caractérisée par une forte tertiarisation des activités. Les autorités politiques souhaitent diversifier le tissu économique lors de l'aménagement de Bernex-Est.

#### 2. Objectifs visés

- Diversifier les activités économiques en adoptant une politique **proactive** en s'adressant aux entreprises dont les activités pourraient s'intégrer dans la création d'un "**écosite**" et qui respectent les principes du développement durable.
- Proposer aux entreprises qui souhaitent s'installer dans la commune des locaux répondant à leurs besoins.

#### 3. Pertinence développement durable de l'action

Les entreprises sont des acteurs indispensables de la vie économique et sont les puissants vecteurs du développement durable.

#### 4. Description des mesures

Prévoir, lors de l'établissement du plan d'aménagement du territoire de Bernex-Est, la création d'un "écosite" et prendre contact avec les entreprises susceptibles de s'y installer.

5. **Nom des responsables** : Autorités politiques communales, cantonales et mandataires.

6. **Nom des partenaires et mode de participation** : les entreprises, les associations faïtières, conjointement avec les autorités communales.

#### 7. Budget :

Reste à déterminer en tenant compte que les coûts de cette action seraient intégrés dans le budget du projet d'aménagement de Bernex-Est, c'est-à-dire répartis entre le canton et la commune.

8. **Indicateurs de développement durable** : évaluation de l'avancement de l'écosite

9. **Suivi et amélioration continue** : Les autorités de la commune.

## **Fiche-action n°AE3**

**Encourager les entreprises à former les jeunes (apprentissage) et à offrir des places de travail aux chômeurs<sup>37</sup>**

### **1. Evaluation de la situation dans le domaine de l'action projetée et justification**

Les membres de l'Atelier invitent les autorités à initier une réflexion en vue de trouver de nouvelles solutions pour offrir des places d'apprentissage aux jeunes et pour absorber le chômage. En effet, pour la majorité des chômeurs, l'exercice d'une activité est une question de dignité. On peut constater qu'il existe de nombreuses d'activités (y compris celles d'intérêt commun) pour lesquelles on ne trouve pas de bras, malgré le fait que le nombre de chômeurs continue à croître.

### **2. Objectifs visés**

- Offrir des places d'apprentissage (formation) et d'emploi aux jeunes en collaboration avec diverses instances cantonales et communales ou organisations qui œuvrent dans le domaine de placement des jeunes.
- Offrir les places de travail ou de stages aux chômeurs dans les entreprises.

### **3. Pertinence développement durable de l'action**

Les difficultés rencontrées par des jeunes pour trouver une place d'apprentissage ou un premier emploi contribuent à l'appauvrissement et à la marginalisation d'une frange croissante de la population et menacent indirectement la cohésion sociale.

### **4. Description des mesures**

- Inciter les entreprises à former les jeunes (apprentissage), à engager les chômeurs, et leur accorder en contrepartie des compensations fiscales.
- Créer des emplois d'été pour des jeunes dans la commune et informer les intéressés

### **5. Nom des responsables : A désigner**

### **6. Nom des partenaires et mode de participation : les entreprises, leurs associations et les autorités cantonales et communales.**

### **7. Budget : reste à évaluer en fonction des coûts supportés par les employeurs dont une partie serait compensé par l'avantage fiscal accordé par les autorités communales**

### **8. Indicateurs de développement durable : Nombre de jeunes et/ou de chômeurs engagés par les entreprises locales.**

### **9. Suivi et amélioration continue : Les autorités de la commune.**

---

<sup>37</sup> Il convient de noter que la présente fiche-action est complémentaire de la fiche action n° S5 (produite par l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public ») qui prévoit l'élaboration d'un dépliant sur les possibilités d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes

**Fiche-action n°AE4**

**Former les personnes les moins favorisées à l'utilisation des nouvelles technologies informatiques et de communication**

**1. Evaluation de la situation dans le domaine de l'action projetée et justification**

La méconnaissance des outils de technologie moderne (informatique et internet, constitue un facteur d'exclusion du monde du travail pour différentes catégories de population (par exemple, personnes âgées, jeunes sans emploi et chômeurs).

**2. Objectifs visés**

- Lutter contre l'exclusion par le biais de la formation dans le domaine de l'utilisation des outils technologiques modernes (informatique, Internet, etc.),
- Augmenter les chances de trouver un emploi pour les jeunes, et chômeurs
- Contribuer à l'intégration sociale de diverses catégories de la population (personnes âgées, étrangers, etc.)

**3. Pertinence développement durable de l'action**

Les cours de formation continue facilitent l'adaptation des personnes "technologiquement handicapées" à l'évolution du monde moderne, augmentent leur qualité de vie et la cohésion sociale. Ils ont aussi un effet de "socialisation" pour des personnes isolées.

**4. Description des mesures**

Soutien apporté par la commune aux organisateurs des cours de formation continue réunis dans l'association « Bernex.net ».

**5. Nom des responsables : M. Denis Rosset (Bernex.net)**

**6. Nom des partenaires et mode de participation : autorités et associations**

**7. Budget : environ CHF 5'000.- (correspondant à un cours de formation dispensé à 25 personnes)**

**8. Indicateurs de développement durable : nombre de personnes ayant suivi avec succès les cours**

**9. Suivi et amélioration continue : l'Association Bernex.net**



## Fiche problématique

### 1. Problématique générale

#### Constat :

Depuis plusieurs années, les Services de la commune chargés d'assurer la sécurité ainsi que l'entretien de la voie publique et du patrimoine sont confrontés au fait que la commune n'échappe plus aux problèmes qui découlent du développement de l'urbanisation, de la proximité de l'agglomération genevoise, de l'augmentation de la charge du trafic routier ainsi que des nouveaux comportements (d'origine extra et intra-communale) relatifs à la criminalité de rue et à la petite délinquance.

#### Conséquence :

Outre le fait qu'il soit nécessaire de distinguer d'une part les réalités factuelles ou tangibles qui génèrent l'insécurité, et d'autre part le sentiment diffus et collectif d'insécurité, la population de la commune et les autorités sont préoccupées par la nécessité d'apporter sans attentisme des solutions durables à l'émergence des principaux problèmes d'insécurité et d'atteinte à l'ordre public. Bien que cette problématique générale (relayée par les médias) se soit répandue à une grande échelle, la dimension démographique et géographique de la commune de Bernex offre la possibilité de mettre en œuvre des mesures de prévention ainsi que des actions visant à diminuer et à empêcher la diffusion des facteurs d'insécurité, d'accidents et de déprédations.

### 2. Trois problématiques qui touchent la commune de Bernex

Sur la base des bilans environnemental et socio-économique ainsi que des travaux préparatoires accomplis par les habitants de la commune ayant participé au Forum du 21 octobre 2004 et par le Comité de pilotage, les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » ont développé au fil de trois séances un ensemble de réflexions ayant abouti à huit propositions d'actions (à parachever) face aux problèmes considérés comme prioritaires en matière de sécurité et d'ordre public. Ces propositions d'actions correspondent à trois problématiques :

- Sécurité routière
- Protection de la jeunesse
- Sécurité des habitants

Toutefois, l'approche de ces trois problématiques par les membres de l'Atelier s'est heurtée d'emblée à un obstacle pour assurer la progression de ses travaux. En se fixant pour objectif la précaution de soumettre à des éléments factuels les observations, expériences et aspirations des habitants de la commune face aux problèmes sécurité et ordre public, il est apparu qu'aucun Service communal n'est spécifiquement en charge pour rassembler des données quantitatives

relatives aux diverses dimensions de ces problèmes<sup>38</sup> (tout en respectant les règles de confidentialité qu'exige tout particulièrement l'échelle communale).

Si le nombre peu élevé d'interventions dans les domaines se rapportant à la sécurité et à l'ordre public au sein de la commune de Bernex ne justifie pas au premier abord une saisie méthodique des faits, il convient de mettre en évidence l'intérêt que pourrait présenter la saisie systématique de données quantitatives correspondant aux problèmes dominants. Ainsi, leur évaluation et les mesures de réajustement et/ou de régulation qu'ils devraient induire pourraient être mises en oeuvre avec une efficacité accrue. Des approches comparatives par les Services intercommunaux du canton pourraient également s'avérer utiles. Enfin, de telles données seraient susceptibles d'améliorer la communication avec les habitants en permettant d'évaluer la pertinence de l'expression de sentiments d'insécurité ou de dangerosité que les habitants peuvent éprouver dans certains environnements, ou auxquels ils se réfèrent lors de leurs doléances ou de leurs propositions.

### 3. Objectifs visés face aux trois problématiques prioritaires

#### Sécurité routière :

Outre le fait que la commune de Bernex se trouve dans une période transitoire qui précède le chantier de prolongement du tram jusqu'à Bernex et par conséquent plusieurs réaménagements de la voie publique, l'Atelier entend mettre en évidence l'augmentation accélérée du nombre d'accidents de la circulation sur le territoire de la commune :

58 accidents en 2003 – 12 <sup>ème</sup> rang	} parmi les 45 communes du canton de Genève
74 accidents en 2004 – 7 <sup>ème</sup> rang	

Notons que dans le canton, une diminution de 1.06 % du nombre d'accidents a été enregistrée en 2004.

Cette importante augmentation des accidents de la circulation sur le territoire de la commune incite l'Atelier à proposer la recherche de solutions visant à réduire le nombre d'accidents en améliorant certains aménagements routiers et en sécurisant la voie publique en tenant compte des lieux où se déroulent le plus grand nombre d'accidents de la circulation ainsi que des tronçons fréquentés par les enfants, les personnes âgées ou handicapées, aux abords des écoles, des hôpitaux, des institutions éducatives et sociales, et des infrastructures publiques.

La liste ci-annexée des lieux où sont survenus ces accidents en 2004 permet de distinguer les routes communales et cantonales – la commune de Bernex ne pouvant pas intervenir sur la sécurité des routes cantonales.

Par ailleurs, les sources d'insécurité induites par la densité de la circulation motorisée sur les principaux axes qui traversent la commune et par le trafic de transit suscitent la proposition d'élaborer une carte communale offrant une vue générale des différents cheminements à mobilité douce existants ou dont l'inventaire serait susceptible d'être complété dans un proche avenir.

Un problème d'insécurité pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Hôpital de Loëx a été exposé (cf. 8<sup>ème</sup> remarque du point 3 du procès verbal de la séance du 12 mai 2005) : route non-rectiligne et étroite, desservie par le bus des TPG ; trottoirs trop étroits pour permettre, dans des conditions de sécurité satisfaisante, le passage des personnes en fauteuil roulant ou avec rolateur (déambulateur). Selon l'intervention datant de la même séance, il conviendrait également de remarquer que les mesures de modération de la vitesse des véhicules motorisés y sont insuffisantes.

<sup>38</sup> Nombre d'événements, leur type, gravité, évolution dans le temps; localisation des faits par lieux, quartier, zone résidentielle, sites de sports ou de loisirs; descriptif des victimes, des auteurs de comportements fautifs, agresseurs – catégories d'âge et genre, conditions socioculturelle et économique, lieu de résidence; les accidents, la petite délinquance, le trafic et la consommation de drogue, ainsi que les déprédations.

## Protection de la jeunesse :

Dans le contexte socio-économique global en mutation qui entoure les jeunes, plusieurs facteurs sont présupposés sous-tendre la présence d'une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune de Bernex (forte croissance des familles monoparentales, familles recomposées, familles non instituées, voire occasionnelles ; travail des femmes ; accès plus difficile au monde du travail et développement du salariat précarisé).

Le taux de chômage des jeunes augmente plus fortement que le chômage dans son ensemble. En automne 2004, 30'000 jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient en chômage en Suisse. Au cours de ces deux dernières années, le taux de chômage chez les jeunes de cette catégorie d'âge a doublé et il continue d'augmenter<sup>39</sup>.

L'immigration a pour corollaire de profondes difficultés d'insertion sociale des parents, et par conséquent d'intégration sociale des enfants de la première génération.

L'attention portée sur ces jeunes, qui ne constituent certes qu'une très petite minorité au sein de la commune, est tout particulièrement fondée sur le risque d'entraînement auquel ils peuvent s'exposer (en cherchant ailleurs les repères manquants) par le contact avec d'autres jeunes en difficulté, domiciliés à l'extérieur de la commune et qui semblent notamment fréquenter le Parc du Signal lors des nuits tempérées comprises entre le printemps et l'automne.

C'est pourquoi l'Atelier propose des mesures de précaution complémentaires à celles déjà existantes dans la commune afin de réduire ce risque d'entraînement vers le désœuvrement et la marginalité :

- Développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation aux risques "incivilité, délinquance et drogue" ciblée sur les jeunes et leurs parents (en collaboration avec l'AFBE 02 Petite enfance et jeunesse).
- Création d'un système d'aide et de soutien personnalisés pour les jeunes et les familles en grande difficulté (en collaboration avec l'AFBE 02 Petite enfance et jeunesse).
- Développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation se rapportant de manière plus générale aux problématiques familiales (augmentation de la divortialité et des familles monoparentales ; communication dans le couple et avec les adolescents, tensions familiales ou violence).

## Sécurité des habitants :

Face aux nombreux domaines que recouvre quotidiennement la politique de sécurité pour l'ensemble des habitants de la commune, l'Atelier s'est attaché à mettre en évidence des moyens susceptibles d'améliorer les trois aspects complémentaires suivants :

- Inventaire des aménagements d'accessibilité aux infrastructures et aux bâtiments publics par les personnes à mobilité réduite.

ECO 21 a relevé l'absence d'un bilan global permettant d'informer les personnes souhaitant connaître l'ensemble des possibilités d'accessibilité extérieure et intérieure des divers bâtiments et infrastructures de la commune<sup>40</sup> (écoles, salles et bâtiments publics de la commune, centres

---

<sup>39</sup> Précisons que le nombre de jeunes en chômage parmi les 200 personnes également touchées et dénombrées au sein de la commune de Bernex est inconnu.

<sup>40</sup> Jusqu'à ce jour, la consultation d'Internet a permis de prendre connaissance (de façon non exhaustive) des accès suivants pour ces habitants en ce qui concerne les infrastructures sportives de la commune :  
- zone sportive du Signal (place Handicapés et accès au terrain de football A),  
- École Vailly (accès à la piscine et à la salle omnisports, mais pas aux sept autres infrastructures mentionnées sur le site consulté).

Cf. [www.geneve.ch/sports/doc/snapshot-installations](http://www.geneve.ch/sports/doc/snapshot-installations)

et lieux de loisirs, commerces, compatibilité des ascenseurs avec poussettes et fauteuils roulants)<sup>41</sup>.

- Création de mesures anti-tags et d'un système d'aide financière ou de compensation pour les coûts engagés dans le nettoyage des façades des biens immobiliers privés.
- Mesures visant à sécuriser le site du Signal de Bernex.

Face aux problèmes d'hygiène et d'insécurité qui découlent de la fréquentation (surtout l'été en soirée) du parc de l'étang du Signal de Bernex par des visiteurs d'origine intra et/ou extra communale qui ne sont pas en mesure de laisser le site dans l'état où ils l'ont trouvé, et face aux risques d'entraînement dans un processus de marginalisation que les jeunes bernésiens en difficulté sont susceptibles de subir lors de l'approche de tels visiteurs, l'Atelier propose le développement d'une stratégie durable rassemblant les mesures préventives et complémentaires suivantes :

- Rendre le lieu attrayant en augmentant les équipements (nombre de poubelles, de bancs...).
- Présence d'une buvette mobile lorsque la météo le permet durant les journées et les soirées de la période estivale.
- Restriction nocturne de l'accès motorisé au site lors des nuits estivales (hormis durant les nuits animées par la commune ou par les associations autorisées) en induisant ainsi une diminution de la fréquentation du lieu par les noctambules qui ne sont pas domiciliés dans la commune).
- Rondes régulières et préventives durant les nuits estivales par les ASM (agents de sécurité municipaux communaux et intercommunaux) en contact avec un réseau de différents Services oeuvrant en collaboration afin d'effectuer sur appel des interventions adéquates lorsqu'elles s'avèrent justifiées selon les attitudes ou comportements déviants qui pourraient y être observés.

## 4. Indicateurs de développement durable

Ces indicateurs permettent la mesure du caractère durable de l'état et de l'évolution des dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles de la société.

Un indicateur permet d'identifier, de comprendre et de suivre divers phénomènes tout en évaluant l'efficacité des mesures prises pour atteindre les objectifs visés.

### Sécurité routière :

Selon l'un des trois grands principes du développement durable « l'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes ou à venir ». Tout acte qui met en danger l'intégrité physique d'autrui est contraire à ce principe. Le développement durable vise à préserver et à favoriser la santé de l'être humain (postulat 2b)<sup>42</sup>.

La circulation routière contribue à satisfaire un besoin humain fondamental: le besoin de mobilité. Mais il faut également considérer le revers de la médaille; la circulation routière met en danger la santé et la vie des êtres humains.

L'indicateur qui s'y rapporte montre combien d'habitants sur un million sont tués ou blessés chaque année en Suisse sur les routes.

À l'échelle communale la politique de la gestion du trafic motorisé et de la sécurité routière se doit d'entreprendre ce qui est à sa portée afin d'adapter et de compléter les mesures visant à réduire

---

<sup>41</sup> À cet égard, M. le Maire Michel HONEGGER a signalé son intérêt pour qu'un tel inventaire d'accessibilité soit réalisé; il a relevé que cette activité pourrait vraisemblablement être assurée par une personne en recherche d'emploi, dans le cadre d'un emploi temporaire.

<sup>42</sup> Office fédéral de la statistique » Thèmes » Systèmes d'indicateurs » Indicateurs du développement durable » Indicateurs et postulats du développement durable : [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes\\_d\\_indicateurs/indicateur\\_de\\_developpement/thematisch.htm](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/systemes_d_indicateurs/indicateur_de_developpement/thematisch.htm)

dans une perspective durable les conséquences qui découlent – sur le plan humain et celui des coûts directs et indirects – des accidents de la circulation sur les routes de son territoire (en 2004, le nombre des accidents place la commune au 7<sup>ème</sup> rang des 45 communes du canton, tandis qu'elle occupe le 11<sup>ème</sup> rang du point de vue de la population résidente). En outre, précisons que l'Atelier « Mobilité » propose l'élaboration d'une carte communale offrant une vue générale des différents itinéraires à mobilité douce (piétonniers et cyclables) afin de renforcer la sécurité sur la voie publique et d'encourager la mobilité non motorisée.

### **Protection de la jeunesse :**

La Constitution fédérale, le programme de législature 1999 - 2003 ainsi que la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral exigent la production d'indicateurs appropriés.

Toutefois, à l'heure actuelle tous les indicateurs ne sont pas encore disponibles.

En dépit de l'absence d'un indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la protection de la jeunesse, notons qu'actuellement on dénombre une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune (qui compte près de 2000 élèves, apprentis-es et étudiants-es) et qu'il ne nous est pas possible de connaître le nombre de jeunes en chômage et sans place d'apprentissage.

Pour assurer aux jeunes en difficulté l'accès à l'enseignement, à l'emploi et aux loisirs, la création d'un système d'aide et de soutien personnalisés pour les jeunes et les familles en grande difficulté peut être envisagé.

Parallèlement à la proposition d'une stratégie d'information et de sensibilisation se rapportant de manière plus générale aux problématiques familiales, il convient de veiller à la mise en œuvre de mesures de sensibilisation et de prévention face aux risques "incivilité, délinquance et drogues". Ceci, pour faire obstacle notamment à une augmentation de tels risques par le contact (dans des lieux publics délaissés) avec des jeunes d'origine extra-communale et également en difficulté. Ces mesures de précaution permettront d'anticiper le développement de ces risques qui découlera de l'augmentation future de la population de la commune, ainsi que celle de la Champagne et de la périphérie plus large (dont la périphérie urbaine genevoise).

La création (en collaboration avec l'Atelier petite enfance et jeunesse) d'une plate-forme de rencontre, d'information, d'entraide, et d'échange de services afin de favoriser une plus grande ouverture des familles au monde extérieur (notamment de condition modeste et/ou immigrées) ainsi qu'une nouvelle dynamique de sociabilité et d'entraide intergénérationnelle, peuvent constituer, en mettant l'accent sur la participation plutôt que sur l'assistance, deux autres objectifs visant à harmoniser le parcours scolaire et social des enfants et des jeunes, et par conséquent leur parcours de vie ultérieur.

### **Sécurité des habitants :**

Il n'existe pas encore d'indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la sécurité des habitants dans leur cadre de vie sociale. Dans ce domaine, l'Atelier propose deux mesures qui répondent conjointement aux besoins de sécurisation, d'intégration sociale et de convivialité :

- Élaboration d'une carte ou d'un dépliant visant à informer sur l'accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite. L'objectif d'un tel inventaire des aménagements d'accessibilité existants et d'aider celles-ci à maintenir les liens sociaux et à poursuivre une vie indépendante.
- En favorisant l'hygiène ainsi qu'une sécurisation à long terme de l'étang et du parc du Signal, la commune s'attacherait à fournir aux habitants un cadre de vie agréable basé sur plus de convivialité et à protéger la jeunesse (dont le niveau de scolarité et de formation atteint est bien supérieur à celui de la moyenne cantonale, et dont les activités de loisirs et de sports peuvent se déployer avec succès dans plus de vingt associations auxquelles la commune apporte un soutien important). Les mesures préventives et complémentaires, à choix ou combinées, rappelées en bas de page<sup>43</sup> pourraient y être développées.

<sup>43</sup> ● Rendre le lieu attrayant en augmentant les équipements (nombre de poubelles, de bancs, ...).

## 5. Liste de propositions d'actions

Fiche-action n S1:

**« Renforcer l'information relative à la dangerosité de certains tronçons routiers de la commune. Développer des mesures de sécurisation sur ces tronçons de la voie publique dans l'attente des futurs aménagements du chantier tram »**

Fiche-action n S2:

**« Améliorer la sécurité des usagers vulnérables de la voie publique sur les tronçons routiers qui présentent des sources de dangerosité difficile à supprimer »**

Fiche-action n S3:

**« Inventorier et cartographier les aménagements d'accessibilité aux bâtiments et aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées »**

Fiche-action n S4:

**« Renforcer la coordination des professionnels de l'action sociale de la commune face aux problématiques familiales et publier une brochure pour améliorer l'orientation des familles vers les nombreux lieux d'accompagnement qui ont été créés dans le canton »**

Fiche-action n S5:

**« Élaborer un dépliant sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle existantes pour encourager les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi ou en rupture de formation à renouer contact avec un conseiller d'orientation afin de réduire les risques de " désœuvrement, incivilité, délinquance et drogue »**

Fiche-action n S6:

**« Établir un contact direct et instaurer une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables de la Commune de Bernex pour permettre leur accès aux milieux associatifs (loisirs, sports et culture) »**

Fiche-action n S7:

**« Développer des mesures visant à sécuriser le site du Signal de Bernex »**

Fiche-action n S8:

**« Développer des mesures préventives anti-graffitis et d'aide financière ou de compensation pour les dépenses de nettoyage des façades des biens immobiliers privés »**

### **Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public »**

Philippe Doerks (coordinateur).

Kasim Aliti, Janine Burdet, Georges Chassot, Gabrielle Chaussevent, Jean-Pierre Chilier, Dominique D'Ippolito, Christiane Dutheil, Michel Graf, Patricia Krier, Anne Pastore-Yersin, Giorgio Pinizzoto, Claude-Alain Piotton, Maurice Riedo, François Tripet.

Consultant ECO21 : Jean-Bernard Lachavanne.

## AFBE05 - Fiche problématique

### ANNEXE

Liste des lieux où sont survenus en 2004 les 74 accidents de la circulation sur le territoire de la commune de Bernex selon la distinction entre routes cantonales et communales (ainsi que nombre d'accidents, genres d'accidents, gravité, heure)

<b>AUTOROUTE et ROUTES CANTONALES</b>				
sans sécurisation possible par la commune				
lieux	nombre	genres d'accidents	gravité	heure
autoroute Bernex	<b>21</b> dont: Tunnel de Chèvres (4) Tunnel de Confignon (3)	voitures tourisme (26) voitures livraison (2) tracteur (1) camion (1)	aucun blessé  mortel (1)	entre 06h00 et 22h00 13 accidents  entre 22h00 et 06h00 8 accidents
route de Chancy  N <sup>os</sup> connus : 250, 252, 330, 304	<b>16</b>	voitures tourisme (26) voitures livraison (1) moto (1) cycle (2)	blessés légers (2) blessés graves (2) mortel (1)	entre 06h00 et 22h00 13 accidents  entre 22h00 et 06h00 3 accidents
route d'Aire-la-Ville  N <sup>o</sup> connu : 30	<b>2</b>	voitures tourisme (1) moto (2)	blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
route de Soral  N <sup>os</sup> connus : 142, 152	<b>2</b>	voitures tourisme (3)	pas de blessé	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
<b>ROUTES COMMUNALES</b>				
lieux	nombre	genres d'accidents	gravité	heure
rue de Bernex  N <sup>os</sup> connus : 188, 200, 202, 226, 241, 261A, 297, 300, 319, 353, 360	<b>12</b>	voitures tourisme (14) bus/car (1) moto (1) cyclomoteur (1) cycle (1) piéton (1)	blessés légers (1) blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 10 accidents  entre 22h00 et 06h00 2 accidents
route de Pré-Lauret	<b>4</b>	voitures tourisme (5) moto (1) cycle (1)	blessés légers (3)	entre 06h00 et 22h00 4 accidents
route de Pré-Marais  N <sup>os</sup> connus : 25, 39-43	<b>3</b>	voitures tourisme (2) camion (1) moto (1) piéton (1)	blessés graves (2)	entre 06h00 et 22h00 3 accidents
route de Laconnex  N <sup>o</sup> connu : 49-51	<b>2</b>	voitures tourisme (3)	blessés graves (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
route du Merley  N <sup>o</sup> connu : 12	<b>2</b>	voitures tourisme (3) moto (1)	blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents



route de Loëx	2	voitures tourisme (3) cycle (1)	blessés graves (1) blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 2 accidents
chemin du Gamay	1	dégâts parking du stade	pas de données	22h15
chemin de Calabry N° 1, et croisement avec Vieux-Chemin- de-Bernex	2	voitures tourisme (2) motocycle léger (1) piétons (2)	blessés graves (1) blessés légers (1)	entre 06h00 et 22h00 1 accident entre 22h00 et 06h00 1 accident
ch. de Chavanay rte de Laconnex	1	cycles (2)	blessés légers (1)	10h30
ch. des Communaux rte d'Aire-la-Ville	1	voitures tourisme (1) moto (1)	blessés graves (1)	13h41
chemin de Saule N° 98	1	voitures tourisme (1) cycle (1)	blessés légers (1)	07h20
chemin Sous-le-Têt N° 20-30	1	voitures tourisme (2)	pas de blessé	01h40
ch. de Vuillonex rue de Bernex	1	voitures tourisme (1) moto (1)	blessés graves (1)	15h15

**Source :** Gendarmerie genevoise, résumé accidents année 2004, commune de Bernex.

## Fiche-action n°S1

**Renforcer l'information relative à la dangerosité de certains tronçons routiers de la commune. Développer des mesures de sécurisation sur ces tronçons de la voie publique dans l'attente des futurs aménagements du chantier tram.**

### Situation et justification :

L'approche de la sécurité routière par l'Atelier est induite par les nuisances liées à l'accroissement de la circulation et du transit motorisé que subit la commune consécutivement à l'urbanisation qui s'est développée le long des voies de communication, mais également en raison de la position de la commune en bordure de l'agglomération genevoise. Dans la période transitoire actuelle qui précède le futur chantier de prolongement du tram jusqu'à Bernex, l'Atelier entend mettre en évidence l'augmentation importante du nombre d'accidents de la circulation sur le territoire de la commune :

58 accidents en 2003 – 12<sup>ème</sup> rang }  
74 accidents en 2004 – 7<sup>ème</sup> rang } parmi les 45 communes du canton de Genève

(Rappelons que dans le canton, une diminution de 1.06 % du nombre d'accidents a été enregistrée en 2004.)

### Objectifs visés :

S'attaquer en priorité aux sections de routes ainsi qu'aux lieux présentant les risques d'accidents de la circulation les plus élevés :

- Dans un but de sensibilisation, de prévention et d'incitation à la prudence, diffusion auprès des habitants d'une information accompagnée d'une carte indiquant les lieux de forte dangerosité.
- Mettre en œuvre des mesures de sécurisation visant à améliorer les aménagements routiers sur les tronçons de la commune caractérisés par un taux d'accidents particulièrement élevé (rue de Bernex, route de Chancy, route de Pré-Lauret et route de Pré-Marais).

En dépit de l'attente des futurs réaménagements liés au prolongement du tram jusqu'à Bernex, la recherche de solutions dans les meilleurs délais répondrait à l'aspiration de tous les habitants de la commune à pouvoir disposer d'un réseau routier permettant de se déplacer dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de confort.

### Pertinence « développement durable » de l'action :

Le développement durable est un redoutable défi à relever pour les responsables des politiques de la mobilité, de la régulation du trafic, de la vitesse et du stationnement des véhicules motorisés. Les contradictions s'aggravent entre la dispersion de l'habitat, les besoins de mobilité, la volonté de limiter les accidents de circulation, la saturation du trafic pendant les heures de pointe (qui induit des tentatives de contournement des carrefours par les petites rues du village), la pollution de l'air et par le bruit.

Néanmoins, la politique de la gestion du trafic motorisé et de la sécurité routière se doit d'adapter et de compléter les mesures visant à diminuer, dans une perspective durable, les conséquences défavorables (sur le plan humain et celui du coût direct et indirect) qui découlent des accidents de la circulation. Ceci en y intégrant des mesures de précaution envers les tronçons à risques (fréquentés par les enfants, les personnes âgées ou handicapées) situés aux abords des écoles, de l'hôpital de Loëx, des institutions éducatives et sociales, et des infrastructures publiques.

### Descriptif de l'action :

1 - Sur la base des recensements périodiques relatifs aux accidents de la circulation (et compte tenu de l'augmentation importante du taux d'accidents sur le territoire communal), offrir à titre préventif à l'ensemble des usagers de la voie publique les quatre éléments suivants :

- Une transparence de l'information sur l'état de la sécurité routière dans la commune.

- Une carte présentant les tronçons routiers et les lieux où les accidents se produisent avec la plus grande fréquence (dépliant tout-ménage, journal d'informations communales, Internet).
- Une participation de la population aux préoccupations de sécurité routière (séances de concertation sur les projets qui s'y rapportent).
- Une campagne de sensibilisation destinée spécifiquement aux automobilistes de la commune sur la dangerosité considérable que présente, pour les piétons, l'habitude de s'arrêter ou de se garer "quelques instants" sur les trottoirs étroits de la rue de Bernex (elle-même étroite) ; et également pour les cyclistes lorsqu'il s'agit de pistes cyclables.

**2 -** Il conviendrait que parmi l'éventail des mesures de sécurisation possibles, les plus adaptées soient développées et intégrées sans attentisme dans les rues, les traversées de villages et sur les lieux où des accidents répétés ont été constatés. Ceci, en distinguant les accidents survenus sur les routes cantonales (sur lesquelles la commune ne peut pas intervenir en matière de sécurisation) de ceux qui ont eu lieu sur les routes communales, et après avoir discerné les causes des accidents ainsi que leur gravité :

- Amélioration et développement des aménagements qui favorisent le respect des principes de sécurité et qui incitent les usagers à adapter leur mode de conduite à l'infrastructure routière ainsi qu'au besoin de sécurité de l'ensemble des usagers de la route.
- Adaptation ciblée de la signalisation sur ces lieux.
- Réaménagements ciblés de la modération de la vitesse des véhicules motorisés.  
L'Atelier « Mobilité » s'exprime en faveur de la création de zones 20 et 30km/h, entre autres, dans le village de Bernex. Marquer les divers usages de la voie publique et les transitions par rapport à la rase campagne par des ralentisseurs tels que chicanes ou passages piétons surélevés, rétrécissements et îlots centraux avec traversée des piétons en deux temps, rupture de tronçons rectilignes, mise en place de bornes prévenant le parage sur les trottoirs.  
Plutôt que d'attendre la réalisation globale d'aménagements en dur dans le long terme, il serait préférable de mettre en place des solutions provisoires, même peu esthétiques.
- Installation de radars et de caméras-radars automatiques complémentaires (vitesse et feux de signalisation) sur des lieux marqués par un taux d'accidents élevé.
- Réduction ciblée du volume de la circulation de transit (voies à sens unique, suppression de tronçons linéaires).
- Poursuite de la sécurisation des aménagements routiers en tenant compte du partage de la voie publique entre les différentes catégories d'usagers : automobilistes, piétons, cyclistes, motocyclistes, transports en commun (notamment entre cyclistes et piétons aux abords des écoles).
- Veiller à ce que les lieux d'accidents inventoriés ne correspondent pas à d'éventuels défauts très localisés relatifs à l'absence d'un passage piéton, à l'entretien courant des revêtements des chaussées, aux marquages routiers, au fauchage et au débroussaillage des accotements, à l'entretien hivernal pour assurer la praticabilité du réseau routier, ....

**Calendrier :** Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :** les Conseillers administratifs chargés des domaines Sécurité, Transports, Urbanisme ; les présidents des Commissions municipales "*Sécurité et transports*", "*Urbanisme*".

**Nom des partenaires concernés :** Service de la sécurité municipale, Département cantonal de justice et police (DCJP), Gendarmerie genevoise. L'Office des transports et de la circulation (OTC). Écoles et associations des parents d'élèves. Recours éventuel à un audit de sécurité routière auprès d'un établissement agréé.

En ce qui concerne le problème de l'insuffisance de places de stationnement à Bernex, la commune a mandaté des Bureaux d'ingénieurs en 2005 pour développer des solutions (M. Honegger, comm. pers.).

**Choix de la méthode de suivi :** Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.

**Budget :** à évaluer

**Indicateurs de développement durable :**

Analyse de l'efficacité et des effets favorables des mesures de réajustement sécuritaires déployées. Ceci, sur la base de l'observation statistique de l'évolution des accidents de la circulation au fil des ans et du nombre de blessés ou tués sur les routes communales.

Au niveau fédéral, cet indicateur montre combien d'habitants sur un million sont tués ou blessés chaque année en Suisse sur les routes. Le développement durable vise à préserver et à favoriser la santé des générations présentes ou à venir. Si la circulation routière répond au besoin humain fondamental de mobilité, celui-ci ne doit pas être satisfait au dépens de l'intégrité physique d'autrui et de la dignité d'autres personnes.

**Suivi et amélioration continue à partir des compte-rendus :**

- Dresser un état d'avancement des actions proposées.
- Établir un bilan de sécurité périodique comprenant
  - les solutions de réajustement sécuritaire qui se sont avérées fructueuses,
  - l'inventaire des nouveaux lieux à risques et des lieux caractérisés par une persistance de la dangerosité,
  - la transmission de ces informations dans les meilleurs délais aux services compétents en matière de sécurité du réseau routier communal.
- Identifier les éventuels freins administratifs qui pourraient s'opposer à ce que des solutions soient le plus rapidement possible apportées aux problèmes constatés, et perfectionner les stratégies d'application des mesures de sécurisation routière.
- Adaptation continue de la sécurisation routière à la croissance de la circulation et du transit motorisé que subit la commune.
- Évaluation des coûts et des gains induits par les mesures de sécurisation.

## **Fiche-action n°S2**

### **Améliorer la sécurité des usagers vulnérables de la voie publique sur les tronçons routiers qui présentent des sources de dangerosité difficile à supprimer**

#### **Situation et justification :**

L'Atelier s'est attaché à la problématique de l'insécurité à laquelle sont confrontés les habitants de la commune de Bernex, en particulier les personnes les plus faibles face au trafic routier motorisé. À savoir, les piétons, les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, les personnes se déplaçant avec un déambulateur ou en fauteuil roulant, les personnes handicapées, les personnes avec poussette pour enfant, et tout particulièrement les enfants, ainsi que les jeunes à vélo, en patins et planches à roulettes, rollers ou trottinette.

Cette préoccupation a été abordée dans un premier temps en se référant à un secteur délimité de la voie publique communale qui correspond aux abords de l'Hôpital de Loëx et du Foyer de Lagnon. C'est en prenant en considération d'une part, les allées et venues effectuées par les résidents, visiteurs et patients qui disposent d'une mobilité corporelle contrastée, et d'autre part les conséquences qu'induisent les contraintes relatives à l'utilisation du sol et à l'aménagement du territoire, que sont apparues les limites auxquelles peuvent se heurter parfois des demandes d'amélioration de la sécurité routière. Face à ces contraintes inhérentes à l'occupation du sol ainsi qu'à la configuration des biens immobiliers privés et publics, il convient d'admettre l'impossibilité de modifier dans certains cas des composantes de la voie publique.<sup>44</sup>

D'autres sites de la commune que ceux des établissements susmentionnés sont marqués par des contraintes d'exception liées à l'occupation du sol et à l'environnement construit, notamment la Rue de Bernex. C'est pourquoi l'Atelier a exprimé le souhait qu'une réflexion exploratoire collective soit amorcée au sein d'une école du degré primaire ou secondaire face à cette problématique, en envisageant la collaboration de responsables de la gendarmerie, dont la Brigade d'éducation et de prévention (BEP).

---

<sup>44</sup> Les exemples non exhaustifs suivants en illustrent les implications pour la sécurité des usagers vulnérables

de la route :

- L'étroitesse d'une route et/ou son tracé non-rectiligne réduit la visibilité.
- L'absence ou l'exiguïté d'un trottoir expose les usagers vulnérables aux dangers de la route, et peut empêcher certains usagers (notamment avec poussette ou en fauteuil roulant) d'emprunter un tronçon de route.
- La présence d'obstacles tels que bacs à fleurs et blocs de béton peuvent cacher la visibilité "enfant automobiliste" ; outre ces obstacles, des poteaux peuvent également entraver le passage des personnes avec poussette ou en fauteuil roulant.
- La desserte d'une rue étroite et/ou non-rectiligne par les véhicules des transports publics peut aggraver l'insécurité.
- La largeur insuffisante des trottoirs peut empêcher tout croisement avec d'autres piétons lorsqu'une personne s'y déplace en fauteuil roulant, avec un déambulateur ou avec une poussette pour enfant. Lors de tels croisements, l'étroitesse des trottoirs expose les piétons aux risques d'accident par l'écart qu'ils effectuent sur la route dans ce bref instant où leur attention se porte d'abord sur la ou les personne(s) à mobilité réduite qu'ils sont amenés à croiser.
- Les mesures de modération de la vitesse des véhicules motorisés peuvent paraître superflues sur certains tronçons routiers, mais s'avèrent d'une importance primordiale pour les usagers vulnérables de routes étroites.

## Objectifs visés :

1 - Susciter une démarche de réflexion sur la problématique susdite tout en permettant à une ou plusieurs classes de l'École de Vailly ou du CO de se familiariser avec la prochaine politique de sécurité routière fondée sur le concept *Sécurité Routière Durable* et le programme de la Confédération intitulé *Via sicura* (anciennement *Vision Zéro*), auquel a adhéré le Conseil d'État genevois. ./. .

Ce programme élaboré par l'Office fédéral des routes (OFROU) avec le concours du Bureau suisse de prévention des accidents (BPA), est fondé sur une nouvelle conception de la sécurité routière :

- Ne plus considérer comme inéluctable le fait que la route fasse des tués et des blessés graves.
- Tout être humain commet des fautes, il s'agit d'aménager le système de la circulation routière de manière à ce qu'il « pardonne » les erreurs.
- Adoption d'une approche globale et systémique qui mobilise les compétences et la participation de tous les acteurs.

2 - Élaborer un travail pratique collectif visant à proposer des éléments ou solutions de départ pour l'analyse ultérieure, par les Services communaux compétents, des problèmes de dangerosité sur la voie publique de la commune de Bernex qui demeurent difficiles à résoudre. Ceci, avec la collaboration de responsables de la gendarmerie, dont la Brigade d'éducation et de prévention (BEP), en y intégrant une approche de la nouvelle politique de sécurité routière qui s'inspire du programme fédéral *Via sicura* comprenant 56 mesures.

## Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette proposition d'action se réfère au concept *Sécurité Routière Durable* et au plan *Via sicura* qui s'appuient notamment sur la *Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral* (A 17 : nouvelle politique de sécurité routière). Étant donné qu'un des objectifs prioritaires du programme *Via sicura* suggère d'associer les collectivités locales au processus et d'appliquer l'éducation routière à tous les niveaux scolaires (inscrite jusqu'ici principalement dans les plans d'étude au niveau de l'école enfantine et du cycle primaire), il semble judicieux de faire participer de manière active une ou plusieurs classes de l'École de Vailly ou du CO au développement de cette nouvelle politique de sécurité routière. Ceci, en apportant une contribution à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de sécurité des usagers vulnérables de la route à Bernex. La réunion des expériences personnelles des jeunes et celles des usagers vulnérables de la route (qu'ils seraient ainsi amenés à interviewer pour saisir de façon précise les circonstances dans lesquelles ils se trouvent confrontés à la dangerosité de certains points de la voie publique) permettrait aux Services – en charge des domaines de la sécurité, des transports, de l'urbanisme et de la voirie – de bénéficier d'une recherche de solutions préparatoire face à des assainissements difficiles à concevoir sur certains tronçons routiers de la commune.

## Descriptif de l'action :

- Engager une ou plusieurs classes de l'École de Vailly ou du CO dans la réalisation collective d'un document avec la participation de responsables de la gendarmerie, dont la Brigade d'éducation et de prévention (BEP), en y intégrant le nouveau programme *Via sicura*.

Les séquences non exhaustives suivantes pourraient composer ce travail pratique :

- Observer et décrire les tronçons qui induisent des situations d'insécurité pour les usagers vulnérables de la route.
- Effectuer des interviews auprès d'usagers vulnérables des tronçons de routes susmentionnés.
- Déterminer la nature des obstacles à une amélioration de la sécurité routière sur ces tronçons en raison de contraintes liées à l'occupation du sol et à la configuration spatiale des biens immobiliers privés et publics.
- En dépit de ces contraintes difficiles à supprimer, développer des propositions en ce qui concerne d'une part, des corrections techniques recevables et concevables au niveau des aménagements et de l'exploitation de réseau routier, et d'autre part l'information préventive aux usagers vulnérables et motorisés de ces tronçons pour les inciter à s'y déplacer de manière plus adaptée. La diffusion de cette information pourrait être assurée par le journal *informations communales*, par des affichettes ou les bulletins internes des établissements tels que l'Hôpital de Loëx et le Foyer de Lagnon, etc.).

**Calendrier** : Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables** : les Conseillers administratifs chargés des domaines Scolaire, Sécurité, Transports, Urbanisme, Centre intercommunal de voirie ; les présidents des Commissions municipales "*Sécurité et transports*", "*Urbanisme*", "*Sociale, jeunesse*".

**Nom des partenaires concernés** : École de Vailly, Cycle d'Orientation du Vuillonex, Département de l'instruction publique (DIP), Service de la sécurité municipale, Département cantonal de justice et police (DJPS), Gendarmerie genevoise. L'Office des transports et de la circulation (OTC). Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) – le département médical de Loëx est l'un des douze départements médicaux des HUG, Foyer de Lagnon, Parlement des jeunes.

**Budget** : à évaluer.

**Indicateurs de développement durable :**

Impact des effets favorables des mesures de réajustement sécuritaire proposées par les jeunes de l'École de Vailly ou du CO et adoptées dans le cadre des mesures mises en œuvre par les responsables de la sécurité routière de la commune de Bernex.

**Suivi et amélioration continue :**

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Bilans annuels comprenant :
  - l'identification des mesures d'amélioration sécuritaire qui se sont avérées fructueuses,
  - un réexamen des réajustements susceptibles de remédier aux sources d'insécurité pour les usagers vulnérables des tronçons routiers caractérisés par une dangerosité persistante ou nouvelle,
  - la transmission de ces informations dans les meilleurs délais aux services compétents en matière de sécurité du réseau routier communal.

**En annexe** : *communiqué de presse de l'Office fédéral des routes (17.12.2004)*

## Annexe à la Fiche-action n°S2

Reproduction d'un communiqué de presse de l'**Office fédéral des routes** (OFROU)  
(source : [www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch), puis news / archive des communiqués / introduit le 17.12.2004).

---

### Médias

#### **Pour des routes plus sûres: Via sicura**

Introduit le 17.12.2004

'Via sicura', le programme destiné à renforcer la sécurité routière en Suisse, doit permettre, d'ici à 2010, de réduire le nombre de tués à moins de 300 par an. Les mesures envisagées à cette fin figurent dans un rapport dressé par des experts sous l'égide de l'Office fédéral des routes. Couvrant un large éventail d'actions, elles visent notamment à améliorer la formation et le perfectionnement des conducteurs, à adapter l'infrastructure routière et à intensifier les contrôles du trafic dans l'optique de la sécurité. Ce programme sera financé par les usagers de la route, selon le principe de causalité. Le dossier va être soumis à l'appréciation du DETEC, qui en proposera vraisemblablement la mise en œuvre au Conseil fédéral d'ici au milieu de 2005.

Le projet a pour but de formuler une politique qui entraîne une amélioration substantielle de la sécurité routière. Son objectif général : ramener, d'ici à 2010, le nombre de tués et de blessés graves sur les routes à respectivement moins de 300 et moins de 3000 par année.

Dans le prolongement des trois rapports de synthèse qui ont présenté au public un résumé des résultats intermédiaires du projet, le quatrième rapport englobe, pour l'essentiel, les mesures proposées par les spécialistes.

#### **Les mesures dans le détail**

Les 56 mesures prévues figurent dans l'annexe du rapport de synthèse. Les exemples qui en sont donnés ci-dessous indiquent le découpage des douze champs d'action à l'intérieur desquels elles sont réparties.

- Education à la mobilité et à la sécurité à tous les niveaux de la scolarité
- Intensification de l'engagement international en faveur de la sécurité des véhicules
- Accélération et uniformisation des procédures en matière de sanctions
- Analyse et suppression des endroits dangereux potentiels et des points noirs
- Conception et formulation du code de la route
- Zéro pour mille pour les conducteurs professionnels
- Zéro pour mille pour les nouveaux conducteurs
- Cours d'éducation routière imposés systématiquement aux récidivistes
- Usage diurne des phares

A l'exception des mesures relatives aux appareils enregistreurs des accidents et à l'interdiction d'utiliser des moyens électroniques de communication externe active, toutes celles qui figuraient dans la liste provisoire publiée en août dernier seront reprises.

## **La sécurité routière a un prix**

L'analyse du train de mesures montre que l'utilité économique et financière de 'Via sicura' dépassera de loin les coûts de sa mise en œuvre.

C'est surtout la suppression des points noirs et des endroits potentiels à risques qui grèvera le budget des collectivités publiques (Confédération, cantons/ communes). Quant aux contrôles du trafic routier, à intensifier et à axer sur les comportements fautifs qui compromettent le plus la sécurité, ils causeront des frais supplémentaires aux niveaux cantonal et communal. L'excédent de dépenses du secteur public s'élèvera à quelque 300 millions de francs par an. Il est prévu de le financer par un supplément à prélever sur la prime d'assurance responsabilité civile pour les véhicules automobiles (casco non comprise) et dont le taux sera calculé en fonction des risques et selon le principe de causalité. Cette formule renforcera la conduite prudente et sûre, car les primes seront fixées individuellement à l'aide de différents critères liés au risque : d'une part, l'assurance d'un véhicule potentiellement plus dangereux coûtera plus cher et d'autre part, le risque potentiel que présente un conducteur sera pris en compte en ce sens l'assuré qui aura conduit sans causer d'accidents pendant des années bénéficiera d'un bonus alors que l'auteur de dommages devra s'acquitter d'un malus. Dès que ces mesures seront opérationnelles, elles auront un effet bénéfique sur l'évolution des dommages dus aux accidents et donc sur les primes d'assurance.

Le document 'Coûts/utilité et financement de Via sicura' joint au présent communiqué renseigne sur les répercussions financières et les modalités de financement proposées.

## **Via sicura – la mise en œuvre de la nouvelle politique de sécurité routière**

La concrétisation de la nouvelle politique de sécurité routière sera fixée dans un programme fédéral intitulé 'Via sicura' visant précisément à rendre les routes plus sûres.

Pour que les mesures agissent dès 2010 comme l'exige le Conseil fédéral, elles doivent pouvoir être mises en œuvre rapidement. Toutefois, certaines d'entre elles, qui sont au cœur de 'Via sicura', nécessitent des modifications législatives qui prennent du temps. Sans recourir à une procédure urgente, il faut donc partir de l'idée que ce n'est que quelques années plus tard qu'elles déploieront tout leur effet.

## **Suite des opérations**

Les quatre rapports de synthèse vont être réunis en un rapport final complété par le programme de mise en œuvre de la nouvelle politique de sécurité routière. Cette année encore, l'OFROU soumettra ce document pour avis au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). C'est probablement d'ici au milieu de 2005 qu'une proposition sera adressée au Conseil fédéral en vue de la réalisation de 'Via sicura'.

Office fédéral des routes (OFROU)  
Information et communication

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au service d'information de l'OFROU, tél. 031 324 14 91 ou de consulter le site [www.vesipo.ch](http://www.vesipo.ch)

D'autres informations:

[www.astra.admin.ch/html/fr/news/viasicura/index.php](http://www.astra.admin.ch/html/fr/news/viasicura/index.php)



## **Fiche-action n°S3**

### **Inventorier et cartographier les aménagements d'accessibilité aux bâtiments et aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées**

#### **Situation et justification :**

Dans un contexte marqué par une insuffisance de places de stationnement à Bernex, plusieurs places ont été aménagées depuis près de trois ans dans la commune à l'intention des personnes à mobilité réduite <sup>45</sup> qui dépendent d'un véhicule automobile pour leurs déplacements et ne peuvent couvrir à pied que de courtes distances.

Dans la période transitoire qui précède les réaménagements de la voie publique exigés par le futur prolongement du tram jusqu'à Bernex, l'accroissement de la circulation motorisée et du trafic de transit dans les rues étroites du village de Bernex aux heures de pointe accentue les sources d'insécurité et par conséquent la vulnérabilité des personnes dont la mobilité est réduite.

Face à cette situation, l'Atelier « *sécurité et ordre public* » suggère :

- Un inventaire complet des places de stationnement prévues pour faciliter le parage des automobiles aux personnes atteintes d'un handicap de la marche (temporaire ou permanent) aux abords des espaces et bâtiments publics, des commerces et des services privés de la commune <sup>46</sup> (soulignons que les études développées en 2005 par un Bureau d'ingénieurs afin de résoudre le problème de l'insuffisance de places de stationnement à Bernex faciliteraient cet inventaire).
- L'élaboration d'un dépliant offrant aux personnes concernées une vue générale cartographiée ainsi que les coordonnées détaillées de l'ensemble de ces bâtiments publics et privés.
- Ce dépliant constituerait l'opportunité d'y adjoindre les informations qui concernent les aménagements d'accessibilité mis en place à l'intérieur des bâtiments publics, commerces et services de proximité.

#### **Objectifs visés :**

1. Informer les personnes à mobilité réduite ou handicapées souhaitant connaître les possibilités d'accessibilité extérieure (sites de stationnement disponibles pour leurs véhicules automobiles) et intérieure des bâtiments de tous les services publics et privés de la commune :
  - sites de stationnement aux abords des installations et bâtiments publics (gendarmerie, salles, écoles, centres et lieux de loisirs, infrastructures sportives <sup>47</sup> et piscine)
  - sites de stationnement aux abords des bâtiments liés aux services privés ou de proximité (poste, banques, commerces, coiffure, artisans, restaurants, hôtels, bibliothèque, vidéo club, pharmacies, cabinets médicaux, dentaires, paramédicaux et vétérinaires, etc.)
  - aménagements techniques (adaptations des environnements construits et aides techniques) tels que rampes d'accès, monte-escaliers, compatibilité des ascenseurs et des entrées des bâtiments avec

<sup>45</sup> Titulaires d'une carte de conducteur handicapé temporaire ou permanent, ou d'une carte pour conducteur accompagnant si elles sont transportées par un conducteur accompagnant (délivrées par la Brigade du trafic de la Gendarmerie genevoise).

<sup>46</sup> M. le Maire Michel HONEGGER a signalé son intérêt pour qu'un tel inventaire d'accessibilité soit réalisé ; il a relevé que cette activité pourrait vraisemblablement être assurée par une personne en recherche d'emploi, dans le cadre d'un emploi temporaire.

<sup>47</sup> Jusqu'à ce jour, la consultation d'Internet a permis de prendre connaissance (de façon non exhaustive) des accès suivants pour ces habitants en ce qui concerne les infrastructures sportives de la commune :

- zone sportive du Signal (place Handicapés et accès au terrain de football A),
  - École Vailly (accès à la piscine et à la salle omnisports, mais pas aux sept autres infrastructures mentionnées).
- Cf. [www.geneve.ch/sports/doc/snapshot-installations](http://www.geneve.ch/sports/doc/snapshot-installations)

l'usage de déambulateurs ou de fauteuils roulants, accès aux installations sanitaires en fauteuil roulant.

2. Disposer d'un support de données permettant d'apporter des améliorations aux aménagements d'accessibilité.

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

Au-delà de l'utilité pratique que constituerait un dépliant relatif à l'ensemble des aménagements d'accessibilité prévus pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la commune, la diffusion de ces informations renforcerait le processus d'« égalisation des chances » qui vise à assurer durablement, à tous les individus, une participation égale à la vie sociale ainsi que l'accès aux installations publiques et à tous les services collectifs.

Selon le programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa trente-septième session, par sa résolution 37/52 du 3 décembre 1982)<sup>48</sup> : « L'expérience montre que c'est, dans une large mesure, l'environnement qui détermine les conséquences d'une déficience ou d'une invalidité sur la vie quotidienne d'un individu. Une personne est handicapée lorsqu'elle ne peut pas profiter des services offerts à l'ensemble de la communauté dans les domaines essentiels de l'existence (...) ».

En conséquence, rassembler et faire connaître aux personnes à mobilité réduite les moyens disponibles qui favorisent tout à la fois le maintien de leur indépendance, de leur liberté de mouvement et des liens sociaux, est une des conditions qui leur permettent de mener une existence aussi normale que possible.

### **Descriptif de l'action:**

1. Identification des besoins avec les personnes à mobilité réduite et handicapées.
2. Etat des lieux des aménagements d'accessibilité.
3. Élaboration d'un dépliant comprenant des informations selon deux dimensions complémentaires de l'accessibilité aux environnements construits prévue pour les personnes à mobilité réduite :
  - Inventaire cartographié complet des sites de stationnement prévus par la commune à l'intention des personnes atteintes d'un handicap temporaire ou permanent de la marche, pour faciliter le parage de leur véhicules aux abords des services et bâtiments tant publics que privés de la commune.
  - Information détaillée des aménagements (adaptations et aides techniques) mis en place à l'intérieur de l'ensemble des bâtiments affectés aux services publics et privés. Ces données regrouperaient notamment les adresses des bâtiments, les logos et les caractéristiques techniques des aménagements qui y sont disponibles<sup>49</sup>.

**Calendrier :** Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :** les Conseillers administratifs chargés des domaines Sports, loisirs, culture, jeunesse, sociale, scolaire, sécurité, transports ; et les présidents des Commissions municipales "*Sports, loisirs et culture*", "*Sociale, jeunesse*", "*Sécurité et transports*".

**Nom des partenaires concernés :** Service de la sécurité municipale, Département cantonal de justice et police (DCJP), Gendarmerie genevoise, Office des transports et de la circulation (OTC), et à titre indicatif : Association HAU (Handicapés Architecture Urbanisme) Genève, Procap (Association Suisse des Invalides), Bureau suisse de prévention des accidents (BPA).

**Budget:** à évaluer

---

<sup>48</sup> [http://daniel.calin.free.fr/internat/onu\\_handicapes\\_1982.html](http://daniel.calin.free.fr/internat/onu_handicapes_1982.html)

<sup>49</sup> voir à cet égard les suggestions du site <http://www.hapi.ch/?item=accessibilite>; ainsi que le "*Guide pour personnes handicapées*" qui recense tous les lieux du Canton de Genève accessibles ou équipés pour les personnes avec un handicap physique.

**Indicateurs de développement durable :**

Sur la base de consultations auprès des personnes concernées, bilan du confort de mobilité et d'usage, de sécurité, ainsi que de la qualité de vie au quotidien procurés par une information globale relative aux aménagements d'accessibilité. Les groupes de personnes handicapées qui pratiquent le sport de maintien ou de rééducation, voire le sport de compétition sont également susceptibles de communiquer des indications relatives à l'entretien durable des aménagements et des aides techniques disponibles dont l'usage s'est avéré favorable.

**Suivi et amélioration continue :**

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Mettre en œuvre les réajustements visant à combler les lacunes et à supprimer les vices de conception sur la base des informations communiquées au fil des ans par :
  - les usagers des aménagements d'accessibilité et des aides techniques, ainsi que leurs éventuels accompagnants,
  - les fournisseurs de services publics et privés en contact avec des clients à mobilité réduites,
  - les responsables de groupements associatifs.

## Fiche-action n°S4

**Renforcer la coordination des professionnels de l'action sociale de la commune face aux problématiques familiales et publier une brochure pour améliorer l'orientation des familles vers les nombreux lieux d'accompagnement qui ont été créés dans le canton.**

### Situation et justification :

Si la commune de Bernex n'est confrontée qu'à de très rares conflits familiaux graves, elle n'échappe pas aux nouvelles problématiques familiales très présentes dans les débats publics sur l'insécurité dans nos sociétés. Les transformations de la famille contemporaine correspondent à une remise en cause de la famille traditionnelle, lesquelles peuvent constituer des sources de souffrances, d'angoisses et d'incertitudes consécutivement aux circonstances non exhaustives suivantes :

- Augmentation des séparations et des divorces.<sup>50</sup>
- Les familles monoparentales et les familles recomposées représentent aujourd'hui une minorité importante des ménages avec enfants.
- Difficultés à concilier vies professionnelle et familiale – surtout pour les femmes.
- Le mariage et la naissance du premier enfant sont repoussés à une étape plus tardive de la vie.
- Allongement de la période pendant laquelle les jeunes restent dépendants de leurs parents.
- Rupture de formation et difficulté d'accès à l'emploi concernant un nombre croissant de jeunes.
- Salariat précarisé, chômage, et endettement conduisent le ou les deux parents à affronter des conditions difficiles pour tenter d'équilibrer le budget du ménage.
- Risques d'entraînement dans la consommation d'alcool et de stupéfiants.
- Violence et maltraitance dans le cadre familial.

Face à ces contraintes et à ces situations perturbatrices pour la vie familiale, l'Atelier « Sécurité et ordre public » souhaite que l'ensemble des professionnels de l'action sociale de la commune de Bernex renforcent leur coordination pour améliorer l'orientation des familles vers les très nombreux services qui ont été créés à leur intention. L'Atelier suggère également de compléter cet effort de coordination en mettant à la disposition des familles une brochure offrant une vision générale et un regroupement simplifié de l'ensemble des services existants dans la commune et le canton (consultation, aide à la parentalité<sup>51</sup>, médiation et accompagnement).

### Objectifs visés :

- Mettre en évidence les risques que peuvent induire les difficultés familiales, les conflits et les périodes de crises non résolues.

<sup>50</sup> Si depuis un quart de siècle, le divorce apparaît comme la panacée pour sortir des conflits conjugaux, et que les intérêts et l'épanouissement des adultes soulignent l'importance des choix individuels, les enfants ne bénéficient pas de cette liberté de choix et n'éprouvent pas la même disposition pour le changement. Gérard Salem, psychiatre lausannois spécialisé dans les traitements de la famille, souligne la perte d'identité induite par les familles qui se décomposent pour se recomposer ailleurs : « Il y a tellement de tiers dans chaque famille, que les liens se diluent ». En outre, il voit de plus en plus de couples qui demandent non pas une aide au divorce, mais qui cherchent à ne pas tout perdre. In : *L'HEBDO, Et si le divorce n'était plus la solution*, N° 39, 25.9.1997.

<sup>51</sup> « La parentalité désigne d'une façon très large, la fonction d'être parent, en y incluant à la fois des responsabilités juridiques telles que la loi les définit, des responsabilités morales telles que la socioculture les impose, et des responsabilités éducatives » (Dictionnaire critique d'action sociale, 1995). Ici, la parentalité est un statut social ouvrant à des droits et à des devoirs ; tandis que pour les psychologues, ce terme désigne un mouvement de maturation psychique qui se développe aussi bien chez la mère (maternité) que chez le père (paternalité, Carel, 1974).

- ▶ Permettre de surmonter efficacement ces situations sur la base des coordonnées des services de consultation et des mesures existantes destinées aux couples, à leurs enfants et à leurs jeunes.
- ▶ Faciliter et encourager les démarches de contact auprès des services adéquats dès les premiers signes avant-coureurs de problèmes familiaux.
- ▶ Prévenir les aggravations et les répercussions défavorables qu'une absence prolongée d'harmonisation peut induire sur les parcours de vie ultérieurs de l'ensemble des membres d'une cellule familiale.
- ▶ Contribuer à susciter une nouvelle sensibilité face à la hausse du nombre des divorces pour réhabiliter les liens familiaux à long terme.

**Pertinence « développement durable » de l'action :**

Étant donné l'augmentation des contraintes que les facteurs extérieurs peuvent exercer sur le milieu de vie familial, l'élaboration d'une brochure relative aux problématiques familiales apporterait un élément complémentaire aux actions et aux efforts de coordination mis en œuvre par la commune pour la protection de la famille et de la jeunesse. La diffusion d'un support d'information offrant une visibilité immédiate des nombreuses ressources et services existants face aux problématiques familiales répondrait simultanément aux préoccupations des familles, de leurs enfants, de leurs jeunes, et de l'ensemble des habitants de la commune pour lesquels une minorité de jeunes confrontés à une rupture des liens familiaux constitue un facteur de l'insécurité publique.

**Descriptif de l'action :**

Publier et distribuer dans tous les foyers de la commune une brochure de sensibilisation aux problématiques conjugales et familiales qui offre la possibilité de savoir à qui s'adresser sans avoir à effectuer des démarches rebutantes. Ceci, en mentionnant les lieux d'accueil, d'écoute, de réflexion, d'information et d'accompagnement (social, juridique) existants dans l'ensemble du canton, ainsi que leurs prestations (consultations, médiation, orientation, aide à la parentalité, groupes parentaux, soutien scolaire, formations, insertion socio-professionnelle, homes d'accueil, associations d'entraide).

Pour susciter l'implication des familles face aux risques que peuvent induire des problèmes non résolus, cette brochure pourrait comprendre (dans un langage aisément compréhensible) les éléments suivants :

- Illustration, par des exemples pratiques, des démarches possibles et des solutions existantes.
- Présentation des diverses alternatives possibles pour un couple en difficulté ou face à un problème familial ainsi que les avantages et inconvénients de chacune d'entre elles.
- Adresses, sites Internet et numéros de téléphone des instances publiques, des principales associations et organismes compétents, ainsi que des lieux de rencontre<sup>52</sup>.
- Brochure consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune.

**Calendrier :** Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :** les Conseillers administratifs chargés des domaines social, scolaire et petite enfance, jeunesse ; le président de la Commission municipale "*Sociale, jeunesse*".

**Nom des partenaires concernés :** Service social communal, Centre d'Action Sociale et de Santé, organismes et associations à disposition des familles confrontées à des difficultés (liste non exhaustive ci-annexée), la FAS'e et les Travailleurs sociaux « hors murs », associations de parents d'élèves, Office d'orientation et de formation professionnelle et continue (OFPC), responsables de l'accompagnement éducatif libre.

**Budget :** à évaluer.

---

<sup>52</sup> Notons que l'Atelier « Petite enfance et jeunesse » (cf. sa fiche-action No 1) propose la mise en place d'une plate-forme de coordination et d'aiguillage dont les activités s'appliqueraient, entre autres, à diffuser les informations relatives aux actions dans les domaines éducatifs et sociaux, ainsi qu'à la mise en relation des personnes, des associations et des groupes, en fonction de leurs intérêts ou préoccupations.

### Indicateurs de développement durable :

- Informations communiquées par les Services communaux chargés de développer une aide spécialisée auprès des familles confrontées à un problème, un conflit ou à une période de crise. Ceci, sur la base des témoignages reçus par ceux-ci de la part des familles ayant bénéficié de prestations de conseil ou d'accompagnement auprès d'organismes privés, publics et associatifs.

### Suivi et amélioration continue :

- Bilans annuels permettant de s'enquérir du degré de satisfaction résultant d'un effort de coordination et de la distribution dans tous les foyers d'une brochure relative aux problématiques familiales.
- Lors des mises à jour ultérieures de la brochure, combler les lacunes sur la base des informations communiquées au fil des ans par les responsables et partenaires concernés.

./..

\*\*\*\*\*

## ANNEXE DE LA FICHE-ACTION N°S4

### Liste non exhaustive d'instances privées et publiques, de fondations et d'associations œuvrant dans le domaine des problématiques familiales :

- ▶ **Centre d'action sociale et de santé (CASS).**
- ▶ **Association Espace Famille** (Bernex).
- ▶ **CLUB M'AIDE** – Association pour l'accueil familial de Bernex-Confignon.
- ▶ **École des Parents (EP).**
- ▶ **www.familles-ge.ch** – Site Internet de la Commission cantonale de la famille, Département de l'action sociale et de la santé, la maintenance du site est assurée par les services de Pro Juventute-Genève.
- ▶ **Infor Familles** – centre de documentation sur la famille, lieu d'accueil, d'information et de rencontre avec des professionnels, proposé par Pro Juventute-Genève.
- ▶ **Association genevoise pour les droits de la femme (AGDF).**
- ▶ **Consultations de couple** – Centre d'Information Familiale et de Régulation des Naissances (CIFERN).
- ▶ **Consultation Familles** – Centre social protestant (CSP).
- ▶ **Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF).**
- ▶ **Couple et Famille** (Office catholique de consultations conjugales et familiales).
- ▶ **Mouvement de la condition paternelle pour une égalité parentale (MCP).**
- ▶ **Association des familles monoparentales (AFM).**
- ▶ **F-INFORMATION** – un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes et les familles.
- ▶ **Mouvement Populaire des Familles (MPF).**
- ▶ **Le Cerf-Volant** – objectifs : rompre l'isolement que rencontrent certaines familles et offrir un lieu de communication et de partage, favoriser les contacts entre enfants et préparer adultes et enfants aux séparations. Trois professionnel(le)s dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité accueillent parents et enfants.
- ▶ **Allô-parents (EP)** – permanence téléphonique pour partager "à chaud" une difficulté familiale ou éducative.
- ▶ **Association genevoise de thérapies familiales (AGTF).**
- ▶ **Familles en marche** – développe des projets en lien avec les pensions alimentaires et les structures d'accueil.
- ▶ **Association parents de jumeaux, triples et plus.**
- ▶ **Hyperactif - 'un enfant comme les autres'** – groupe de parents concernés par les problèmes d'hyperactivité, de déficit d'attention, de dyslexie, de violence, de troubles du comportement, d'autisme, d'apprentissage, etc. de leurs enfants. Conseils et partage.
- ▶ **Service de protection de la jeunesse (PDJ)** – Service social de prévention à la disposition des jeunes et de leurs familles. Domaines d'activités : consultation et appui éducatif aux parents, évaluations de situations familiales, surveillance des lieux d'accueil pour mineurs (foyers d'éducation spécialisée, familles d'accueil, crèches et jardins d'enfants), juridiction pour enfants.
- ▶ **Service social des écoles du secondaire postobligatoire** – chaque établissement postobligatoire est doté d'un service social à la disposition des élèves et des apprentis qui nécessitent de l'aide afin de poursuivre leur formation dans les meilleures conditions possibles. Les maîtres et les parents peuvent également y faire appel. Le type de situations rencontrées peut relever de difficultés personnelles ou en lien avec la famille, l'école, le lieu d'apprentissage, et également de réflexions concernant l'avenir du jeune, questions financières, etc.

- ▶ **Association des répertoires** (AJETA ARA) – cours d'appui (leçons particulières ou collectives) et soutien pédagogique pour les élèves du primaire, du cycle d'orientation, du secondaire postobligatoire ou apprentis ayant des difficultés scolaires.
- ▶ **Fondation pour l'animation socioculturelle** (FASE).
- ▶ **Délégation à la jeunesse** – a pour but de répondre, avec une équipe de travailleurs sociaux hors murs, au mal-être d'une partie de la jeunesse. Dispositif souple qui vise à faciliter le travail des différents partenaires et mieux coordonner leurs interventions en réseau.
- ▶ **VOIE F** – espace de formation pour les femmes.
- ▶ **Association zone bleue** – halte-garderie et lieu d'insertion socioprofessionnelle.
- ▶ **Centre éducatif de formation professionnelle initiale** (CEFI/SGIPA).
- ▶ **Carrefour Prévention.**
- ▶ **Le Trait d'Union / accueil parents-enfants** (HUG) – accueil s'adressant spécifiquement à des parents ayant présenté ou présentant une dépendance (produits, alcool) avec enfants; ouvert aux proches de l'enfant (grands-parents, etc.) et aux futurs parents.
- ▶ **AL-ANON/ALATEEN** – aide aux familles, enfants et amis d'alcooliques.
- ▶ **Antenne drogue familles** – (AGPCD ADF).
- ▶ **Solidarité Femmes** – vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants.
- ▶ **Association VIRES** – organisme de traitement et de prévention de la violence exercée dans le couple.
- ▶ **Viol-Secours** – aide directe, soutien aux femmes dès 16 ans ayant subi des violences sexuelles dans un passé proche ou lointain.
- ▶ **Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels** (CTAS).
- ▶ **LAVI** Centre de consultation pour victimes de toute forme de violence – les centres LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions) ont été créés pour garantir une plus grande protection aux victimes de violences.
- ▶ **Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence** (CIMPV/HUG).
- ▶ **SOS-Enfants Genève** – une écoute téléphonique anonyme et confidentielle 7j/7 et 24h/24 par le biais du 147.
- ▶ **Infor Jeunes** – Centre d'information (IJI/HG).
- ▶ **Païdos Association** – offrir des espaces et des projets d'intégration, de réinsertion et de soins aux enfants et adolescents ; sensibiliser aux phénomènes d'exclusion et les prévenir; amener une meilleure compréhension des problématiques qui touchent les adolescents.
- ▶ **www.Ciao.ch** – le site d'information pour les ados, outil de prévention dans les domaines des drogues, de la sexualité et des mauvais traitements. Permet aux jeunes de poser des questions de manière anonyme.
- ▶ **Unité de prévention pour adolescent(e)s** (UPADOS).
- ▶ **Juris Conseil Junior** – consultations juridiques téléphoniques gratuites pour enfants, adolescents et jeunes adultes.
- ▶ **Le Biceps** – lieu d'écoute et d'information pour enfants, adolescents et jeunes adultes, confrontés aux troubles psychiques dans leur famille (symptômes, traitements, relations familiales, risques, etc.).
- ▶ **Pluriels** – Centre de consultations et d'études ethno-psychologiques pour migrants.
- ▶ **Rien ne va plus** – Centre de prévention du jeu.
- ▶ **Groupe de NT de protection de la famille et de l'individu** (GPF1) – étudie les mouvements ou organisations sectaires qui dérivent, assiste les victimes et les familles de victimes, prépare les dossiers en cas de litige de tous ordres concernant les individus et les familles.
- ▶ **Voir vieillir ses parents** – Pro Senectute – groupe de parole destiné aux personnes préoccupées par le vieillissement de leur(s) parent(s) et qui souhaitent s'informer, partager, prendre du recul.
- ▶ **Alter Ego-section genevoise** – Association contre la maltraitance envers les personnes âgées. Alter-Ego a pour but de promouvoir la dignité et le respect des personnes âgées au sein de la société, en particulier en luttant pour prévenir la violence familiale, de voisinage ou institutionnelle à leur égard.
- ▶ **Groupe de parole pour personnes en deuil** – Croix-Rouge genevoise.

## Fiche-action n°S5

**Élaborer un dépliant sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle existantes pour encourager les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi ou en rupture de formation à renouer contact avec un conseiller d'orientation afin de réduire les risques de " désœuvrement, incivilité, délinquance et drogue "**

### Situation et justification :

Si un milieu de vie familial stable constitue pour les jeunes un rempart face aux comportements qui sont l'objet d'une réprobation sociale (incivilité, petite délinquance, usage et petit trafic de drogues), une part minoritaire mais croissante des jeunes se trouve exposée aux risques que peuvent induire le désœuvrement et la rupture des liens sociaux dans un contexte de mutation socio-économique comprenant notamment les éléments suivants :

- Difficulté d'accès à l'emploi. Le taux de chômage des jeunes en Suisse augmente plus fortement que le chômage dans son ensemble. Au cours de ces deux dernières années, le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans a doublé et il continue d'augmenter.
- Seuls 6% des élèves entrent en apprentissage directement après la scolarité obligatoire dans le canton. Parmi les élèves promus à la fin du cycle, seuls ceux dont la moyenne générale dépasse 4,8 sont admis à l'École de commerce ou de culture générale.
- Forte croissance des familles monoparentales et travail des femmes.
- Développement du salariat précarisé.
- Situation scolaire désavantageuse de certains jeunes de la 1ère génération des familles immigrées.

C'est pourquoi l'Atelier propose l'élaboration d'un dépliant qui offrirait une vision générale et un regroupement simplifié des mesures existantes dans le cadre du canton et de la commune, et auxquelles peuvent recourir les jeunes qui n'ont pas terminé une formation après leur scolarité obligatoire, ou qui sont en difficulté d'accès à l'emploi sans entrevoir de solution à leur situation. En disposant de ce dépliant, les jeunes pourront notamment solliciter un entretien sur rendez-vous auprès d'un conseiller d'orientation de l'*Office d'orientation et de formation professionnelle et continue*, afin d'être orienté vers la mesure qui correspond le mieux à leur situation, leurs aptitudes et leurs souhaits. Exemples non exhaustifs :

- accompagnement vers une vie d'adulte la moins protégée possible,
- intégration pour enfants migrants non francophones,
- compléments de formation,
- stages, formation, intégration dans le monde du travail,
- formation pré-professionnelle, pré-apprentissage,
- petits jobs leur permettant d'acquérir des expériences de travail et de nouer des liens sociaux, ceci, dans le cadre de l'Association *La boîte à boulots*, *Les Écureuils Guéry* de l'Hospice Général, et de la FAS'e - jobs de courte durée (déclarés) ou ponctuels pour gagner de l'argent de poche,
- la FAS'e a également mis en place l'*Atelier Boguet* pour leur permettre d'entretenir leurs deux roues tout en s'intégrant aux activités et à l'organisation d'un atelier.

Rappelons que la proposition d'un projet différent et complémentaire à celui-ci a été élaboré par le groupe PDC et présenté dans le cadre du Conseil Municipal de la Commune de Bernex en date du 15 juin 2004 : *Projet de motion du groupe PDC – Droits et devoirs des jeunes de 10 à 18 ans et des parents.*

### **Objectifs visés :**

1. Lutte contre le chômage en mettant à la disposition des familles, ainsi qu'à leurs jeunes qui excluent par eux-mêmes tout espoir d'accès en formation ou en emploi, un support d'informations succinctes mettant en évidence l'existence et les caractéristiques de nombreuses options d'insertion socioprofessionnelle afin qu'ils soient encouragés :

- ▶ à solliciter avec motivation un entretien d'orientation sans avoir à effectuer des démarches rebutantes
- ▶ à surmonter efficacement des obstacles dans les domaines de la formation et de l'accès à un travail.

2. Renforcer par cette action la lutte contre le désœuvrement des jeunes qui se trouvent ainsi exposés aux risques de rupture sociale en se laissant entraîner par d'autres jeunes en difficulté dans la spirale des comportements d'incivilité et de délinquance (dégradations des espaces publics, vol, agressions, racket, consommation d'alcool et de stupéfiants, petit trafic de drogue), avec les conséquences qu'une telle rupture sociale comporte pour leur parcours de vie ultérieur.

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

Dans le contexte des profondes mutations du marché du travail et de la société, l'élaboration d'un document à l'intention des jeunes confrontés aux difficultés d'accès à la formation et à l'exclusion socio-économique apporterait un élément précieux de prévention et de protection de la jeunesse. La diffusion et la mise à jour régulière d'un support d'information offrant une visibilité immédiate des différentes possibilités existantes d'intégration et d'orientation vers des formations ou des activités, répondrait simultanément aux préoccupations des jeunes, de leurs familles, et des habitants de la commune pour lesquels le désœuvrement d'une partie de la jeunesse constitue un moteur de l'insécurité publique.

### **Descriptif de l'action :**

Publication d'un dépliant qui s'adresserait en premier lieu aux familles et à leurs jeunes qui n'ont pas été réceptifs dans un premier temps, lors des difficultés rencontrées durant leur scolarité postobligatoire ou leur apprentissage, aux propositions de participer à une structure de formation ou d'insertion professionnelle. Ceci, dans le but de leur faire connaître l'ensemble des possibilités d'encadrement socioprofessionnel qui subsistent lorsqu'un jeune

- n'a pas terminé une formation à la suite de sa scolarité obligatoire,
- se trouve en difficulté d'accès à la formation,
- se trouve en difficulté d'accès à l'emploi.

Ce document donnerait, dans un langage aisément compréhensible par les mineurs et les personnes immigrées de langue maternelle non francophone de Bernex (évaluer le besoin éventuel de traductions) :

- les adresses et numéros de téléphone des conseiller-ères-s d'orientation pour l'insertion socio-professionnelle après la scolarité obligatoire,
- les informations les plus importantes sur les lieux de réinsertion par la formation et les activités.

Les explications pourraient comprendre les éléments suivants :

- objectifs, contenu et déroulement des formations ou activités,
- des illustrations par des exemples pratiques,
- durée des formations ou activités.

**Calendrier :** Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :** les Conseillers administratifs chargés des domaines scolaire, social, jeunesse ; et le président de la Commission municipale "*sociale, jeunesse*".

**Nom des partenaires concernés :** Service social communal, Office d'orientation et de formation professionnelle et continue (OFPC), Centre d'Action Sociale et de Santé, la FAS'e et les Travailleurs sociaux « hors murs », Office cantonal de l'emploi (OCE), Département de l'instruction publique (DIP), Cycle d'Orientation, responsables de l'accompagnement éducatif libre, associations de parents d'élèves, Parlement des jeunes de la commune (en création).

**Budget** : à évaluer.

**Indicateurs de développement durable :**

C'est sur la base de consultations auprès du Service social communal, du Centre d'Action Sociale et de Santé, de la FAS'e et des Travailleurs sociaux « hors murs », des associations de parents d'élèves, du *Parlement des jeunes* de la commune (en création), et auprès des jeunes ayant bénéficié de ces mesures, qu'un bilan à établir au fil des ans permettrait de s'enquérir de l'impact et du degré de satisfaction résultant de la diffusion de ce dépliant. Lequel serait facilement accessible à la minorité de jeunes exposés à l'exclusion après leur scolarité obligatoire, ainsi qu'au risque de ne pas pouvoir exercer un rôle actif au sein de la société.

**uivi et amélioration continue :**

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Dresser un état d'avancement de l'action proposée.
- Lors des mises à jour ultérieures du dépliant, combler les lacunes sur la base des informations communiquées au fil des ans par le Service social communal, le Centre d'Action Sociale et de Santé, la FAS'e et les Travailleurs sociaux « hors murs », le service Insertion de l'OFPC, les associations de parents d'élèves, le *Parlement des jeunes* de la commune (en création). ./. .

\*\*\*\*\*

**Documentation de référence :**

- *Insertion scolaire et professionnelle 2004-2005. Structures de formation et d'accueil à la fin de la scolarité obligatoire. Transition entre la scolarité obligatoire et la formation professionnelle*, OFPC / Service d'information – Centre d'information sur les études et professions, février 2005, Genève. Ce document est disponible en format PDF sur le site internet du DIP à l'adresse : <ftp://ftp.geneve.ch/dip/insertion.pdf>

- Site Internet de la FAS'e :

cf. *ÉTAT DES LIEUX, LES " PETITS JOBS "*

<http://www.fase.ch/fase2003/Site/TSHM/IndexTSHM.htm#PTJobs>

cf. *STRUCTURES « JOBS - INSERTION »*

<http://www.fase-web.ch/site/tshm/>

cf. ATELIER BOGUET

[http://www.fase.ch/Site/CENTRES/LES\\_CENTRES/boguet2/boguet2.html](http://www.fase.ch/Site/CENTRES/LES_CENTRES/boguet2/boguet2.html)

## Fiche-action n°S6

**Établir un contact direct et instaurer une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables de la Commune de Bernex pour permettre leur accès aux milieux associatifs (loisirs, sports et culture).**

### Situation et justification :

Depuis quelques années, une minorité de familles vulnérables ou en situation précaire partagent, avec leurs enfants ou leurs jeunes, des difficultés qu'induisent la hausse du coût de la vie et la transformation du marché de l'emploi. En outre, le faible pourcentage de celles et ceux qui peuvent entrer en apprentissage est à ajouter au taux de chômage des jeunes qui augmente plus fortement que le chômage dans son ensemble<sup>53</sup>.

Si dans un premier temps les conséquences de ces difficultés affectent la stabilité de ces familles, leurs liens sur le plan social ainsi que le parcours scolaire et pré-professionnel de leurs jeunes, ces conséquences sont ensuite susceptibles de se répercuter dans la communauté bernésienne toute entière.

- Des actes de déprédation et de petite délinquance se sont produits sporadiquement depuis quelques années sur le territoire communal.
- La diffusion des stupéfiants soulève des préoccupations relatives aux risques d'entraînement dans un processus de marginalisation qu'encourent les jeunes lors de rencontres éventuelles avec des personnes toxicodépendantes d'origine intra ou extra-communale et éloignées des loisirs conventionnels.

Bien que le nombre des jeunes qui sont à l'origine de ces comportements et de ces préoccupations ne représente qu'une part très minoritaire parmi les 1000 jeunes âgés de 10 à 20 ans que dénombre la commune (soit 1%)<sup>54</sup>, et tout en prenant en considération tous les efforts déployés par la commune pour offrir les meilleures conditions d'insertion sociale aux jeunes en situation encore peu stable, l'Atelier propose d'inclure une mesure de prévention complémentaire parmi les actions de terrain déjà accomplies en réseau par le Service social communal.

Cette mesure consisterait à établir un contact direct et personnalisé avec les familles vulnérables (parfois non francophones) qui le désirent, avec l'objectif de prévenir leur isolement ou une attitude d'auto-exclusion par une démarche d'accompagnement visant à faciliter l'accès de l'ensemble des membres de la cellule familiale aux activités associatives (sport, loisirs et culture).

### Objectifs visés :

- 1 – Intégration des jeunes et des familles défavorisées dans la société bernésienne.
- 2 – Faciliter l'accès des jeunes et des familles vulnérables (parfois non francophones) aux milieux associatifs.
- 3 – Aller au devant des familles défavorisées qui souvent par crainte ou fierté ne vont pas d'elles-mêmes demander de l'aide. Les tourments et vexations qu'éprouvent ces foyers en raison de difficultés pécuniaires et/ou de problèmes linguistiques, peuvent amener ceux-ci à n'avoir aucune autre perspective que d'exclure par eux-mêmes tout projet d'affiliation à une association culturelle, de loisirs ou de sport.
- 4 – Prévention et protection de la jeunesse de Bernex.

### Pertinence « développement durable » de l'action :

La mise en application d'un système de contact direct et d'accompagnement visant à faciliter l'accès aux activités associatives (loisirs, sports, culture) pour les familles confrontées à des

<sup>53</sup> Au cours de ces deux dernières années, le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans a doublé en Suisse et il continue d'augmenter. Précisons que le nombre de jeunes parmi les 172 personnes en chômage (juillet 2005 – OCSTAT) dénombrées au sein de la commune de Bernex est inconnu à ce jour.

<sup>54</sup> Alain-Dominique Mauris, séance du 04.04.2005 Atelier « Petite enfance et jeunesse », comm. pers. 19.09.05.

difficultés, répondrait simultanément aux préoccupations de ces familles et de l'ensemble des habitants de la commune.

Au-delà de la problématique de l'accès aux milieux associatifs pour certaines familles, une telle action vise de manière plus globale à prévenir :

- une situation de désœuvrement des enfants et des jeunes ainsi exposés au risque de se laisser entraîner vers des comportements de petite délinquance, voire de consommation et de trafic de stupéfiants (avec les conséquences qu'une telle rupture sociale peut comporter parfois pour l'ensemble de leur parcours de vie ultérieur) ;
- une rupture de communication sur le plan social (aussi bien celle des enfants que des parents) et sur le plan éducatif (entre les parents et les enseignants), lorsqu'il s'agit de familles non francophones.

#### **Descriptif de l'action :**

Instauration d'un contact direct et d'une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables et parfois non francophones qui souhaiteraient bénéficier (ne serait-ce que durant une période passagère) d'une ou de plusieurs des mesures suivantes pour faciliter leur accès aux associations culturelles, de loisirs et de sport :

- ▶ Exonération des cotisations d'affiliation à l'Association vers laquelle s'oriente leur intérêt.
- ▶ Aide matérielle pour l'acquisition des accessoires, des chaussures ou vêtements spéciaux nécessaires, et pour les frais de déplacements liés à l'activité culturelle, de loisir ou de sport dans laquelle ils souhaitent s'engager avec l'accord des responsables.
- ▶ Veiller à ce que l'accompagnement éducatif le plus adapté ait été proposé aux familles non francophones et à leurs jeunes qui souhaitent surmonter leurs difficultés linguistiques dès leur arrivée dans la commune ou ultérieurement. Ceci, dans le cadre des mesures d'appui scolaire et de soutien pédagogique existantes telles que l'*Association des répétitoires AJETA ARA*, le *Service des classes d'accueil*, et l'accompagnement éducatif libre.<sup>55</sup>

**Calendrier :** Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :** les Conseillers administratifs chargés des domaines Sports, loisirs, culture, jeunesse, sociale, scolaire ; et les présidents des Commissions municipales "*Sports, loisirs et culture*", "*Sociale, jeunesse*".

**Nom des partenaires concernés :** Écoles et travailleurs sociaux « hors murs ». Sociétés ou associations culturelles, sportives et de loisirs. *Service des classes d'accueil* (classes destinées aux élèves de 12 à 15 ans non francophones domiciliés dans le canton pour leur apprendre le français et leur permettre une intégration rapide dans une classe ordinaire du CO). *Association des répétitoires AJETA ARA*. Responsables de l'accompagnement éducatif libre. Associations de parents d'élèves.

**Budget :** à évaluer.

#### **Indicateurs de développement durable :**

Bilan annuel

- nombre de familles bénéficiaires,
- degré de satisfaction des bénéficiaires.

#### **Suivi et amélioration continue :**

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Dresser un état d'avancement de l'action proposée.
- Identifier et mettre en œuvre les réajustements visant à combler les lacunes et à parfaire les modalités d'application de l'action sur la base des informations communiquées au fil des ans par les partenaires susmentionnés.

---

<sup>55</sup> Notons que parallèlement à la fiche-action présente, l'Atelier « Petite enfance et jeunesse » (cf. sa fiche-action No 2) propose la mise en place d'un bureau de liaison inter- et intra-générationnelle dont les activités s'appliqueraient, entre autres, à diffuser les informations relatives aux actions dans les domaines éducatifs et sociaux, ainsi qu'à la mise en relation des personnes, des associations et des groupes, en fonction de leurs intérêts ou préoccupations.

## **Fiche-action n°S7**

### **Développer des mesures visant à sécuriser le site du Signal de Bernex**

#### **Situation et justification :**

Les quatre éléments suivants ont été relevés au sujet de l'insécurité et de l'insalubrité auxquelles sont confrontés les habitants de la commune lorsqu'ils se rendent dans le parc et aux abords de l'étang du Signal de Bernex durant la saison estivale :

- Le parc de l'étang du Signal de Bernex est fréquenté par des visiteurs (jeunes et adultes) d'origine intra et/ou extra-communale qui ne sont pas en mesure de laisser le site dans l'état où ils l'ont trouvé.
- Les constats répétés d'une absence de respect de l'état du parc du Signal par certains visiteurs, induit auprès des habitants de la commune un sentiment d'insécurité et une appréhension de s'exposer sur ce site à des incivilités.
- Outre les problèmes d'hygiène et les risques de blessures qui mettent en danger les employés chargés de l'entretien du parc ainsi que les enfants qui s'ébattent lors de leurs jeux parmi des éventuels débris de bouteilles cassées et autres détritiques, rien ne laisse exclure la présence sporadique de seringues usagées et abandonnées par des toxicomanes (ceci en dépit des stratégies de santé publique existantes pour la récupération des seringues souillées – récipients ou containers de récupération fixes et résistant au percement, centres et bus itinérant spécialisés en distribution, échange et récupération des seringues).
- La fréquentation éventuelle en ce lieu de personnes toxicodépendantes (et éloignées des loisirs conventionnels) par des jeunes bernésiens en difficulté, pourrait constituer pour ceux-ci une source ou un vecteur d'entraînement dans un processus de marginalisation.

C'est pourquoi, l'Atelier propose le développement d'une stratégie durable d'animation et de surveillance de l'espace public du Signal pour prévenir les débordements (bruit réellement excessif, déprédations, présence de toxicodépendants). Toutefois, en période estivale, seules des mesures d'accompagnement et de médiation visant à développer une relation de confiance et un esprit de tolérance semblent offrir les conditions qui répondraient aussi bien aux aspirations des jeunes, des riverains situés dans la proximité du parc, et de l'ensemble des usagers du parc. Car il convient de mettre en évidence le fait que la commune ne dispose d'aucun autre lieu en plein air (et en dehors des circuits commerciaux) qui se prête favorablement aux rencontres spontanées des jeunes bernésiens durant les soirées et nuits d'été.

#### **Objectifs visés :**

1. Rendre le Parc du Signal attrayant par les mesures suivantes :
  - installer une buvette fixe ou mobile durant les journées et les soirées de la période estivale,
  - augmenter les équipements (poubelles, bancs, foyers pour pique-niques),
  - développer en concertation avec des associations existantes, des activités d'animation et de loisirs accompagnées.
2. Instaurer des rondes préventives inspirées par la tolérance durant les nuits estivales par les agents de sécurité municipaux (ASM). Ceci, en n'excluant pas des interventions adaptées lorsqu'elles s'avèrent justifiées selon les attitudes ou comportements fautifs qui pourraient être observés. De telles interventions seraient susceptibles d'être effectuées sur appel par les ASM dans le cadre d'un réseau composé de différents Services œuvrant en collaboration.

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

Étant donné l'effet attractif du parc du Signal pour les populations croissantes situées à la périphérie de la commune (agglomération genevoise, Champagne, communes françaises du Genevois et Bassin Bellegardien), la mise en place de mesures préventives visant à sauvegarder la qualité de vie, les aménagements ainsi que la propreté du lieu, serait susceptible d'affirmer l'identité positive d'un espace public animé et habité.

Une application durable de mesures d'animation et de sécurisation basées sur la protection de la jeunesse répondrait également aux préoccupations des familles dans un contexte de mutation économique, où une minorité de jeunes peut se trouver vulnérable face à des dynamiques d'entraînement vers des comportements de délinquance ou de consommation de drogues dures, voire face à des dealers.

Les retombées favorables que ces mesures d'animation et de sécurisation pourraient induire auprès de la jeunesse, porteraient aussi bien sur celle qui est d'origine extra-communale que communale. La pertinence d'un tel plan d'action préventif peut également trouver un de ses fondements dans le fait que le niveau de scolarité et de formation atteint par les jeunes bernésiens-nes est bien supérieur à celui de la moyenne cantonale, et que leurs activités de loisirs et de sports peuvent se déployer avec succès dans plus de vingt associations auxquelles la commune apporte un soutien important.

### **Descriptif de l'action :**

Mise en place durant les saisons estivales des mesures de prévention et de sécurisation suivantes :

- ▶ Installer une buvette fixe ou mobile lorsque la météo le permet durant les journées et les soirées de la période estivale, et augmenter les équipements sur le site (poubelles, bancs, foyers pour pique-niques). Ceci, pour rendre le lieu attrayant, propice aux liens sociaux et à la convivialité.
- ▶ Développer en concertation avec des associations existantes, des nouvelles activités d'animation et de loisirs (accompagnées et adaptées au lieu).
- ▶ Instaurer des rondes régulières et préventives durant les nuits estivales par les ASM (agents de sécurité municipaux) communaux et intercommunaux. Ceci, en informant les habitants de la commune des objectifs d'une telle mesure, dont le succès dépend d'un esprit de compréhension réciproque à établir entre les jeunes et les riverains du parc.

Cette mesure sécuritaire n'exclue pas des interventions adaptées lorsqu'elles s'avèrent justifiées selon les attitudes ou comportements fautifs qui pourraient être observés. Ces interventions seraient susceptibles d'être effectuées sur appel par les ASM en contact avec un réseau de différents Services œuvrant en collaboration. Parmi ces Services spécialisés mentionnons de manière non-exhaustive la Police d'Onex, la Police des stupéfiants et la *Task Force Drogue*. Soulignons qu'en ce qui concerne les dynamiques de dispersion et de déplacements que peut engendrer une telle stratégie (prévention, sécurisation et lutte contre la vente de drogue), la dispersion des dealers a été préférée par le canton à leur concentration<sup>56</sup>.

**Calendrier :** Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :** les Conseillers administratifs chargés des domaines sports, loisirs, culture, jeunesse, sociale, sécurité, transports, Centre Intercommunal de Voirie ; et les présidents des Commissions municipales "*Sports, loisirs et culture*", "*Sociale, jeunesse*", "*Sécurité et transports*".

**Nom des partenaires concernés :** Service de la sécurité municipale, Département cantonal de justice et police (DCJP), Gendarmerie genevoise, Office des transports et de la circulation (OTC), le *Parlement des jeunes* de la commune (en création), les Travailleurs sociaux " hors murs " (TSHM), associations de parents d'élèves, association d'habitants, sociétés ou associations sportives et de loisirs.

---

<sup>56</sup> Cf. Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre toutes les nuisances (trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté) dans le quartier Voltaire, Rapport de M. Pierre Weiss, page 8, Secrétariat du Grand Conseil, P 1500-A, 31.01.2005. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/P01500A.pdf>

**Budget:** à évaluer.

**Indicateurs de développement durable :** Les indicateurs de l'efficacité des mesures de prévention et de sécurisation déployées sur le site pourraient se rapporter à une comparaison, au fil des ans, du nombre de déprédations, d'interventions et d'interpellations effectuées en raison d'infractions et de comportements fautifs.

**Suivi et amélioration continue :**

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Dresser un état d'avancement de l'action proposée.
- Mettre en œuvre les réajustements visant à combler les lacunes ou à parfaire les modalités d'application des mesures de prévention et de sécurisation insatisfaisantes. Ceci, sur la base des informations communiquées par le Service de la sécurité municipale, les TSHM, les employés chargés de l'entretien de l'espace public du Signal et les responsables des groupements associatifs concernés.

## Fiche-action n°S8

**Développer des mesures préventives anti-graffitis et d'aide financière ou de compensation pour les dépenses de nettoyage des façades des biens immobiliers privés**

### Situation et justification :

Depuis plusieurs années les propriétaires de biens immobiliers n'échappent pas aux problèmes des coûts qui doivent être engagés dans le nettoyage des façades souillées par des graffitis – terme générique désignant à la fois les tags (signatures plus ou moins complexes) et les graffs (fresques couvrant plusieurs mètres carrés). Rappelons qu'une motion comprenant des mesures anti-graffitis a été déposée au Conseil municipal. Au sein de l'Atelier « Sécurité et ordre public » cette problématique a également fait l'objet d'une proposition<sup>57</sup> qui porte particulièrement sur les deux aspects suivants :

- Amélioration durable de la qualité du cadre de vie de toute la population bernésienne, sur la base de mesures préventives contre les déprédations de biens immobiliers privés et publics commises par les tagueurs et les graffiteurs (ou graffeurs).
- Mesures d'aide financière pour le nettoyage des tags et des graffs en faveur des propriétaires de bâtiments souillés, et mesures d'incitation à procéder à leur effacement financées par la commune.

### Objectifs visés :

1. Offrir aux jeunes la possibilité d'exposer leurs tags et graffs sur des panneaux amovibles et temporaires dans des lieux d'expression libre sans qu'ils aient à se mettre dans une situation illégale (situation qui constitue pour eux une source de vulnérabilité supplémentaire si l'on prend en considération que ce mouvement d'expression se cristallise autour de groupes de jeunes, souvent issus de milieux populaires et immigrés, en voie d'exclusion).
2. Face à l'aspiration identitaire et expressive sous-jacente aux actions des tagueurs et graffiteurs, promouvoir leur participation au *Parlement des jeunes* (projet soutenu par l'Atelier « Petite enfance et jeunesse ») ainsi qu'aux délibérations relatives à l'usage de tels espaces d'expression publics et délimités qui leur seraient accordés. Ceci, en publiant simultanément – dans le journal *informations communales Bernex* – les implications qu'induisent de telles activités lorsqu'elles sont commises dans l'illégalité.
3. Apporter une solution cohérente pour inciter les propriétaires de bâtiments souillés par les graffitis à effectuer les travaux de nettoyage, et pour aider les propriétaires à prendre en charge les dépenses d'élimination de ces graffitis. Diffusion d'informations à leur intention quant aux solutions techniques existantes contre les graffitis.
4. Mettre en place une mesure de prévoyance par laquelle le Service de la sécurité municipale introduirait le relevé photographique des graffitis sauvages lors des dépôts de plaintes pour dommage à la propriété. Une fois les signatures identifiées lorsqu'un tagueur est pris en flagrant délit, ces constats permettraient d'ouvrir une procédure sur l'ensemble des dégradations réalisées par celui-ci.
5. Lancer une campagne d'information et de prévention auprès des jeunes et des familles.

### Pertinence « développement durable » de l'action :

<sup>57</sup> Cf. 3<sup>ème</sup> remarque du point 3 du procès-verbal de la séance du 16 juin 2005.

Pour prévenir les actes illégaux des tagueurs et des graffiteurs ou graffeurs, l'Atelier propose une approche durable et globale de cette forme d'expression en conciliant les besoins des jeunes et l'aspiration de tous les habitants à un paysage villageois harmonieux.

La mise en place de sites réservés à l'affichage des tags et des graffs sur le domaine public, ainsi que les délibérations relatives à l'usage de ces lieux dans le cadre du *Parlement des jeunes* (projet en cours) permettraient de convertir une pratique délinquante en activité légitime – source de participation citoyenne et d'intégration, mais également de reconnaissance. Car la surface murale brute, soumise aux aléas de la rue, est un obstacle majeur à toute reconnaissance artistique du graffiti par les institutions culturelles, puisque seul un support amovible permet son exposition (selon une logique de légalité) dans des infrastructures destinées à la jeunesse (rampe de skateboard par exemple), lors de manifestations ponctuelles (festivals musicaux notamment) et lors des échanges qui se développent progressivement dans les salons, galeries et musées d'art contemporain.

En outre, la diffusion auprès des propriétaires d'immeubles de solutions techniques dissuasives contre les graffitis constituerait une source d'ajustements préventifs complémentaires et durables.

### **Descriptif de l'action:**

- Mise en place – en accord avec les habitants et propriétaires d'immeubles des quartiers – de sites d'exposition publics, délimités et fixes, réservés à l'affichage en alternance de tags et de graffs réalisés sur des supports amovibles offrant par ailleurs à leurs auteurs des possibilités de conservation ou de recyclage. Des sites temporaires pourraient également être prévus et négociés (palissades de chantiers par exemple).

- Le *Parlement des jeunes* de la commune (projet en cours) constituerait un cadre propice pour les délibérations relatives à l'octroi des emplacements prévus pour ces panneaux, du rythme de leur remplacement, et de l'entretien de ces lieux d'exposition.

En ce qui concerne les choix des matériaux (supports et fixations), l'expérience réussie par le Département de l'instruction publique (DIP) dans le cadre des expositions temporaires de peintures sur panneaux exposées sur les façades extérieures et intérieures du tunnel piétonnier du *Jardin botanique* (sous la Rue de Lausanne) pourrait constituer une base inspiratrice utile.

- Développement de mesures incitant les propriétaires de bâtiments souillés par les graffitis à effectuer les travaux de réparation. Création d'un système d'aide financière ou de compensation pour les coûts engagés dans le nettoyage des façades des biens immobiliers privés.

Campagne d'information, auprès des propriétaires d'immeubles, relative aux solutions techniques et dissuasives contre les graffitis :

- ▶ Effacer les graffitis dans les jours qui suivent leur apparition.
  - ▶ Recommandation par la commune des Services ou des établissements dotés d'une expérience reconnue et de moyens techniques adaptés et performants pour l'élimination des graffitis.
  - ▶ Recouvrir par de la végétation grimpante, chaque fois que cela est possible, les façades convoitées par les graffiteurs.
  - ▶ Traitement des surfaces préventif, évitant la pénétration des pigments de peinture sur les façades accessibles aux graffiteurs et facilitant leur effacement.
  - ▶ Lors des nouvelles constructions ou rénovations des bâtiments, utilisation de matériaux dont la surface ne se prête pas à l'inscription de tags et graffs ; utilisation de peintures et de coloris permettant de recouvrir sans difficulté les surfaces souillées.
- Diffusion (dans le journal informations communales Bernex) d'une information de réflexion culturelle à l'intention des jeunes et familles sur la base des éléments suivants :
- ▶ La Création de sites publics d'exposition en alternance de tags et de graffs réalisés sur des supports amovibles, permet à leurs auteurs de s'exprimer en toute liberté et sans se mettre dans une situation illégale.
  - ▶ Conversion d'une pratique délinquante en activité légitime liée à une reconnaissance artistique, puisqu'un support amovible permet l'exposition des tags et de graffs dans des infrastructures

destinées à la jeunesse, lors de manifestations culturelles ponctuelles et lors des échanges qui se développent progressivement dans les salons, galeries et musées d'art contemporain.

- ▶ Possibilités de délibérations dans le cadre du *Parlement des jeunes* (projet en cours) pour la définition des modes d'usage de ces lieux d'affichage publics des tags et graffs, et pour une prise de conscience des implications qu'induisent de telles activités lorsqu'elles sont commises dans l'illégalité (coûts des dégâts causés, aspects juridiques et sanctions auxquels s'exposent les tagueurs et graffiteurs).

**Calendrier :** Adoption de ces propositions en vue de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

**Nom des responsables :** les Conseillers administratifs chargés des domaines loisirs, culture, jeunesse, sociale, sécurité, urbanisme, Centre Intercommunal de Voirie ; et les présidents des Commissions municipales "*loisirs et culture*", "*sociale, jeunesse*", "*sécurité*", "*urbanisme*".

**Nom des partenaires concernés :** Service de la sécurité municipale, Département cantonal de justice et police (DCJP), Le [Service des affaires culturelles du DIP](#), le *Parlement des jeunes* de la commune, les Travailleurs sociaux « hors murs », les écoles et CO de la commune.

**Budget:** à évaluer.

#### **Indicateurs de développement durable :**

Analyse de l'efficacité des mesures anti-graffitis (évolution du nombre de dépôts de plaintes). S'enquérir d'évaluations périodiques auprès du *Parlement des jeunes*, au sujet des effets favorables et du degré de satisfaction résultant de ces sites d'expression libre mis à la disposition des tagueurs et des graffiteurs (ou graffeurs) sur le domaine public.

#### **Suivi et amélioration continue :**

- Cette action proposée exige une coordination des principaux responsables et partenaires concernés.
- Dresser un état d'avancement de l'action proposée.
- Mettre en œuvre les réajustements visant à combler les lacunes et à supprimer les vices de conception sur la base des informations communiquées au fil des ans par le *Parlement des jeunes* et par les usagers de ces lieux d'expression libre.
- Évaluation des coûts et éventuellement des gains induits par les mesures anti-graffitis.
- Pour les mineurs pris en flagrant délit de dommage à la propriété, outre le remboursement par la famille financièrement responsable, il conviendrait de prévoir une mesure alternative aux mesures pénales pour réparer un délit. Le tag est souvent lié à une crise d'identité. En invitant le tagueur ou le graffiteur à se mettre au service de la communauté notamment en participant aux travaux de nettoyage des façades, on lui permet de mesurer les conséquences de ses actes, la nocivité de certains produits nettoyants, les dommages subis par les victimes.

## **Principaux aspects transversaux dans les fiches-actions**

### **Transversalité n°1 - "Sécurité des habitants de Bernex"**

Fiches-actions concernées (mots-clés)

AFBE05 – S2 – Sécurisation des lieux dangereux

AFBE05 – S3 – Inventaire des accès aux bâtiments et lieux publics

AFBE01 – M2 - Plan piétons

AFBE01 – M7 – Aménagement du centre des villages (notamment Bernex)

*La réalisation des actions S2 et S3 permettra de constituer des données utiles à prendre en considération lors de la réalisation de l'action M2 et de l'action M7 qui – elles – seront engagées dès lors que le tracé exact du tram sera défini.*

### **Transversalité n°2 - "Emploi des jeunes"**

Fiches-actions concernées (mots-clés)

AFBE04 – AE3 – Formation des jeunes (apprentissage) et embauche de chômeurs à Bernex

AFBE05 – S5 – Dépliant pour l'insertion prof. des jeunes

*L'information relative à la mise en pratique de ces deux propositions pourrait être réalisée sur un même support, ou dans une rubrique commune du site internet de la commune.*

### **Transversalité n°3 - "Plateforme d'information et de coordination"**

Fiches-actions concernées (mots-clés)

AFBE02 – J1 – Plateforme de coordination et d'information

AFBE05 – J2 – Infrastructures et animations pour les 5-12 ans

AFBE05 – S4 – Brochure de sensibilisation aux problématiques familiales

AFBE05 – S5 – Dépliant pour l'insertion prof. des jeunes

AFBE04 – AE3 – Formation des jeunes (apprentissage) et embauche de chômeurs à Bernex

AFBE04 – AE4 – Formation de personnes aux nouvelles technologies

AFBE05 – S6 – Aide-accompagnement aux familles vulnérables pour accès milieux asso.

*La réalisation de l'action J1 permettrait de contribuer à la mise en pratique des six actions J2, S4, S5, AE03, AE4 et S6, en tant que lieu d'information et aussi en tant que lieu de coordination pour l'action J2).*